



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 26 mars 2013

AVIS DU CESER

**LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE
COHESION DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA
PERIODE 2014- 2020 :**

**QUELLES PROPOSITIONS POUR OPTIMISER
LEURS IMPACTS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX
EN MIDI PYRENEES ?**

(Adopté)

RAPPORTEUR : **Monsieur Guy BERNAT**

**Le CESER tient à remercier
les PERSONNALITES AUDITIONNÉES
pour leur contribution à ce projet d’Avis**

Monsieur **Pascal CHAZAUD**, Consultant-Formateur en politiques publiques territoriales et européennes au cabinet CPC,

Madame **Colomba DUSSART**, chargée de mission Europe au Secrétariat Général aux Affaires Régionales Midi-Pyrénées,

Monsieur **Xavier MARCHAND TONEL**, Sociologue, Enseignant-Chercheur l’Université Toulouse Capitole,

Monsieur **Guillaume POINSSOT**, Directeur des affaires européennes et de la coopération décentralisée du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

SOMMAIRE

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES.....	07
AVIS DU CESER – LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L’UNION EUROPÉENNE POUR LA PÉRIODE 2014-2020.....	19
INTRODUCTION.....	21
1ÈRE PARTIE – LA POLITIQUE COHESION DE L’UNION EUROPÉENNE.....	23
I – LES ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE COHESION DE L’UNION EUROPÉENNE.....	23
A - LA PROGRAMMATION 1989-1993.....	24
B - LA PROGRAMMATION 1994- 1999.....	26
C – LA PROGRAMMATION 2000-2006.....	30
D – LA PROGRAMMATION 2007-2013.....	33
E – L’EVOLUTION DES BUDGETS DE L’UNION EUROPÉENNE.....	38
F – LES DEPENSES DE LA POLITIQUE DE COHESION ENTRE 1989 ET 2013.....	42
II – LA POLITIQUE DE COHESION DE L’UNION EUROPÉENNE EN MIDI-PYRÉNÉES.....	43
A – LES PROGRAMMATION 1989-1993 ET 1994-1999.....	43
B – LA PROGRAMMATION 2000-2006.....	49
C – LA PROGRAMMATION 2007-2013.....	55
2ÈME PARTIE – LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L’UNION EUROÉPÉENNE 2014-2020.....	63
I – LA STRATÉGIE EUROPE 2020.....	63
II – LA POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020.....	66
3ÈME PARTIE – LES FUTURS PROGRAMMES RÉGIONAUX MIDI-PYRÉNÉES 2014-2020.....	73
I – L’ELABORATION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX MIDI-PYRÉNÉES.....	73
II- LES PROPOSITIONS DU CESER POUR ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES REGIONAUX.....	75

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l’Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

III- LES PROPOSITIONS THEMATIQUES DU CESER POUR AMELIORER L'IMPACT DES FUTURS PROGRAMMES EN MIDI-PYRENEES.....	83
A - RENFORCER LA RECHERCHE, LE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION.....	83
B - AMELIORER L'ACCES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ETE DE LA COMMUNICATION, LEUR UTILISATION ET LEUR QUALITE.....	86
C - RENFORCER LA COMPETITIVITE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.....	87
D - SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLES EMISSIONS DE CO ² DANS TOUS LES SECTEURS, PROMOUVOIR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AINSI QUE LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES, PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES.....	89
E - PROMOUVOIR L'EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILITE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, INVESTIR DANS L'EDUCATION, LES COMPETENCES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE.....	90
F - PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE.....	93
G - PRESERVER LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES.....	95
H - ACCOMPAGNER LES COOPERATIONS TERRITORIALES EUROPEENNES.....	95
I - DEVELOPPER LES FILIERES AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET SYLVICOLE.....	97
CONCLUSION.....	101
EXPLICATIONS DE VOTE.....	105
INTERVENTION DE MONSIEUR ERIC BERTHON, ADJOINT AU SECRETAIRE GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES POUR MIDI-PYRENEES.....	129
GLOSSAIRE.....	139

**INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN_LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL**

Monsieur le Représentant de Monsieur le Préfet de Région Monsieur BERTHON, J'ai excusé le Président MALVY et Jean-Louis GUILHAUMON, une fois n'est pas coutume nous avons reçu hier les remarques de l'exécutif, du Président de Région, aux deux projets d'avis qui seront examinés, débattus et votés ce matin.

Nous avons par courrier ce que le Président et Jean-Louis GUILHAUMON nous auraient dit s'ils avaient pu être parmi nous, donc en quittant la séance vous aurez les remarques faites par le Président à nos deux projets d'avis et une fois les avis votés, nous répondrons aux remarques qui ont été formulées par l'Assemblée régionale.

Vous savez dans quel contexte intervient cette session ; depuis le 28 février nous connaissons la version 8 du projet de loi sur la réforme des collectivités, près de 200 pages. Redéfinir la décentralisation, qui fait quoi, les relations avec l'État, les champs de compétence, la répartition des pouvoirs... C'est un débat qui est passionnant pour les collectivités entre elles qui s'écharpent, entre les collectivités et l'État, mais où sont les acteurs économiques, sociaux, associatifs ? Ils ne sont pas dans les préoccupations et, à ce jour, l'association des CESER de France n'a pu faire prendre en compte aucune de nos cinq propositions pour l'élargissement de la démocratie économique et sociale.

Nous avons fait cinq propositions votées à l'unanimité le 21 juin par les CESER de France, nous espérons que le travail de lobbying que nous ferons auprès des groupes parlementaires au Sénat puis à l'Assemblée nationale avec le soutien, je l'espère, de l'ARF permettra de rétablir la situation. Pour nous, la réforme des collectivités oui ! Mais la République aussi tous les matins pour préserver l'équité entre les citoyens et les territoires !

La période c'est aussi les nouveaux programmes européens, on va le voir dans quelques instants, une nouvelle étape de concertation pour les futurs programmes opérationnels, la préparation d'un contrat de partenariat entre l'Europe, les États et les différents niveaux de collectivités. J'ai participé au lancement de cette deuxième vague de concertation à Paris la semaine dernière organisée par la DATAR pour inclure la dimension territoriale. Nous devrions connaître dans quelques jours, au plus tard dans

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

quelques semaines, l'arbitrage que fera le Premier ministre sur la nouvelle architecture de ce qu'on appellera les contrats de plan, les contrats de projets État-Région-Collectivités, qui seront largement impactés dans l'architecture par la réforme des collectivités et la réforme des compétences entre différents niveaux de collectivités.

Nous avons le choix entre attendre une concertation que je qualifie à minuit moins douze, pourquoi douze ? C'est le délai obligatoire de la Région pour nous communiquer les avis et vous savez qu'à minuit moins douze on change les virgules, rien sur le fond ! Nous avons donc le choix entre attendre et anticiper, nous avons choisi d'anticiper. D'où l'organisation de ce qu'on appelle les rencontres territoriales, 11 réunions en moins de quatre mois, plus deux conférences (vous voyez la charge) qui ont commencé et qui ont bien commencé autant par la participation que par le contenu.

Dans le sud du Tarn, à Mazamet le 22 février, à Figeac le 18 mars, à Auch le 29 mars, à Cahors le 12 avril, à Albi le 19 avril et en suivant pour couvrir l'ensemble des territoires et apporter nos contributions à temps. Ces réunions étaient attendues, elles conjuguent une approche régionale qui est notre connaissance, avec l'expression des acteurs économiques, sociaux et associatifs du terrain sur les préoccupations partagées. Nous couvrons un champ plus vaste que celui des programmes européens et des futurs contrats de plan État-Région parce que nous devons avoir, nous aussi, une vision et un diagnostic partagés sur l'état de la région et dire des choses sur les politiques publiques : l'accès aux soins, l'offre de soins de qualité pour tous et dans tous les territoires, ce n'est pas dans les programmes européens ni dans le contrat de plan État-Région, mais il y a les politiques publiques de l'État annoncées par Marisol TOURAINE, il y a le bilan de la loi « Hôpital Patients Santé et Territoires », on a des choses à dire, nous avons quatre rapports sur le sujet.

Sur la cohésion, la précarité, l'insertion des jeunes dans un emploi, on y travaille. On aura des choses à dire, on aborde ces questions ainsi que l'enjeu des infrastructures parce que les territoires ne sont pas tous en situation d'égalité.

On ne fait pas les États généraux et la Révolution française, mais on ne se limite pas aux programmes européens et au contrat de plan État-Région parce que nos préoccupations portent aussi sur la cohésion, sur les critères d'attractivité. Dans un territoire où vous n'avez pas d'offre de soins de qualité, vous pourrez toujours faire des efforts sur l'attractivité ; s'il n'y a plus de services publics, s'il n'y a aucun mode de transport collectif, vous pouvez parler d'attractivité, mais on n'a que la désespérance.

On aborde ces questions-là aussi à partir de nos rapports pour formuler des préconisations qui seront dans la synthèse générale prévue pour le mois d'octobre.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Ce matin nous examinerons deux autosaisines qui viennent à temps, une sur notre vision des politiques territoriales conduites par la Région en partenariat avec l'État, puisque nous sommes une des régions où il y avait un contrat entre l'État en région, la Région et les 8 Conseils généraux sur les politiques à travers les Pays, les Agglomérations, les Parcs Naturels Régionaux. Il convient d'en faire le bilan à défaut d'avoir pu et d'avoir eu le temps de faire une vraie évaluation pour dire à quoi cela a servi à partir d'indicateurs. Il ne s'agit pas de faire une approche quantitative. On peut arroser les territoires, s'il n'y a aucun projet, cela peut ne servir à rien. Cela a du sens de le faire pour faire évoluer les choses dans la mesure où il y aura sûrement pour la Région et pour l'État une politique de contrat entre l'État, la Région, les territoires, les pays, les agglos.

On doit intégrer les réalités ; depuis trois ans il y a ce qu'on appelle le dialogue métropolitain, c'est la réponse à un appel à projet de la DATAR que le nouveau maire de Toulouse a pris à bras-le-corps pour engager un dialogue avec les villes moyennes de la région qui sont à une heure de Toulouse. Il invite aussi Carcassonne, ce n'est pas la région Midi-Pyrénées. Il faut aussi l'intégrer. C'est un débat de niveau régional, mais comme depuis dix ans, l'instance prévue à cet effet, la conférence régionale d'aménagement du territoire, n'est plus jamais réunie, la nature ayant horreur du vide, le maire de Toulouse discute avec les villes. On doit l'intégrer, on y participe parce que l'armature même de Midi-Pyrénées nécessite de savoir travailler ensemble.

Il faut intégrer tout cela, la commission y a travaillé sur les propositions que Patrick KIRCHNER nous présentera dans quelques instants.

Le rapport vient à temps pour pouvoir défendre nos idées dans le cadre de la concertation et des prochains programmes européens.

On a bien fait de se préparer aux programmes européens, on a voté à l'unanimité déjà une contribution préparée par la commission 6 au bureau du 1^{er} octobre qui s'est réuni à Revel, qu'on a communiquée et dont j'ai fait la pédagogie quinze jours après quand il y a eu le lancement de la concertation à Labège sur les nouveaux programmes européens. Quelques remarques qui sont dans notre contribution sont reprises aujourd'hui sur le fait que si nous sommes, parce que nous en avons besoin, une des régions de France qui a le plus bénéficié des fonds européens à cause de l'étendue du territoire et des inégalités territoriales, le bilan est que depuis la suppression des zonages en 2001 les

inégalités entre les régions se sont atténuées, mais à l'intérieur des régions elles se sont aggravées. Le fait qu'il n'y ait plus de zonages met sur un même pied tous les territoires de la région, même si ce n'est pas tout à fait pareil. Il vaut mieux pour l'économie être à Labège que dans le sud du Tarn, dans le bassin de Decazeville ou dans le pays d'Olmès. La fin du zonage c'est aussi un peu la fin de la solidarité parce qu'on aide tout le monde au même niveau.

Un projet à Toulouse c'est 100 M€, et 30 % de 100 M€, ce n'est pas pareil que 30 % d'un projet en Ariège. Ce n'est pas la faute de Toulouse, mais nous plaidons –et c'est repris dans le rapport- pour que sur les villes métropoles, l'Europe garde les financements pour aider les villes qui ont aussi leurs problèmes de cohésion territoriale et d'exclusion, on le sait ici, que ce soit sur un programme dédié, ciblé qui s'appelle le programme URBAN.

La fin du zonage c'est aussi l'aggravation des inégalités territoriales et le fait que dans l'appréciation du PIB, ce qui est une considération de l'Europe pour aider les régions, nous disparaissions des régions de rang intermédiaire parce que le poids et la richesse de la métropole toulousaine nous font remonter, et nous exclut de certains financements.

Il ne s'agit pas d'avoir une diatribe contre Toulouse, ce qui n'aurait pas de sens pour nous tous. Tout cela joue contre nous, le rapport l'expliquera.

Il reprend aussi beaucoup de choses utiles sur lesquelles le bureau s'était prononcé favorablement, notamment l'élargissement du partenariat aux différents acteurs économiques, syndicaux et associatifs qui ne sont pas dans le comité de programmation ni au comité de suivi. L'enrichissement du partenariat ne porte pas atteinte au pouvoir des décideurs, des financeurs, mais élargit la démocratie, il ne tue pas la démocratie, mais la renforce. Même si nous sommes le seul Conseil Économique Social et Environnemental Régional à siéger au comité de programmation depuis 2001, nous le devons à l'ancien Préfet de Région, Bernard BOUCAULT, qui avait souhaité que nous soyons représentés au comité de programmation. Nous sommes les seuls.

Il vaut mieux généraliser les bonnes pratiques et les élargir pour que l'ensemble des points de vue d'intérêts économiques, syndicaux et associatifs puissent être présents et faire part de leurs préconisations sur différents sujets qui, à l'arrivée, concernent tous les citoyens.

Je dis un mot sur les conditions d'élaboration du budget de l'Europe, une catastrophe et une honte. C'est la première fois en trente ans d'histoire que le budget européen est à la baisse, c'est dû au fait que le budget de l'Europe est bâti sur des contributions du budget

des États et que le Parlement de l'Europe n'a pas un budget dédié avec un impôt dédié et fléché, donc on a une addition d'égoïsmes, de « gribouilles » passez-moi l'expression ; un budget à la baisse qui ne correspond pas à la situation économique et sociale de l'Europe, qui additionne les renoncements à défendre et réaliser son potentiel et additionne le chômage et la précarité. Comment voulez-vous que les citoyens s'y retrouvent ?

Un budget de l'Europe à la baisse, ce sont forcément des financements à la baisse, qui ne donneront pas les moyens de développer l'Europe de la connaissance, de l'innovation, de la recherche et de l'industrie, parce qu'il n'y a toujours pas d'Europe de l'industrie.

On est face à ces contradictions-là et c'est aussi pour cela que notre avis, que présentera Guy BERNAT tout à l'heure, rappelle ces questions-là.

Encore une fois ces rapports arrivent à temps, parfois on se demande à quoi ça sert, parfois on nous dit « c'est bien, mais vous arrivez trop tard », là on s'est donné les moyens d'arriver à l'heure et de défendre nos idées qui seront enrichies par toutes les réunions décentralisées.

J'ai conscience que pour vous c'est aussi beaucoup de travail, sachez que ça l'est aussi pour nous, mais l'intérêt est de faire émerger la voix des territoires, la voix des acteurs économiques, sociaux et associatifs, dans un contexte difficile où l'argent public est rare, qu'il serve à l'essentiel ! Et qui nous amènera aussi – je le dis pour la délégation qui siègera au comité de programmation- à dire des choses fortes, que cela plaise ou pas.

Trop souvent dans la génération des programmes européens 2001-2007, nous avons laissé filer, –pas nous, parce que justement je me suis insurgé, des arbitrages entre développer l'économie et la connaissance, les PME-PMI, et financer ce que j'appelle en privé, mais c'est public aujourd'hui, les pataugeoires, les super piscines « Aqua machin », l'argent de l'Europe n'a pas été fait pour cela. Mais parfois localement il faut faire toujours plus grand, toujours plus beau et toujours plus cher. L'argent de l'Europe n'a pas été fait pour cela.

Dans cette salle en juillet 2006, l'ancien Directeur général de la politique régionale en Europe, Jean-Charles LEYGUES, disait aux élus qui étaient tétanisés « méfiez-vous, vous Français, à trop détourner l'argent de l'Europe, vous serez en grande difficulté quand il y aura l'évaluation et les arbitrages ». Il a fait une liste exhaustive sur les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées des équipements surdimensionnés qui avaient été financés avec les fonds de l'Europe créés pour développer l'Europe de la connaissance, de l'information, de l'innovation et de la recherche, et de l'industrie, fonds utilisés « au

bénéfice » d'équipements surdimensionnés. Je parle avec aise parce que je me suis insurgé contre ce qui était financé dans mon propre département, tous bords confondus. On doit avoir la rigueur de dire les choses pour que l'argent public serve à ce pourquoi il est destiné : la formation des hommes, la connaissance, l'innovation, la recherche, l'industrie. Si on ne peut pas avoir une super piscine 10 étoiles tous les 10 kilomètres, on l'aura tous les 20 kilomètres ; il ne faut pas vivre au-dessus de ses moyens, ce que nous avons fait trop souvent.

Excusez cette parenthèse, cela fait partie des choses de la vie qui risquent de se reproduire si on n'y prend pas garde, c'est aussi la responsabilité de notre délégation au comité de programmation et de suivi des programmes européens.

Je remercie les deux commissions, les deux rapporteurs par anticipation de nous présenter les propositions. Nous souhaitons aussi que les instances qui ont été créées en région ou celles qui le seront demain avec le projet de loi qui prévoit la création d'une conférence territoriale de l'action publique intègrent le CESER à la liste des collectivités qui en seront membres ; ce serait conforme au discours du Président de la République le 12 juin 2012, prononcé au CESE, il souhaitait alors renforcer le rôle des CESER en région. Par anticipation, la métropole de Toulouse a fait confiance à la représentation socio-économique en nous saisissant, ce qui a donné lieu à un rapport de haut niveau pour lequel nous avons eu énormément de retours positifs et encourageants. On peut aussi être davantage associés en amont, il y a des instances qui fonctionnent prévues par la loi depuis 2004, la Conférence des Exécutifs pour le financement de l'action publique, nous regrettons de n'y être jamais invité, contrairement à nos collègues en Aquitaine et en Rhône-Alpes qui sont associés et peuvent s'exprimer. Le problème n'est pas d'inventer des usines à gaz, mais de nous prendre en compte, de nous consulter pour ce que nous sommes dans le cadre législatif qui pose nos compétences.

Quelques éléments de satisfaction dans un océan de difficultés, nous avons gagné le travail de lobbying, je l'avais dit à la dernière assemblée, pour recréer une filière française de la machine-outil, puisque c'est l'industriel Frédéric SANCHEZ propriétaire du groupe FIVES, deux siècles d'histoire industrielle, qui a raflé la mise et récupéré cinq sites au groupe allemand à capitaux américains MAG CINCINNATI. C'est officiel depuis quinze jours, le PDG m'a remercié du lobbying que j'avais pu organiser avec les donneurs d'ordre qui se sont engagés dont Airbus et Dassault à passer des commandes. Le groupe FIVES passe de 6 100 à 7 000 salariés et devient une entreprise respectable

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

qui redonne des perspectives à la filière française de la machine-outil parce que si on s'était laissé piller ces bijoux, notamment par le groupe chinois, il ne nous restait que les yeux pour pleurer.

La Direction de SANOFI a été condamnée en Cour d'appel à respecter la procédure d'information au CE et au CCE. La mission confiée par Arnaud MONTEBOURG à Jean-Pierre SAINTOUIL Directeur de la SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologie), ex-directeur du pôle Cancer Bio Santé, se poursuit. Le challenge, quelle que soit la procédure, est de garder 400 emplois de chercheurs à Toulouse, c'est ce que j'ai dit à Jean-Pierre SAINTOUIL que j'ai reçu et aux syndicats de salariés que j'ai reçus ensuite pour faire le point avec eux.

La semaine dernière se tenait en Aquitaine la première Assemblée générale du pôle Agrimip Innovation Agro Sud-ouest qui est pour nous une immense satisfaction parce que nous l'avons porté sur les fonds baptismaux quand personne n'y croyait. Peu importe s'il y avait peu de croyants, ce sont les réalités qui importent le plus et ce pôle, labellisé le 5 juillet 2007, est devenu en six ans le premier pôle agro de France par le nombre de projets labellisés et parmi les six meilleurs pôles aux côtés d'Aerospace Valley sur l'efficacité, le respect des trois conditions, l'innovation qui génère des emplois, la croissance et aussi la formation des hommes par la GPEC.

Ce sont les entreprises des régions voisines qui ont frappé à la porte pour demander l'élargissement, ce n'est pas venu par la politique, mais par les acteurs du terrain, c'est une très grande satisfaction.

L'agri et l'agro comptent 100 000 emplois et nous avons des marges de progression considérables au moment où l'on dit que c'est une aberration quand on voit l'affaire de « Castelnaudary », des circuits invraisemblables pour manger du cheval.

Nous avons des marges de progression pour recréer de l'emploi et des activités économiques dans nos régions. Je reprends toujours les chiffres : sommes-nous condamnés à importer 80 % de la viande bovine que nous consommons ? 45 % de la viande poulet et de la viande de porc que nous consommons ? On a des marges de progression pour renforcer les productions de proximité aux côtés du bio, des labels dont on a besoin aussi pour diversifier.

On aura un schéma régional sur ses questions-là. Le ministre de l'Agroalimentaire, qui est venu à Toulouse il y a moins d'un mois, a confirmé qu'il y aurait un contrat d'objectif pour l'agroalimentaire et pour relocaliser des productions. Nous avons des marges de production considérables pour développer des filières territorialisées, conforter des outils, arrêter la longue liste des fermetures d'abattoirs, s'il n'y a plus d'outils de

transformation on fera des centaines de kilomètres avec des impacts en terme de coût (financier et économique).

Ce sont autant d'enjeux, autant de challenges pour nous et cela rejoint aussi ce que nous avons dit dans nos rapports sur l'agri et l'agroalimentaire, le ministre Guillaume GAROT m'a dit qu'il avait lu nos travaux, qu'il nous en remerciait et qu'on aurait l'occasion de les faire vivre à l'occasion des nouvelles politiques territoriales.

J'attire votre attention sur deux secteurs qui sont en grande difficulté, le bâtiment et les travaux publics. Serge CRABIÉ ou Alain CARRÉ et d'autres pourront nous dire si le plan annoncé par le Chef de l'État permettra de relancer le bâtiment, mais le bâtiment souffre dans tout le territoire régional. Les carnets de commandes s'amenuisent, les délais s'amenuisent aussi donc la visibilité. Ce sont des milliers d'emplois non délocalisables.

Le secteur des travaux publics est aussi en grande difficulté, nous réclamons un plan d'urgence pour les TP en région avec la conférence régionale des collectivités et la fédération des TP. C'est une fédération comme d'autres qui fait beaucoup d'efforts depuis 2007 pour former ses collaborateurs, en attirer d'autres pour l'attractivité des métiers comme le fait la métallurgie dans son domaine. Quand la crise est tombée, 2008, 2009, 2010, 2011, ils ont fait beaucoup d'efforts pour maintenir les salariés dans l'entreprise, les carnets de commandes étaient à - 40%, on ne peut pas tenir indéfiniment. Sur 10 000 collaborateurs, 3 000 ont quitté les entreprises. 98 d'entre elles ont été mises en procédures collectives.

La concurrence étrangère pratique le dumping social et économique, avec des prix à - 30 %, personne ne peut résister, la profession est aux abois, les salariés et les collaborateurs aussi. Bien sûr pour les collectivités il y a le problème du financement, mais aujourd'hui il reste nécessaire d'entretenir les réseaux, les réseaux d'eau potable par exemple qui ont 30 à 40 % de fuites, cela a un coût énorme, et aussi le patrimoine routier, ferroviaire. Nous réclamons une réunion de concertation au niveau régional sous l'autorité du Préfet avec toutes les grandes collectivités qui sont dans la conférence des Exécutifs avec la fédération.

Airbus reste pour Toulouse et la région notre oxygène, il faut toujours saluer la compétence des dirigeants qui ont su résister à toutes les critiques que j'ai appelées hier « l'envol des bêtises », quand on nous demandait à nous de réfléchir à l'après Airbus. On aurait eu bonne mine en 2013 de réfléchir à l'après Airbus qui a huit ans de visibilité en termes de commandes.

Les commandes énormes enregistrées avec les pays émergents et les compagnies low cost ajoutent du travail à d'autres charges de travail, sécurisent les embauches,

permettent d'en prévoir d'autres, ce qui pose la question pour les acteurs de la filière de la capacité de la sous-traitance à assumer la charge et aussi le problème du recrutement, ce qui est une préoccupation partagée

En vous accueillant, je saluais les changements au CESER sans les avoir sollicités, cher Jean-Louis COLOMBIES. Nous accueillons donc aujourd'hui Bertrand MARSOL qui représente le CRAJEP au CESER. Il est Gersois, ce n'est pas interdit. Tu te lèves pour qu'on puisse te saluer. Tu intégreras les commissions dans lesquelles était Jean-Louis et tout à l'heure le bureau. Je te souhaite la bienvenue.

J'aurais dû accueillir aussi Jean-Louis MIROUZE qui représente la délégation de la Chambre régionale des Métiers, la partie alimentaire, qui est Ariégeois et qui remplace Jean-Louis SEPET. Il a eu hier soir un décès dans sa famille, il a téléphoné très tôt ce matin pour s'en excuser. Lui aussi rejoindra les commissions dans lesquelles siégeait Jean-Louis SEPET.

Je tiens à remercier Jean-Louis COLOMBIES pour son investissement dans les commissions, au bureau, en plénière, le très bon travail dont il a été rapporteur sur la jeunesse, qui date un peu mais qui reste toujours d'actualité et pour des convictions largement partagées, l'école de la deuxième chance aussi où avec Malika tu assurais la représentation du CESER. Je te remercie pour tout ton investissement et les sensibilités que tu apportais, le message que tu nous as toujours fait passer et que ton successeur aura à cœur de poursuivre. Merci pour tout.

Je voudrais aussi dire un mot, c'est plus triste d'une de nos collègues qui est décédée brutalement le 13 février dernier, j'en ai été informé par un Conseiller, Christian GASTON secrétaire départemental FO de l'Ariège. Il s'agit du décès de Monique CAZEDEVALS.

Nombre d'entre vous l'ont connue, elle a siégé 9 ans au CESER. Par ses fonctions à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège, ses fonctions en région, au plan national, elle était militante du social, elle s'est toujours beaucoup investie au cours des 9 ans pendant lesquels elle a participé à notre assemblée. C'était une femme de très grande conviction, d'un engagement inlassable, d'une grande écoute et aussi d'une grande humanité.

Je savais le combat qu'elle menait depuis longtemps contre la maladie qui tentait de la rattraper, qu'elle a fait reculer, mais elle n'y est plus arrivée.

Je vous demande d'avoir une pensée pour elle, nous observerons une minute de silence à la fin de mon propos.

Je voudrais enchaîner sur l'actualité pas drôle non plus avec ses faits divers, mais pas que des faits divers. Au sujet d'AZF, il faut savoir protéger les lieux de mémoire qui sont aussi des lieux d'avenir. Je me joins à la protestation de notre ami et collègue Jacques MIGNARD, Président de l'Association Mémoire et Solidarité, ainsi que celle de Pierre COHEN dénonçant le vandalisme qui a saboté la stèle qui rend hommage sur le site aux salariés morts lors de la catastrophe du 21 septembre 2001. Le mémorial, inauguré il y a un an, fait par la ville a aussi été souillé à défaut d'avoir eu le temps d'être détruit. Il faut respecter les lieux de mémoire, y compris ceux-là. Il est souhaitable que l'autorité, en l'occurrence Monsieur le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne, fasse respecter ces sites, les sécurise et que les auteurs soient aussi démasqués.

Mais ce site est aussi un lieu d'avenir : l'Oncopole. Au moment où la mission diligentée par le Président de la République pour définir les missions de l'Oncopole après avoir réglé le cadre juridique, l'institut universitaire du cancer, ce site doit être sécurisé au sens propre et au sens figuré, sécurisé aussi du point de vue de l'accès et de la sortie parce beaucoup de femmes qui travaillent dans ce secteur-là renoncent à prendre les transports collectifs le soir parce qu'elles sont menacées ou agressées. Ce site, comme les autres, mérite d'être sécurisé.

Enfin, pour terminer le drame de Toulouse de mars 2012 et de la République. Des cérémonies ont eu lieu à Toulouse et Montauban pour les tueries des 11, 17 et 19 mars 2012. Ce drame, ce malheur, longtemps considéré comme un fait divers parmi d'autres avait répandu un sentiment légitime d'horreur, d'indignation et de compassion, mais le danger était grand de tourner la page parce que ce n'était pas qu'un fait divers. Dans notre pays chaque fois qu'il y a des actes de racisme et d'antisémitisme, il y a une rémission des agressions et des actes. Cette fois ci, en un an, il y a eu une multiplication par deux. Je vous rappelle le très beau discours qui honore la République fait par le Chef de l'État à Toulouse le 17 mars 2013 qui nous renvoie à nous-mêmes dans notre pays comme dans d'autres pays d'Europe. Le racisme et l'antisémitisme remontent à loin dans l'histoire, mais restent un sujet d'actualité et de préoccupation. Qu'aurions-nous dit si en Allemagne, en Hongrie, en Tchéquie ou en Pologne, il y avait eu des hommes et des femmes assassinés à cause du port de l'uniforme, ou de leurs croyances? Qu'aurions-nous dit, nous Français ? Mais c'est chez nous, à nos portes.

Avec quelques autres membres du CESER, j'ai assuré la représentation de notre assemblée aux cérémonies officielles. Je suis allé aussi à la cérémonie à la synagogue le 19 mars où hommage a été rendu aux victimes du 19 mars à l'école juive Ozar Hatorah en présence de Manuel VALLS qui a fait aussi un très beau discours qui honore l'État et la République.

Nous devons être tous solidaires et vigilants sur ces questions-là, c'est par notre capacité à savoir défendre la diversité d'opinion, le vivre ensemble en faisant toujours référence à la République et à ses valeurs qui constituent notre maison commune que nous ferons reculer la haine et la xénophobie. Ce n'est pas que l'affaire des autres, ce n'est pas que l'affaire du Chef de l'État, c'est aussi l'affaire de chacun et chacune d'entre nous dans l'exercice de nos responsabilités.

Je vous remercie pour votre écoute, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue et amie Monique CAZEDEVALS.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 26 mars 2013

AVIS DU CESER

**LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE
COHESION DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA
PERIODE 2014- 2020 :**

**QUELLES PROPOSITIONS POUR OPTIMISER
LEURS IMPACTS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX
EN MIDI PYRENEES ?**

INTRODUCTION

Depuis sa création en 1989, la politique de cohésion menée par l'Union européenne a pris une réelle importance en Midi-Pyrénées comme l'atteste le nombre important de projets qui ont été soutenus. L'enjeu que représente l'avenir des interventions régionales de l'Union européenne après 2013 est donc bien réel pour la région.

Le Conseil économique social et environnemental Midi-Pyrénées (CESER) est attaché à la politique de cohésion de l'Union européenne qui est avant tout un outil de péréquation régionale. Il est l'un des rares CESER de France à participer à toutes les étapes d'élaboration et gestion des fonds structurels en région.

Jusqu'à la période 2007-2013, la région avait vu le montant des engagements communautaires se maintenir alors que le dernier élargissement de l'UE, le 1^{er} mai 2004 avait réorienté la politique de cohésion vers l'Est de l'Europe.

Le dernier programme a été marqué par la stratégie « Lisbonne+ » qui a concentré les interventions sur les objectifs de compétitivité, d'emploi, d'innovation et de développement durable.

La Commission européenne propose, en matière de la Politique de cohésion pour la période 2014-2020, une plus forte concentration des interventions vers les régions des pays de l'Est compte tenu de leurs retards structurels toujours existants. Elle devrait être moins importante pour les régions dites « riches » dont le PIB/hab est supérieur à 90% de la moyenne communautaire, ce qui est le cas de Midi-Pyrénées.

Les interventions devraient être également plus concentrées sur les thèmes de la compétitivité des entreprises, de la recherche et l'innovation, des énergies renouvelables.

Compte tenu des difficultés financières que connaissent de nombreux pays de l'Union européenne, de la non stabilisation des perspectives financières de l'UE pour la période 2014-2020, et donc sur les politiques qui vont être menées, des incertitudes existent pour toutes les interventions européennes que ce soit la Politique agricole commune (PAC) ou la Politique de cohésion, qui ont toutes les deux une réelle importance en Midi-Pyrénées.

Des incertitudes existent également sur le mode de gestion du programme. L'un des enjeux du nouveau programme Midi-Pyrénées 2014-2020 est aussi dans la gestion du programme, qui pourrait être déléguée entièrement au Conseil Régional. Le CESER avait déjà soutenu la délégation de gestion au Conseil Régional en mettant en avant qu'elle serait source d'une meilleure coordination et complémentarité avec les dispositifs régionaux.

Cet Avis traite principalement de la politique de cohésion de l'Union Européenne et de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux sur Midi-Pyrénées. Le CESER fait part de ses propositions afin d'en optimiser les impacts.

1^{ère} PARTIE – LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L'UNION EUROPÉENNE

I – LES EVOLUTIONS DE LA POLITIQUE DE COHESION DE L'UNION EUROPEENNE

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, de nombreux pays européens cherchèrent un moyen de stabiliser la paix en essayant de coopérer dans différents domaines.

La Communauté économique européenne a été créée le 25 mars 1957 par le Traité de Rome, qui concrétisait la volonté de six pays¹ de coopérer dans les domaines économiques, mais aussi politiques et sociaux. Le but était aussi d'aboutir à un « Marché commun » permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux.

Alors que la Politique de cohésion de l'Union européenne n'a vu le jour qu'en 1998, la Communauté économique européenne avait, dès sa création, instauré un premier Fonds structurel, le Fonds social européen (FSE). Ce dernier était l'instrument financier de la politique européenne en matière d'emploi.

Par la suite ont été créés, en 1968 le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) destiné à financer les dépenses de la PAC, et en 1975 le Fonds européen de développement régional (FEDER), destiné à réduire les disparités régionales.

La particularité de ces trois Fonds structurels était que bien qu'instruments de politiques communautaires, la procédure budgétaire qui était annuelle et le principe de quotas nationaux faisaient qu'ils servaient à refinancer les projets sélectionnés et soumis par chaque Etat.

Un véritable tournant a eu lieu dans la politique européenne en 1986, avec l'Acte unique européen, l'adhésion de l'Espagne, du Portugal et l'adoption du programme de marché unique. Ces événements ont révélé la volonté de mener une réelle politique de cohésion européenne.

La prise en compte, par une véritable politique communautaire, des disparités régionales au sein de la Communauté européenne s'est faite avec l'adhésion de la Grèce en 1981 et de l'Espagne et du Portugal en 1986.

La volonté de réformer les institutions européennes pendant cette période a été motivée par la crise budgétaire et les souhaits d'achever le marché intérieur et de promouvoir la cohésion économique et sociale.

Ces deux derniers points ont été motivés par deux rapports commandés par le Conseil européen. Le premier rapport² mettait en avant « le coût de la non-Europe », soit les pertes liées à la non réalisation du marché unique estimées entre 4,25% et 6,5% du PIB. Le second rapport³ mettait en garde contre « un sérieux risque d'aggravation des

¹ Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas

² Rapport CECCHINI

³ Rapport PADOA-SCHIOPPA

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

déséquilibres suite à la libéralisation du marché» et proposait « des mesures d'accompagnement appropriées pour accélérer les ajustements dans les régions et les pays structurellement faibles ».

A - LA PROGRAMMATION 1989-1993

L'année 1988 a été marquée par la mise en place de réformes institutionnelles qui façonnent encore l'Union européenne :

- En mars, le Conseil européen a adopté un ambitieux programme pour la période 1988-1993, qui prévoyait une réforme de la politique agricole commune et le renforcement des programmes communautaires dans les domaines de la politique de cohésion, de la science, des technologies, de l'environnement et des transports.
- En juin, un accord entre le Parlement, le Conseil et la Commission européenne a été établi pour la première fois des perspectives financières pluriannuelles pour la période 1988-1992, venant financer les politiques et programmes communautaires et il a été également adopté le premier règlement intégrant les Fonds structurels dans la politique de cohésion.

Des principes ont été institués comme l'accent sur les régions les plus pauvres et accusant les retards de développement les plus significatifs, la programmation pluriannuelle, l'orientation stratégique des investissements et l'implication des partenaires régionaux et locaux.

Le Conseil européen a pris la décision de doubler les ressources annuelles destinées aux Fonds structurels, en affectant 64 Mds d'écus pour la période 1989-1993.

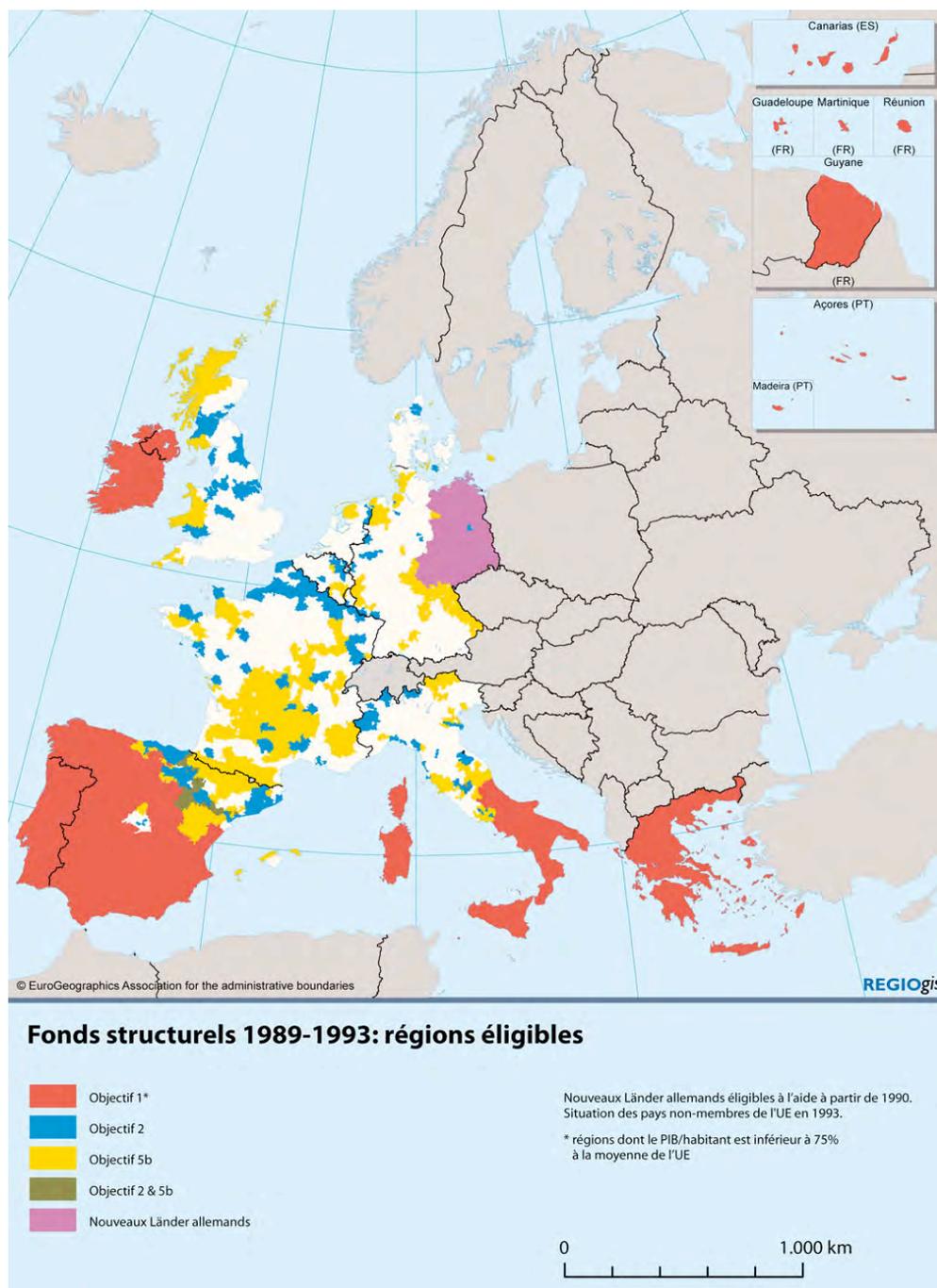
Une série de principes clés applicables à la politique de cohésion et à ses instruments ont été arrêtés :

- **Nombre limité d'objectifs** privilégiant les régions en retard de développement ;
- **Programmation pluriannuelle** reposant sur l'analyse, la planification stratégique et l'évaluation ;
- **Additionnalité**, destinée à garantir que les Etats ne remplacent pas les dépenses nationales par des fonds communautaires ;
- **Partenariat** pour la conception et la mise en œuvre des programmes. Les partenariats associant les acteurs nationaux, locaux/régionaux et européens, parmi lesquels les partenaires sociaux, et les organisations non gouvernementales, avec l'ambition de garantir l'appropriation et la transparence des interventions.

La mise en place d'un nouveau système, traduit par cette série de principes de définition et de gestion de la politique de cohésion de l'Union européenne, a représenté un changement majeur par rapport à la sélection annuelle des projets par les Etats membres suivie de l'adoption par la Commission européenne qui prévalait jusqu'alors.

5 Objectifs prioritaires ont été adoptés pour la période 1989-1993 :

- Objectif 1 : promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard ;
- Objectif 2 : aider à la reconversion des régions sérieusement affectées par le déclin industriel ;
- Objectif 3 : lutter contre le chômage de longue durée ;
- Objectif 4 : faciliter l'intégration professionnelle des jeunes ;
- Objectif 5 : (a) accélérer l'ajustement des structures agricoles et (b) promouvoir le développement des zones rurales.



Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

La traduction de ces Objectifs a été un zonage des régions au niveau européen, avec un traitement spécifique en termes de fonds alloués, d'orientations et de cofinancements. Les taux de cofinancement pouvaient atteindre 75% sur l'Objectif 1, et 50% sur les autres Objectifs.

Au delà des programmes nationaux et régionaux mis en place au titre des différents Objectifs, 16 initiatives communautaires⁴ destinées à lutter contre des problèmes spécifiques à certaines régions ou secteurs ont été mises en place, avec une enveloppe de 5,3 Mds d'écus.

Alors que la politique de Cohésion avait été définie pour entrer en application dès 1989, la définition et l'adoption de règlements, et la mise en place de procédure ont été longues. La première génération de programmes opérationnels n'a été adoptée qu'en 1990, ce qui a entraîné des retards en terme de mise en œuvre.

Budget total des Fonds structurels: 69 Mds d'écus⁵ (soit 25% du budget communautaire et 0,3% du PIB total de l'Union), dont pour les régions de l'Objectif 1 : 64%. 16 initiatives communautaires dotées de 5,3 Mds d'écus (7,8% du total des Fonds structurels).

Les principaux pays bénéficiaires ont été l'Espagne (14,2 Mds d'écus) l'Italie (11,4 Mds d'écus), le Portugal (9,2 Mds d'écus), la Grèce (8,2 Mds d'écus).

Les principaux résultats des Fonds structurels :

- Pour les régions de l'Objectifs 1, réduction de 3% de l'écart entre le PIB moyen par habitant par rapport à la moyenne de l'UE ;
- Création de 600 000 emplois grâce aux Fonds structurels en Grèce, en Irlande, au Portugal et en Espagne. Pour ces pays, le PIB par habitant est passé de 68,3% à 74,5% de la moyenne communautaire ;
- 917 000 bénéficiaires de formation grâce au FSE ;
- 470 000 petites et moyennes entreprises ont reçu une aide dans les régions de l'Objectif 2.

B - LA PROGRAMMATION 1994-1999

La Politique de cohésion de la période 1994-1999 a été marquée par l'adoption du Traité sur l'Union européenne adopté à Maastricht le 7 février 1992 et le Traité instituant la Communauté européenne tel que modifié (TCE).

⁴ 16 initiatives communautaires : Interreg, Euroform, Now, Horizon, Leader, Resider, Rechar, Retex, Renaval, Konver, Regis, Envireg, Regen, Prisma, Telematique, Stride).

⁵ Initialement nom de la monnaie unique européenne, indiqué dans le Traité de Maastricht, la monnaie européenne pris le nom de l'euro au 1^{er} janvier 1999, avec un taux de conversion monétaire de 1 entre l'écu et l'euro (1 écu = 1 euro).

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

En matière de politique régionale et de cohésion, ces traités ont créé une nouvelle institution, le Comité des régions, et introduit le principe de subsidiarité.

Ils ont également mis en place un nouveau fonds, le Fonds de cohésion. Il était destiné aux Etats membres dont le PIB était inférieur à 90% de la moyenne communautaire et qui devaient s'être dotés d'un programme de convergence économique répondant aux critères de l'Union économique et monétaire tels qu'ils étaient définis dans le TCE. Il était destiné à aider les pays les plus en retard dans les domaines des transports et de l'environnement.

Dans la préparation du cadre pluriannuel de l'Union européenne, la Commission avait souhaité une augmentation du budget du fonds de cohésion ainsi qu'une simplification des règles de mise en œuvre. In fine, 153 Mds d'écus étaient alloués aux Fonds structurels et 15 Mds d'écus au Fonds de cohésion, dont 68% destinés aux régions et aux pays les plus pauvres. Ainsi les ressources annuelles de ces fonds ont été doublées et atteignirent près d'un tiers du budget de l'Union européenne.

En termes de définition des règlements, le nouveau processus de négociation était pour la première fois basé sur le principe de partenariat et intégrait les remarques du Parlement européen, des partenaires économiques et sociaux et des associations de défense des intérêts régionaux.

Adoptés à la mi-1993, les nouveaux règlements relatifs à la politique de cohésion sont venus confirmer les principes clés : la concentration, la programmation, l'additionnalité et le partenariat.

Le 1^{er} janvier 1995, lors de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, a été instauré un nouvel objectif en faveur des régions à très faible densité de population de Finlande et de Suède. De même, une enveloppe financière fut allouée pour les trois nouveaux Etats membres.

Un autre élément majeur en matière de Politique de cohésion communautaire a été la publication du premier « *Rapport sur la cohésion économique et sociale* » en novembre 1996. Ce rapport pointait les disparités économiques et sociales de l'Union européenne à l'échelon régional et évaluait l'impact des politiques nationales et communautaires sur l'évolution des écarts constatés.

Enfin, en 1999, l'Union européenne a adopté le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) qui est un document non contraignant qui offre un cadre aux politiques sectorielles aux niveaux local, régional, national et européen ayant un impact spatial.

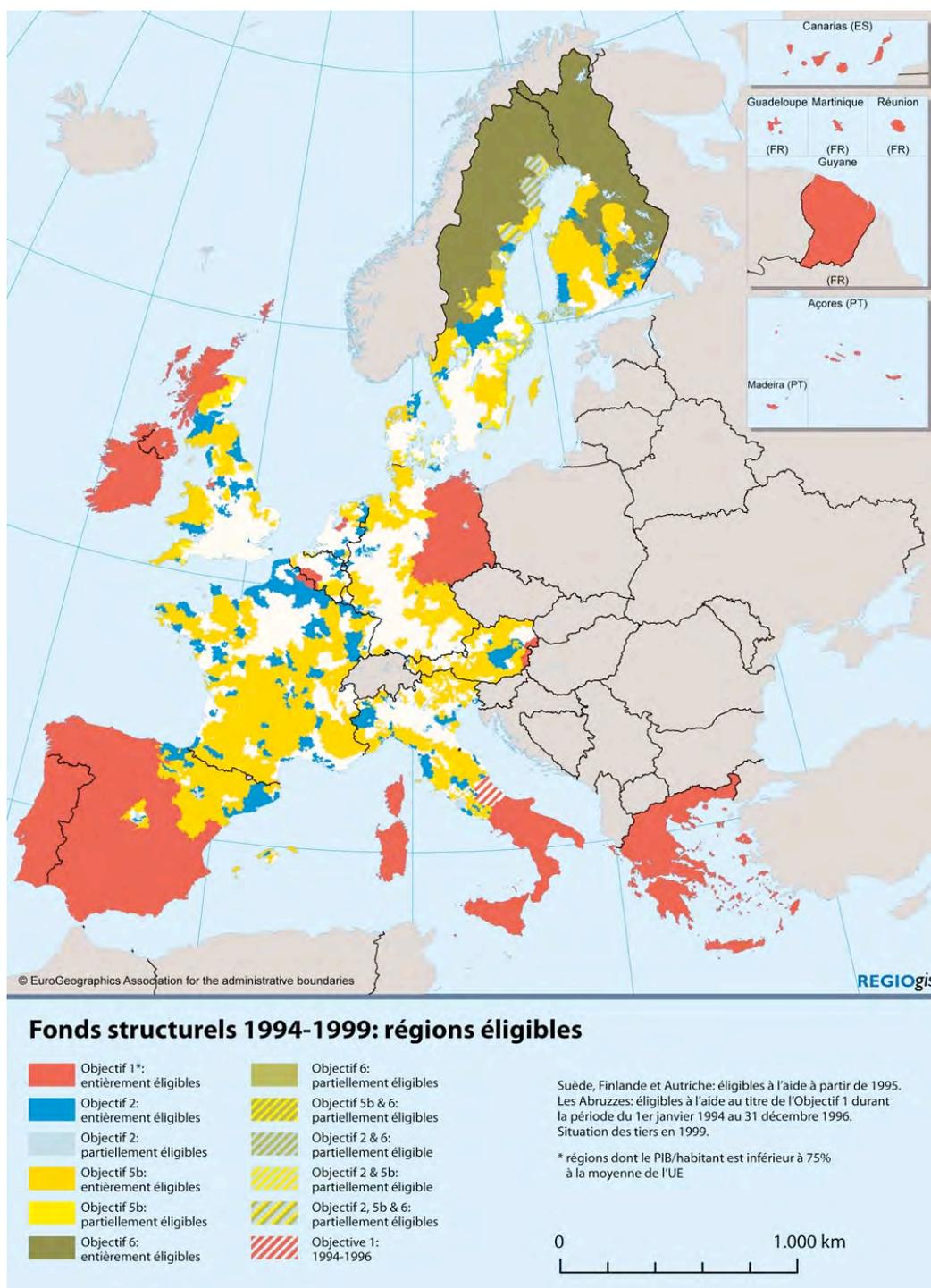
Les Objectifs de la période 1994-1999 ont été précisés par rapport à la période 1989-1993 :

- Objectif 1 : favoriser le développement et l'ajustement des régions en retard de développement ;

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

- Objectif 2 : aider la reconversion des régions ou des parties de régions gravement affectées par le déclin industriel ;
- Objectif 3 : lutter contre le chômage de longue durée, favoriser l'intégration professionnelle des jeunes et l'intégration des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail, et promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'emploi ;
- Objectif 4 : faciliter l'adaptation des travailleurs au changement industriel et à l'évolution des systèmes de production ;
- Objectif 5 : favoriser le développement des zones rurales en (a) accélérant l'adaptation des structures de production dans l'agriculture dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune et en aidant la modernisation et l'ajustement structurel du secteur de la pêche ; (b) favoriser le développement et l'ajustement structurel des zones rurales ;
- Objectif 6 : développement et ajustement des régions à faible densité de population (au 1^{er} janvier 1995).



Budget total des Fonds structurels et du Fonds de cohésion :

168 Mds d'écus (soit 33% du budget communautaire et 0,4% du PIB total de l'Union européenne), dont pour les régions de l'Objectif 1 : 68%. 13 initiatives communautaires dotées de 14 Mds d'écus (8% du total des Fonds structurels).

Les principaux pays bénéficiaires ont été l'Espagne (42,4 Mds d'écus), l'Allemagne (21,8 Mds d'écus), l'Italie (21,7 Mds d'écus), le Portugal (18,2 Mds d'écus), la Grèce (17,7 Mds d'écus) et la France (14,9 Mds d'écus).

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
 quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
 Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Les principaux résultats des Fonds structurels :

- Hausse du PIB estimée à 4,7% au Portugal, 3,9% dans les Länder de l'Est de l'Allemagne, 2,8% en Irlande, 2,2% en Grèce, 1,4% en Espagne et 1,3% en Irlande du nord ;
- 1 700 000 emplois nets créés dans les régions de l'Objectif 1 ;
- 800 000 petites et moyennes entreprises ont reçu des aides directes aux investissements, dont 500 000 situées dans des régions de l'Objectifs 1 ;
- 4 104 km d'autoroutes et 31 844 km d'autres routes construits ou modernisés, ainsi que des investissements réalisés dans le réseau ferroviaire ;
- 567 000 nouveaux emplois bruts et un taux de chômage passant de 11,3% à 8,7% dans les régions de l'Objectifs 2 ;
- 115,1 millions de mètres carrés créés dans de nouveaux sites et locaux dans les régions de l'Objectif 2.

C - LA PROGRAMMATION 2000-2006

En mars 1999, les orientations de l'Union européenne sont adoptées pour la période 2000-2006, en s'appuyant sur les propositions de la Commission européenne définies dans « l'Agenda 2000 ». Les règlements, qui en découlaient, ont concerné une nouvelle réforme de la Politique agricole commune, la réforme de la politique de Cohésion, les instruments de préadhésion et le nouveau cadre financier.

Pour la première fois, le Parlement européen a été associé à l'adoption des règlements FEDER et FSE par le biais d'une nouvelle procédure de codécision, une des conséquences du Traité modifié.

L'Union européenne a surtout connu le plus important élargissement de son histoire avec l'intégration de 10 nouveaux États membres⁶ en mai 2004. Il a représenté un accroissement de 20% de sa population et mais seulement de 5% son PIB.

Concernant la politique de cohésion, l'élargissement a creusé les écarts en termes de revenu et d'emploi. En effet, le PIB moyen par habitant des nouveaux États membres était inférieur à 50% du PIB moyen de l'UE, et seulement 56% de leurs populations avaient un emploi contre 64% dans l'UE-15

Ainsi la quasi-totalité des régions des nouveaux États membres était couverte par l'Objectif 1, et par conséquent éligible au niveau le plus élevé de soutien prévu par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion. Afin de ne pas pénaliser les politiques destinées aux régions en difficulté de l'UE-15, des mesures relatives à la préadhésion ont été prises avant l'élargissement, destinées aux pays candidats. Au titre de la période 2000-2006, 21,7 Mds d'€ supplémentaires leur ont été accordés.

⁶ Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

En mars 2000, le Conseil européen a adopté la stratégie de Lisbonne, axée sur la croissance, l'emploi et l'innovation. Ce document stratégique a conduit les orientations de nombreuses politiques de l'UE, dont la politique de Cohésion.

Au titre de l'administration et de la gouvernance des programmes, de nouvelles dispositions relatives à la discipline et au contrôle budgétaire ont été adoptées, avec le renforcement de la coopération entre la Commission européenne et les Etats membres.

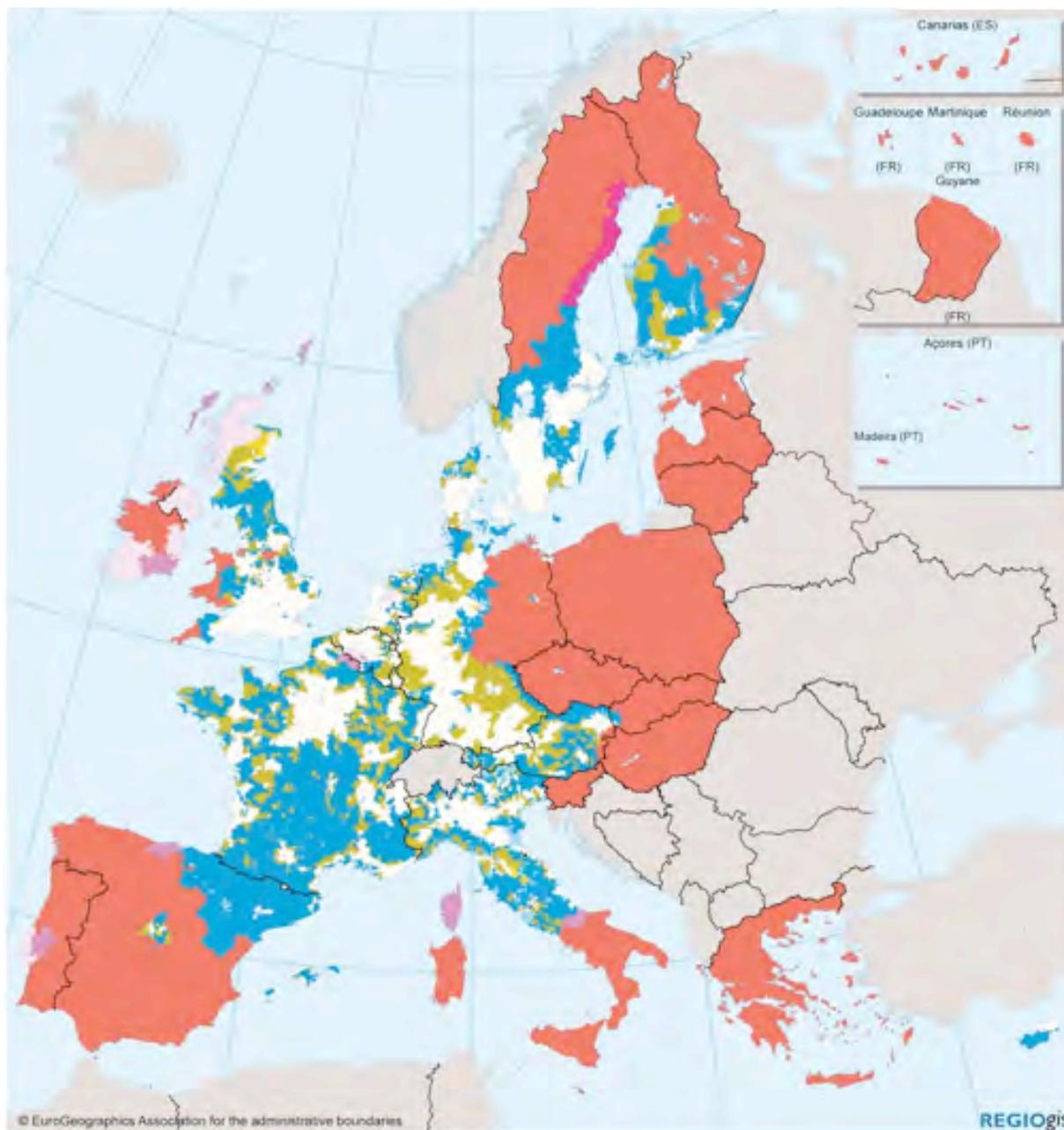
Les mesures furent :

- La clarification des responsabilités des autorités nationales chargées de la gestion et du paiement ;
- La simplification et l'accélération de la gestion du programme, grâce à la discipline financière et à la règle « n+2 »⁷ ;
- La plus forte participation des Etats membres et des régions au suivi et à l'évaluation du programme (système d'évaluation ex ante, itinere et ex post).

Pour la période 2000-2006, le nombre d'Objectifs des Fonds structurels a été réduit sous l'effet de fusion entre les Objectifs 2 et 5, et les Objectifs 3 et 4, passant ainsi de six à trois.

- Objectif 1 : promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement ;
- Objectif 2 : soutenir la reconversion économique et sociale des régions confrontées à des difficultés structurelles ;
- Objectif 3 : soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et ses systèmes d'éducation, de formation et d'emploi (des mesures sur l'emploi ont été laissées à la définition et à la gestion de l'échelon national, alors que jusqu'à présent les mesures étaient toutes à l'échelon régional : mesures nationales du FSE).

⁷ règle « n+2 » : la non justification par des factures de projets programmés dans les 2 ans qui suivent la programmation signifie que la dotation est perdue.



Fonds structurels 2000-2006: régions éligibles

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Objectif 1 | Objectif 2 |
| Objectif 1* | Objectif 2 |
| Phasing-out (Jusqu'au 31/12/2005) | Objectif 2 (En partie) |
| Phasing-out (Jusqu'au 31/12/2006) | Phasing-out (Jusqu'au 31/12/2005) |
| Programme spécial | Phasing-out (en partie) (Jusqu'au 31/12/2005) |

Les régions d'Estonie, de Lituanie, de Pologne, de République tchèque, de Slovaquie, de Hongrie, de Slovénie, de Chypre et de Malte toutes éligibles à partir du 01/05/2004.

* régions dont le PIB/habitant est inférieur à 75% à la moyenne de l'UE



Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
 quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
 Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Dans un même temps, le nombre d'initiatives communautaires a été réduit à 4 : Interreg III, Urban II, Equal, Leader+.

Budget total des Fonds structurels et du Fonds de cohésion :

213 Mds d'euro pour l'UE-15 entre 2000 et 2006, et 21,7 Mds € pour les 10 nouveaux Etats membres entre 2004 et 2006 (soit 33% du budget communautaire et 0,4% du PIB total de l'Union européenne), dont pour les régions de l'Objectif 1 : 71,6%. 4 initiatives communautaires dotées de 11,5 Mds €.

Les principaux pays bénéficiaires ont été l'Espagne (56,3 Mds €), l'Allemagne (29,8 Mds €), l'Italie (29,6 Mds €), la Grèce (24,9 Mds €), le Portugal (22,8 Mds €), le Royaume-Uni (16,6 Mds €) et la France (15,7 Mds €).

Les principaux résultats des Fonds structurels :

- Hausse estimée des emplois nets de 570 000 dans les régions de l'Objectifs 1, dont près de 160 000 dans les nouveaux Etats membres ;
- 13 000 projets de recherche et près de 64 parcs technologiques, en Espagne, financés à hauteur de 4 Mds €, dans les domaines de la recherche, du développement technologiques et l'innovation ;
- investissements importants dans les infrastructures de transports (, notamment en Espagne et en Grèce ;
- 730 000 emplois bruts créés dans les régions de l'Objectif 2 ;
- 250 000 petites et moyennes entreprises du Royaume Uni ont reçu une aide au titre des Objectifs 1 et 2.

D – LA PROGRAMMATION 2007-2013

La Politique de cohésion actuelle est marquée par des changements majeurs par rapport aux politiques précédentes. Le Conseil européen a décidé de concentrer ses interventions, d'abord en concentrant les ressources sur les États membres et les régions les plus pauvres au titre de l'effort sur la convergence, soit 81,5% du budget total de 347 Mds €. Ce changement a été motivé par le constat que les derniers élargissements ont énormément augmenté les disparités économiques et sociales entre Etats membres et encore plus entre régions.

Le deuxième changement est l'inclusion de toutes les régions de l'Union européenne ainsi que la concentration de l'effort sur quelques thèmes, dans le cadre du soutien de la croissance, de l'emploi, de l'innovation (25% du total) et des infrastructures environnementales et des mesures de lutte contre le changement climatique (30% du total).

En plus du budget destiné aux Fonds structurels et à la cohésion, près de 70 Mds € supplémentaires sont alloués au développement rural, en dehors de la rubrique de cohésion

Dans le cadre d'une amélioration de la gestion des Fonds, un règlement unique relatif aux modalités d'application a été adopté en 2006, remplaçant les cinq règlements

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

existants. L'objectif a été l'harmonisation des dispositions en matière d'information, de publicité, des systèmes de gestion et de contrôle, d'irrégularité, de corrections financières, et d'éligibilité.

Le nombre d'instruments financiers destinés à la politique de cohésion est passé de six à trois, avec deux Fonds structurels (FEDER et FSE) et le Fonds de cohésion. Parallèlement, l'aide spécifique accordée au titre du FEOGA et de l'IFOP a été intégrée au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour la pêche.

Au titre de l'administration et de la gouvernance, une modification majeure a été introduite avec la simplification des phases de programmation : au niveau national, la planification des Orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, à travers des cadres de référence stratégique nationaux – au niveau régional, la mise en œuvre à travers les programmes opérationnels.

L'autre modification importante a été l'obligation d'affecter un pourcentage des enveloppes allouées à des investissements clés associés à la Stratégie de Lisbonne⁸.

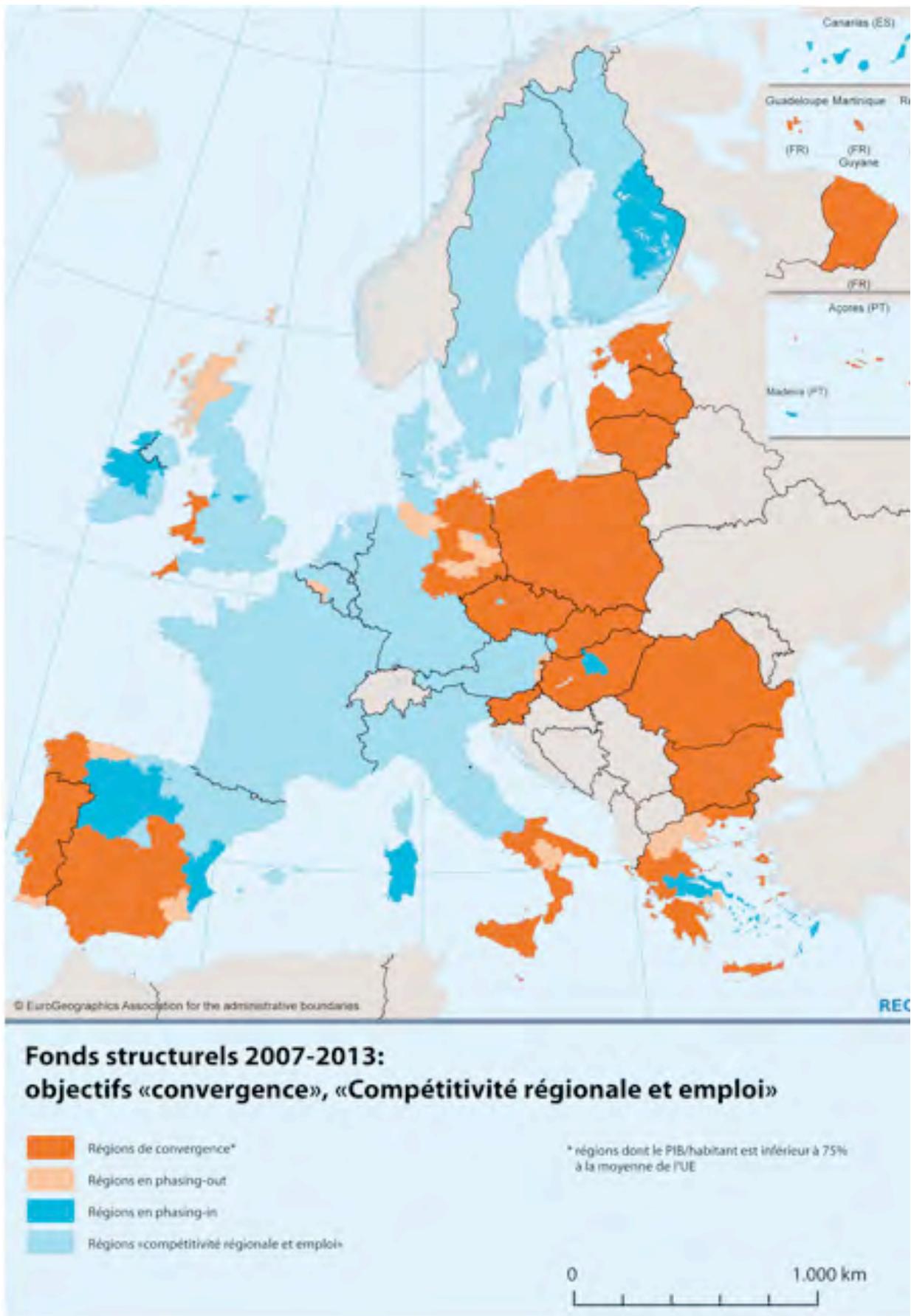
Dans le cadre de la coopération territoriale européenne, un nouvel instrument juridique a été créé avec le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui permet aux autorités régionales et locales de différents pays la mise en place des groupements de coopération sous la forme d'entités juridiques.

Pour la période, trois Objectifs prioritaires ont été arrêtés :

- Objectif « convergence » : accélérer la convergence des Etats membres et des régions les moins développées définis comme affichant un PIB par habitant inférieur à 75% de la moyenne communautaire ;
- Objectif « compétitivité régionale et emploi » : renforcer la compétitivité et l'attrait des régions ainsi que l'emploi dans toutes les régions non couvertes par l'objectif « convergence » ;
- Objectif « coopération territoriale européenne » : dans le cadre de l'Initiative Interreg, soutien pour la coopération transfrontalière et interrégionale, ainsi que pour les réseaux.

⁸ la recherche et l'innovation, les infrastructures d'importances européenne, la compétitivité industrielle, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les éco-innovations et les ressources humaines.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?



Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l’Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Budget total des Fonds structurels et du Fonds de cohésion :

374 Mds € pour la période 2007-2013 (soit 35,7% du budget communautaire et 0,38% du PIB total de l'Union européenne), dont pour les régions de l'Objectif 1 : 81,5%.

Les principaux pays bénéficiaires sont la Pologne (67,3 Mds €), l'Espagne (35,2 Mds €), l'Italie (28,8 Mds €), la République Tchèque (26,7 Mds €), l'Allemagne (26,3 Mds €), la Hongrie (25,3 Mds €), le Portugal (21,7 Mds €) et la Grèce (20,4 Mds €).

Les principaux résultats escomptés des Fonds structurels :

- Augmentation de 6% du PIB des nouveaux Etats membres ;
- Création d'ici 2015 de 2 millions d'emplois ;
- Création de 40 000 emplois supplémentaires dans les domaines de la recherche et de l'innovation ;
- Création ou remise en état de 25 000 km de routes, et création de 7 000 km nouveaux de voies de chemin de fer ;
- Réduction des émissions de CO₂, adoption de dispositifs de lutte contre le changement climatique et développement des énergies à faible émission de carbone.

Synthèse de la politique de cohésion entre 1989 et 2013

1989-1993	1994-1999	2000-2006	2007-2013
<p style="text-align: center;">5 objectifs prioritaires :</p> <p>1 : promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard ;</p> <p>2 : aider à la reconversion des régions sérieusement affectées par le déclin industriel ;</p> <p>3 : lutter contre le chômage de longue durée ;</p> <p>4 : faciliter l'intégration professionnelle des jeunes ;</p> <p>5 : (a) accélérer l'ajustement des structures agricoles (b) promouvoir le développement des zones rurales.</p> <p>16 initiatives communautaires destinées à lutter contre des problèmes spécifiques à certaines régions ou secteurs ont été mises en place, avec une enveloppe de 5,3 Mds d'euros. (Interreg, Euroform, Now, Horizon, Leader, Resider, Rechar, Retex, Renaval, Konver, Regis, Envireg, Regen, Prisma, Telematique, Stride)</p>	<p style="text-align: center;">6 objectifs prioritaires</p> <p>1 : favoriser le développement et l'ajustement des régions en retard de développement ;</p> <p>2 : aider la reconversion des régions ou des parties de régions gravement affectées par le déclin industriel ;</p> <p>3 : lutter contre le chômage de longue durée, favoriser l'intégration professionnelle des jeunes et l'intégration des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail, et promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'emploi ;</p> <p>4 : faciliter l'adaptation des travailleurs au changement industriel et à l'évolution des systèmes de production ;</p> <p>5 : favoriser le développement des zones rurales en (a) accélérant l'adaptation des structures de production dans l'agriculture dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune et en aidant la modernisation et l'ajustement structurel du secteur de la pêche ; (b) favoriser le développement et l'ajustement structurel des zones rurales ;</p> <p>6 : développement et ajustement des régions à faible densité de population (au 1^{er} janvier 1995).</p>	<p style="text-align: center;">3 objectifs prioritaires</p> <p>1 : promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement ;</p> <p>2 : soutenir la reconversion économique et sociale des régions confrontées à des difficultés structurelles ;</p> <p>3 : soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et ses systèmes d'éducation, de formation et d'emploi (des mesures sur l'emploi ont été laissées à la définition et à la gestion de l'échelon national, alors que jusqu'à présent les mesures étaient toutes à l'échelon régional : mesures nationales du FSE).</p> <p>Dans un même temps, le nombre d'initiatives communautaires a été réduit à 4 : (Interreg III, Urban II, Equal, Leader+.)</p>	<p style="text-align: center;">3 objectifs prioritaires</p> <p>1 : « convergence » : accélérer la convergence des Etats membres et des régions les moins développées définis comme affichant un PIB par habitant inférieur à 75% de la moyenne communautaire ;</p> <p>2 : « compétitivité régionale et emploi » : renforcer la compétitivité et l'attrait des régions ainsi que l'emploi dans toutes les régions non couvertes par l'objectif « convergence » ;</p> <p>3 : « coopération territoriale européenne » : dans le cadre de l'Initiative Interreg, soutien pour la coopération transfrontalière et interrégionale, ainsi que pour les réseaux.</p>

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

1989-1993	1994-1999	2000-2006	2007-2013
<u>Budget des Fonds structurels :</u> FSE, FEDER et FEOGA-O 69 Mds d'écus , soit 25% du budget communautaire et 0,3% du PIB total de l'UE <u>Les principaux pays bénéficiaires</u> Espagne (14,2 Mds d'écus), Italie (11,4 Mds d'écus), Portugal (9,2 Mds d'écus), Grèce (8,2 Mds d'écus). France (6,9 Mds d'écus - 0,14% du PIB)	<u>Budget des Fonds structurels et du Fonds de cohésion :</u> FSE, FEDER et FEOGA-O 168 Mds d'écus , soit 33% du budget communautaire et 0,4% du PIB total de l'UE <u>Les principaux pays bénéficiaires</u> Espagne (42,4 Mds d'écus), Italie (21,7 Mds d'écus), Portugal (18,2 Mds d'écus), Grèce (17,7 Mds d'écus) Allemagne (21,8 Mds d'écus), France (14,9 Mds d'écus - 0,22% du PIB).	<u>Budget des Fonds structurels et du Fonds de cohésion :</u> FSE, FEDER, FEADER, et IFOP 213 Mds € , soit 33% du budget communautaire et 0,4% du PIB total de l'UE <u>Les principaux pays bénéficiaires</u> Espagne (56,3 Mds d'euro), l'Italie (29,6 Mds d'euro), Portugal (22,8 Md d'euro), Grèce (24,9 Mds d'euro), Allemagne (29,8 Mds d'euro), Royaume-Uni (16,6 Mds d'euro). France (15,7 Mds € - 0,2% du PIB)	<u>Budget des Fonds structurels et du Fonds de cohésion :</u> FSE, FEDER, FEADER et IFOP 374 Mds € , soit 35,7% du budget communautaire et 0,38% du PIB total de l'UE <u>Les principaux pays bénéficiaires</u> Pologne (67,3 Mds d'euro), Espagne (35,2 Mds d'euro), Italie (28,8 Mds d'euro), République Tchèque (26,7 Mds d'euro), Allemagne (26,3 Mds d'euro), Hongrie (25,3 Mds d'euro), Portugal (21,7 Mds d'euro), Grèce (20,4 Mds d'euro). France (13,45 Mds €)

E – L'EVOLUTION DES BUDGETS DE L'UE

- *Le budget de l'Union européenne: les contributions des Etats membres et les affectations budgétaires*

Le budget de l'Union européenne est déterminé par le Etats membres au travers du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen. La Commission européenne est en charge de l'élaboration de l'avant projet du budget et est responsable de son exécution devant le Parlement européen.

Les mécanismes budgétaires ont été définis dès 1951 (traité de Paris) et 1957 (traité de Rome). Ils ont été par la suite modifiés à plusieurs reprises.

Le budget répond à huit grand principes : unité, universalité, annualité, équilibre, spécialité, bonne gestion financière, transparence, unité de compte.

Depuis 1988, le budget est défini dans un cadre financier pluriannuel, appelé perspectives financières. Elles fixent pour une période de 7 ans le plafond pour l'ensemble des recettes et un plafond pour chaque grande catégorie de dépenses.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
 quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
 Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Les ressources propres du budget européen sont assurées par la contribution des Etats membres du fait que l'Union européenne ne prélève aucun impôt. Elles représentent 99% du budget et ne peuvent excéder 1,23% du Revenu national brut (RNB) de l'UE. Les ressources diverses⁹ représentent 1% du budget.

Quatre grands types de ressources propres abondent le budget :

- La contribution « RNB », contribution imposée à chaque Etat membre, avec un taux unique de 0,73% du RNB ;
- Le prélèvement de la TVA, qui est le transfert de 0,3% de la TVA perçue par chaque Etat membre. L'assiette de TVA éligible est limitée à 50% du RNB de chaque Etat, limitant ainsi la contribution des Etats les moins prospères ;
- Les droits de douanes, prélevés aux frontières de l'UE sur les importations en provenance de pays tiers à l'UE ;
- Les droits agricoles et la cotisation sucre, prélevés sur les importations de produits agricoles couverts par la PAC.

Les Etats membres contribuent depuis 1984 à la « correction britannique » qui est la compensation à hauteur de 66% entre ce que verse le Royaume-Uni et ce qu'il perçoit du budget de l'UE.

Ils contribuent également au versement d'un montant forfaitaire au Pays-Bas et à la Suède.

En 2011, la « correction britannique » s'élevait à 3,01 Mds € et les réductions en faveur des Pays-Bas et de la Suède étaient respectivement de 625,1 M € et 141,7 M €.

Depuis les premiers budgets de l'UE, l'Allemagne et la France sont les premiers Etats contributeurs au budget. Avec l'Italie et le Royaume Uni, ils assuraient en 2011 près de 62,5% des ressources totales. En effet, la contribution des Etats est proportionnelle au niveau de richesse et au niveau de développement.

Depuis peu, la France est un contributeur net au budget de l'UE. Les fonds de l'UE investis en France à travers les différentes interventions communautaires sont moins importants que la contribution de la France au budget de l'UE.

Le retour financier sur leur territoire est un élément fondamental lors des débats sur le montant contributif des Etats.

⁹ Ressources diverses: ex. taxes prélevées sur les rémunérations du personnel des institutions européennes, contributions de pays tiers à certains programmes européens, amendes infligées aux entreprises qui enfreignent les règles de concurrence ou d'autres règles ...

Contribution des Etat membres¹⁰ au budget 2011 de l'UE

État membre	Contribution (Mds €)	Part le total des contributions
Allemagne	21,190	19,56 %
France	19,076	17,60 %
Italie	14,518	13,40 %
Royaume-Uni	12,918	11,92 %
Espagne	9,626	8,89 %
Pays-Bas	4,268	3,94 %
Pologne	3,502	3,23 %
Belgique	3,343	3,09 %
Suède	2,680	2,47 %
Autriche	2,505	2,31 %
Grèce	2,183	2,02 %
Finlande	1,707	1,58 %
Portugal	1,553	1,43 %
République Tchèque	1,318	1,22 %
Danemark	1,318	1,22 %
Irlande	1,264	1,17 %
Roumanie	1,170	1,08 %
Hongrie	0,923	0,85 %
Slovaquie	0,631	0,58 %
Slovénie	0,338	0,30 %
Bulgarie	0,329	0,30 %
Luxembourg	0,278	0,20 %
Lituanie	0,259	0,20 %
Chypre	0,165	0,10 %
Lettonie	0,157	0,10 %
Estonie	0,130	0,10 %
Malte	0,055	0,05 %
Union européenne	108,328	100 %

En 2011, les ressources complémentaires au budget de l'UE étaient les cotisations « sucre » (123,4 M €), les droits de douanes (16, 65 Mds €) et les « autres ressources » (1,42 Mds €).

Les dépenses arrêtées dans le cadre des perspectives financières pour 2007-2013 sont de 864 Mds €, réparties dans les priorités suivantes :

- La Croissance durable (437,78 Mds €) :
 - Compétitivité pour la croissance et l'emploi (89,36 Mds €)
 - Cohésion pour la croissance et l'emploi (348,42 Mds €)

- La Conservation et la gestion des ressources naturelles (413,06 Mds€)

¹⁰ Contributions des Etats membres : ressource propre de TVA + ressource propre RNB + Correction britannique + réduction en faveur des Pays-Bas et de la Suède

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
 quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
 Midi-Pyrénées ?

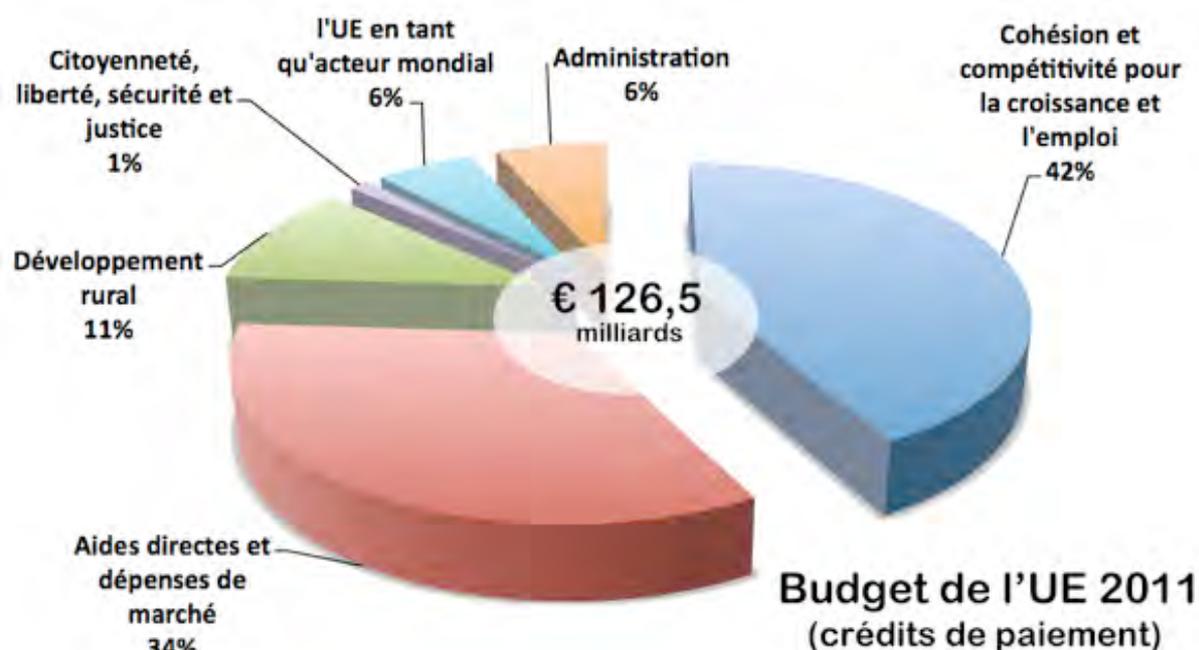
Dont Agriculture - dépenses de marché et paiements directs (330,09 Mds €)

- La Citoyenneté, liberté, sécurité et justice (12,21 Mds €) :
Liberté, sécurité, justice (7,55 Mds €),
Citoyenneté (4,67 Mds €)
- L'UE acteur mondial (55,94 Mds €)
- L'Administration (55,93 Mds €)
- Les Compensations (0,86 Mds €)

Un changement majeur est intervenu lors de l'adoption du budget pour la période 2007-2013. Pour la première fois, la part du budget consacrée à la politique régionale est supérieure à la part du budget consacrée à la Politique agricole commune.

Le budget annuel prévoit le montant maximal des engagements et des paiements.

Pour 2011, les crédits d'engagement s'établissaient à 141,9 Mds € et les crédits de paiements à 126,5 Mds €.



Depuis 2006, la France a bénéficié du retour le plus important de dépenses européennes sur un Etat, devant l'Espagne.

Après consolidation des comptes, sur le budget 2010, la France restait le premier bénéficiaire des crédits européens, avec en moyenne annuelle depuis 2007, 13,5 Mds € dépensés sur le sol français. Cependant, en prenant en compte comme critère les dépenses communautaires par habitant (dépenses administratives incluses), la France n'était que 15^{ème} bénéficiaire avec 214 €/hab/an, contre 2 914 €/hab/an pour le Luxembourg, 1^{er} bénéficiaire.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

En 2010, 75,5% des crédits européens perçus par la France étaient au titre de la Politique agricole commune, soit près de 20% des crédits totaux alloués à la PAC.

F - LES DEPENSES DE LA POLITIQUE DE COHESION ENTRE 1989 ET 2013

La priorité donnée à la Politique de cohésion, à travers le volume des dépenses retenues, est dépendante des décisions prises par le Conseil européen au moment de l'adoption des perspectives financières.

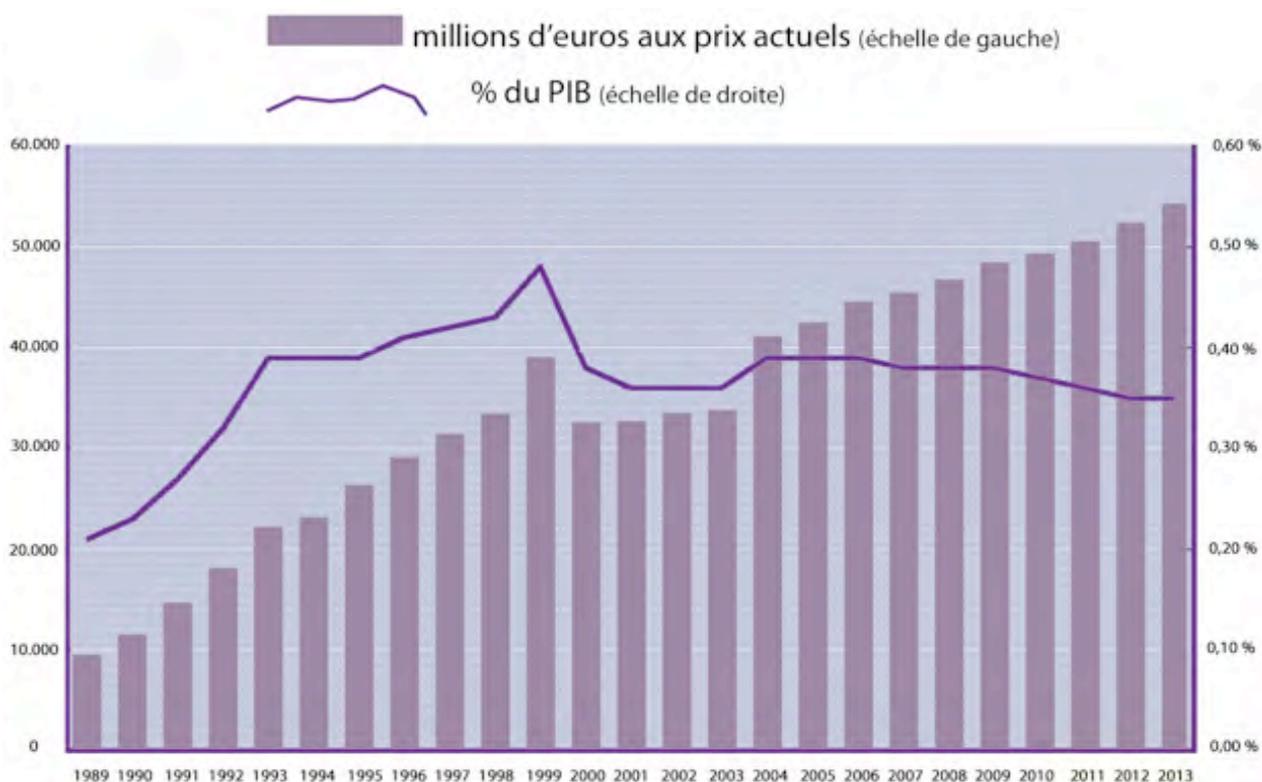
En effet, la part allouée à la politique de cohésion dépend d'abord de la contribution des Etats membres qui est exprimée en pourcentage de leur RNB. Elle dépend surtout des priorités d'affectations retenues par le Conseil européen.

Jusqu'à présent, la position de la France a été de défendre un budget fort de la PAC en raison de l'importance de l'agriculture dans son économie. Elle est le 1^{er} bénéficiaire de la PAC.

Depuis la création de la Politique de cohésion, les enveloppes annuelles destinées au financement de cette politique ont été multipliées par cinq, passant de près de 10 Mds € à près de 54 Mds €, soit 33% de budget annuel de l'Union européenne.

Toutefois, la part relative de ces interventions dans le budget communautaire est restée stable depuis 1999, avec 0,4%.

Sur les 10 premières années, les hausses budgétaires successives ont permis d'installer la politique de cohésion comme priorité communautaire et de réduire les écarts économiques et sociaux entre les régions.



Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

II – LA POLITIQUE DE COHESION DE L’UNION EUROPÉENNE EN MIDI-PYRÉNÉES

Dès la mise en place de la Politique de Cohésion de l’UE, la région Midi-Pyrénées a été bénéficiaire de Fonds structurels, de Programme intégrés et de Programmes d’initiatives communautaires. Cependant, compte tenu des règles de gestion mais surtout des critères d’attribution, l’ensemble du territoire régional n’a pas été éligible.

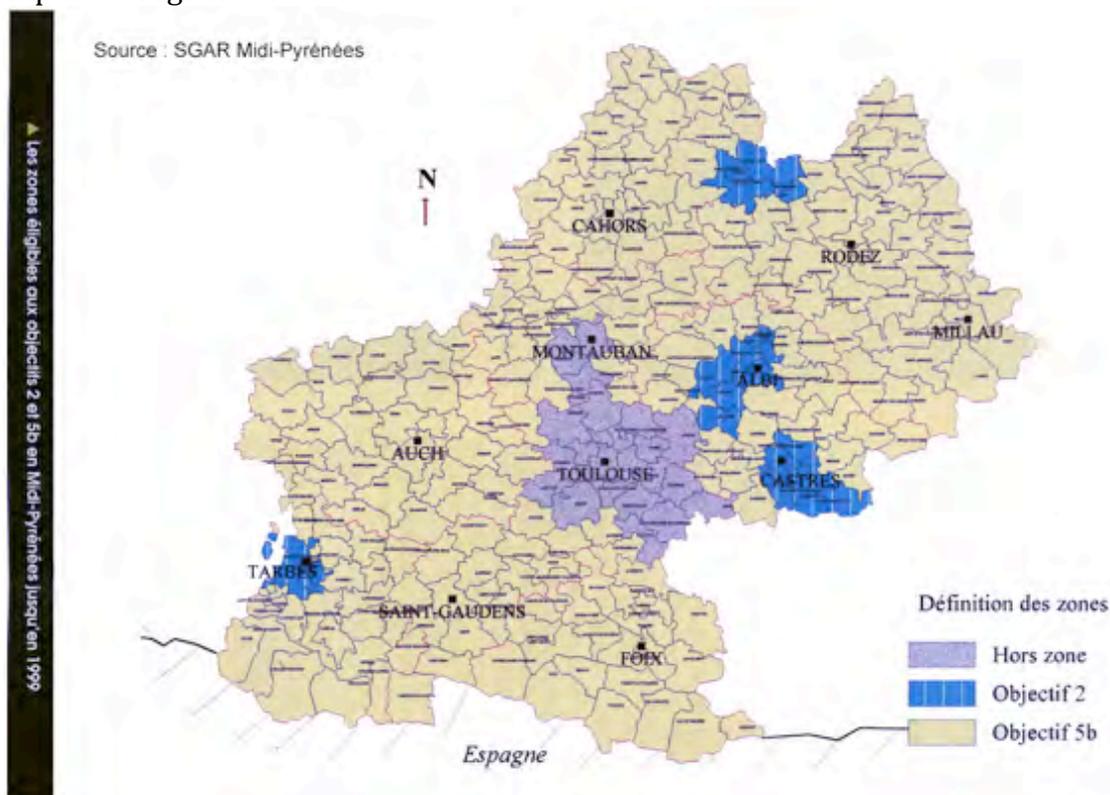
A – LES PROGRAMMATIONS 1989-1993 ET 1994-1999

Sur les deux premières générations de la Politique de cohésion, Midi-Pyrénées a été éligible au titre des :

- Objectif 2 : aider à la reconversion des régions sérieusement affectées par le déclin industriel ;
- Objectif 5b : « favoriser le développement des zones rurales en
(a) accélérant l’adaptation des structures de production dans l’agriculture dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune et en aidant la modernisation et l’ajustement structurel du secteur de la pêche ;
(b) favorisant le développement et l’ajustement structurel ».

L’espace couvert par l’Objectif 5b équivalait à tout le territoire régional à l’exception de l’axe Toulouse-Montauban et des bassins industriels. Ceux de Figeac-Decazeville, Albi-Carmaux, Castres-Mazamet et Tarbes étaient couverts par l’Objectif 2.

En 1993, la population concernée en région par l’Objectif 5b était de 1 177 904 hab., soit 48% de la population régionale. Elle était répartie sur 216 cantons sur les 281 que comptait la région.



Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l’Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Pour la période 1994-1999, le zonage des Objectifs 2 et 5b concernait 1 572 206 hab. (64 % de la population) et 92% du territoire était couvert.

Pour la période 1989-1993 :

Sur l'Objectif 2, 34,5 M d'écus ont été consacrés pour essentiellement réhabiliter des friches industrielles, diversifier des activités, valoriser le potentiel touristique et environnemental et accompagner la formation professionnelle. Cet objectif a été financé avec le FEDER et le FSE.

Les bassins d'emploi concernés qui étaient Albi-Carmaux et Figeac-Decazeville, étaient caractérisés comme ayant un tissu industriel reposant sur des secteurs traditionnels en déclin tels que le charbonnage, la sidérurgie et la métallurgie. Près de 50% de la dotation a été alloué à l'amélioration de l'attractivité de ces bassins par la réhabilitation de friches et l'aménagement des zones d'activités. En matière d'emploi, à titre d'exemple, les résultats ont été la création de 1 300 emplois directs sur Albi-Carmaux et plus de 500 sur Figeac.

Le FEDER a permis de financer la réhabilitation des sites industriels de Blaye-les-Mines et du Saut-du-Tarn. Il a aussi participé au financement de la création de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux.

Il a également participé au financement d'infrastructures routières, de zones d'activités. Il a enfin accompagné le développement touristique et la valorisation du patrimoine naturel et architectural (Cordes, Conques, rétablissement de la navigation sur le Lot, ...).

Parallèlement, le FSE a soutenu :

- des actions en direction des salariés appartenant à des entreprises directement affectées par les restructurations ;
- des actions de formation en direction des demandeurs d'emploi, visant à préparer leur requalification professionnelle ;
- l'amélioration et le renforcement du réseau d'accueil, d'orientation et de bilan.

Sur l'Objectif 5b, 85,5 M d'écus ont financé le programme régional construit autour de 5 axes :

- Axe 1 : l'amélioration des mutations de l'agriculture régionale,
- Axe 2 : le développement du tourisme,
- Axe 3 : la modernisation des activités traditionnelles des entreprises régionales,
- Axe 4 : la filière bois,
- Axe 5 : la protection de l'environnement.

Les actions financées ont été diverses telles que l'extension et la création de lieux d'hébergement touristique, le soutien à des comités de tourisme, le développement du Centre régional d'innovation de Tarbes, la plantation de 5 000 hec. de forêt, et la modernisation du canal de la Neste.

Sur la période, les Programmes d'initiative communautaire (PIC) ont apporté en région 23,45 M d'écus. Ils sont venus compléter dans certains secteurs (sidérurgie, charbon, emploi, ...) les actions déjà engagées au titre des Objectif 2 et 5b :

- Leader : soutien aux actions innovantes de développement local (11 M d'écus)

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

- Interreg : renforcement des échanges et développement de la coopération de part et d'autre de la frontière (6,34 M d'écus),
- Rechar : reconversion des zones charbonnières (2,99 M d'écus),
- Now : soutien à l'insertion professionnelle des femmes (0,23 M d'écus),
- Euroform : développement de l'acquisition de nouvelles compétences (1,44 M d'écus),
- Horizon : soutien aux actions destinées aux personnes défavorisées et handicapées (0,84 M d'écus),
- Stride : valorisation du potentiel économique (0,61 M d'écus).

Enfin, Midi-Pyrénées a bénéficié du Programme intégré méditerranéen (PIM), et d'Opérations Intégrées de Développement (OID). Ces dernières étaient destinées à soutenir des zones fragiles de certaines régions. En France, six opérations intégrées ont été réalisées : la région Auvergne, la région Limousin, l'île de la Réunion, la Bretagne centrale, le département de l'Ariège et l'Est du Tarn et le Sud Aveyron.

La mise en œuvre d'approches intégrées était basée sur un partenariat entre la Commission européenne, les autorités nationales et régionales. Le consensus ainsi recherché devait permettre une meilleure responsabilisation de l'ensemble des acteurs et une gestion décentralisée.

En Midi-Pyrénées, ce programme a été mis en place pour la période 1986-1990 dans le département de l'Ariège et dans l'Est du Tarn et le Sud Aveyron, pour un montant de 56,6 M d'écus. Il a notamment financé la desserte de la station de Guzet-Neige, l'aménagement de l'aérodrome de Castres-Mazamet et le réseau routier aveyronnais autour de Millau, Saint-Affrique et Rodez.

Pour la programmation 1994-1999 :

Au cours de cette période la région a bénéficié massivement des Fonds structurels. En effet, avec 374 M d'écus, l'enveloppe a été multipliée par 2,5 par rapport à la programmation 1989-1993.

L'Objectif 2 destiné à soutenir les zones en déclin industriel est passé de 34,9 à 42,6 M d'écus. Il a été construit autour de quatre axes de développement pour les quatre bassins d'emploi en reconversion de la région de Figeac-Decazeville, d'Albi-Carmaux, de Castres-Mazamet et de Tarbes.

- Axe 1 : la consolidation du tissu des entreprises,
- Axe 2 : le renforcement technologique,
- Axe 3 : la reconversion de l'espace,
- Axe 4 : la diversification économique.

Avec une enveloppe UE de 283,1 M d'écus pour la période (46% FEDER, 43% FEOGA, 11% FSE), Midi-Pyrénées a été la région la mieux dotée des 18 régions métropolitaines éligibles à l'Objectif 5b.

Les autres partenaires financiers en région étaient l'Etat (152,3 M d'écus), les Collectivités territoriales (165,75 M d'écus) et les Privés¹¹ (248,7 M d'écus).

¹¹ Privés : cofinanceurs et/ou porteurs de projet non-publics

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

L'enveloppe totale du programme a donc été de 849,85 M d'écus et a été répartie sur quatre axes :

- Axe 1 : accueillir, maintenir et développer l'activité économique (61%),
- Axe 2 : consolider l'équilibre du territoire et la qualité de son environnement (23%),
- Axe 3 : promouvoir les zones rurales de Midi-Pyrénées dans l'espace européen (15%),
- Axe 4 : assistance technique (1%).

Sur la période, l'enveloppe financière relative aux Programmes d'Initiative Communautaire (PIC) a presque doublé pour atteindre 41,7 M d'écus, mais la structure des PIC a été modifiée.

Les programmes qui ont bénéficié le plus de cette augmentation ont été Leader qui est passé de 11 à 21,6 M d'écus, et Interreg qui est passé de 6,3 à 9,7 M d'écus.

Le programme Rechar a été reconduit dans une moindre mesure avec 1,1 M d'écus, et a continué à aider la reconversion des zones charbonnières d'Albi-Carmaux.

La région n'a plus profité des programmes Stride et Euroform. A contrario, de nouveaux programmes ont vu le jour en région :

- Retex : soutien à la reconversion et à la diversification de l'industrie du textile, sur les zones d'Albi, Castres-Mazamet et Lavelanet (1,5 M d'écus),
- Konver : soutien à la reconversion des industries de l'armement, sur les zones d'emploi de Tarbes, Lannemezan et le bassin de Toulouse (4 M d'écus),
- Adapt : soutien de mesures en faveur de l'emploi et de l'adaptation de la main d'œuvre au changement industriel (2,55 M d'écus),
- Emploi : regroupement des anciens PIC Now, Horizon et Youthstart, (1,27 M d'écus).

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES				
PROGRAMMES EUROPÉENS	DOTATIONS FONDS STRUCTURELS			
	1989-1993	1994-1999	TOTAL 1989-1999	
	En millions d'écus	En millions d'écus	En millions d'écus	En millions de francs
OBJECTIF 2	34,89	42,6	77,49	503,685
OBJECTIF 5b	85,5	283,1	368,6	2395,9
Programmes d'initiative communautaire (PIC)	23,45	41,752	65,202	423,813
dont :				
INTERREG	6,34	9,7	16,04	104,26
RECHAR	2,99	1,13	4,12	26,78
RETEX		1,5	1,5	9,75
LEADER	11	21,6	32,6	211,9
KONVER		4	4	26
NOW	0,23		0,23	1,495
EUROFORM	1,44		1,44	9,36
HORIZON	0,84		0,84	5,46
ADAPT		2,551	2,551	16,5815
EMPLOI		1,271	1,271	8,2615
STRIDE	0,61		0,61	3,955
TOTAL	143,84	367,452	511,292	3323,398

1 écu = 6,5 francs

Bilan global de la période 1994-1999

En 6 ans, les Objectifs 2, 5b et les PIC Rechar, Konver et Retex, ont permis près de 1,677 Mds d'écus d'investissements en Midi-Pyrénées. Ainsi, l'effet de levier induit par l'apport de fonds communautaires a été important, avec pour 1 écu UE, un peu plus de 3 écus d'investissements dans l'économie régionale. L'effort d'investissement des partenaires publics et privés a été estimé à 689,8 d'écus /hab..

Avec un taux de programmation en coût total qui a été de 116% par rapport à la maquette initiale, l'objectif financier du début de programmation a été atteint.

Cependant, les évaluations de fin de programmes ont fait apparaître de fortes disparités selon les programmes et ont montré que les résultats financiers ont été réalisés grâce à des réaménagements de maquettes et à des redéploiements financiers. Ces changements ont remis en cause les priorités fixées lors de l'élaboration du programme.

L'objectif en terme de taux de programmation a aussi été atteint du fait d'une accélération de la programmation en 1998-1999, due à l'action forte des services du SGAR qui avaient mobilisé l'ensemble des partenaires et favorisaient l'émergence de projets.

Cependant, en dépit d'un niveau important de programmation, la réalisation effective a été faible pour les PIC et l'Objectif 2, et des mesures ont moins bien fonctionné.

Les causes de ces disfonctionnement ont été multiples et liées en partie au mode de gestion : retard dans la mise en place du programme, sur-évaluation stratégique de l'intervention, réglementation complexe peu incitative pour les maîtres d'ouvrages, mise en œuvre difficile, animation insuffisante, élargissement tardif du public cible ...

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Les causes sont aussi dues à une mauvaise définition des programmes : sous-estimation financière des besoins croissants, sous-évaluation des besoins, forte demande initiale bridée par une définition de cible trop restreinte, taux d'intervention communautaire pas assez incitatif ...

L'une des particularités de Midi-Pyrénées dans la gestion et la mise en œuvre du programme pendant cette période a été de confier au niveau départemental des responsabilités. En effet, les préfetures de département avaient reçu la gestion de 70% des crédits du programme. Le critère retenu pour la répartition entre les départements avait été leur population.

Dans le cadre de cette mise en œuvre départementalisée, il avait été créé des comités départementaux de programmation. Les mesures d'entrées régionales étaient gérées au niveau du SGAR et étaient programmées en comité régional de programmation.

Cette gestion départementalisée du programme avait été motivée par la volonté d'impliquer les acteurs locaux et plus particulièrement le partenariat. A ce titre, le Préfet de région avait permis au Conseil économique et social régional (CESR) d'avoir un représentant dans chacun des comités départementaux.

Le CESR a été le seul acteur à défendre une logique régionale dans les comités départementaux de sélection. Il a également porté le besoin de cohérence dans la gestion du programme.

La principale critique de la gestion départementalisée a été le traitement différencié selon les départements pour des projets similaires en particulier pour l'octroi de concours à l'immobilier d'entreprise. La cause principale constatée a été l'insuffisance de connaissance du programme et des règles applicables par les services départementaux. Elle résultait de documents fournis par l'autorité régionale pas assez précis, d'un manque de crédits départementaux d'assistance technique et de la mise en place d'un guide de procédures qu'en fin de période.

Plus globalement, le programme a souffert du manque de performance des moyens informatiques, de personnels insuffisants et d'un déficit de pilotage régional en début de programme, en matière de gestion et de formation des acteurs, mais aussi concernant l'animation et la promotion du programme.

En matière de bilan physique, de résultats et d'impacts, les programmes européens ont contribué au développement des zones éligibles de Midi-Pyrénées. Ils ont permis l'amplification des projets d'investissement des entreprises, la structuration et le déclouonnement de bassins d'emploi, le renforcement du maillage des réseaux de formation, ...

Pour autant, les impacts sur l'emploi ont été difficiles à quantifier en l'absence d'une remontée d'informations fiables et systématiques.

L'appréciation des résultats physiques des programmes a souffert de la faiblesse du système de suivi : outils hétérogènes de saisie, remontée insuffisante de l'information, alimentation difficile des indicateurs, insuffisante valorisation des informations au niveau du SGAR. Un début d'amélioration du système n'est intervenu qu'à partir de 1998, avec la mise au point de procédures de collecte d'information.

Le programme Leader II a commencé tardivement et a concerné 26 Groupes d'Actions Locales (GAL). Toutefois, le taux de programmation a été de 126%, et le montant en coût total a atteint 77,6 M d'écu (77% de financements publics, 23% de financements privés). Les domaines privilégiés par les GAL ont été le tourisme rural, l'agriculture et la sylviculture, le patrimoine bâti.

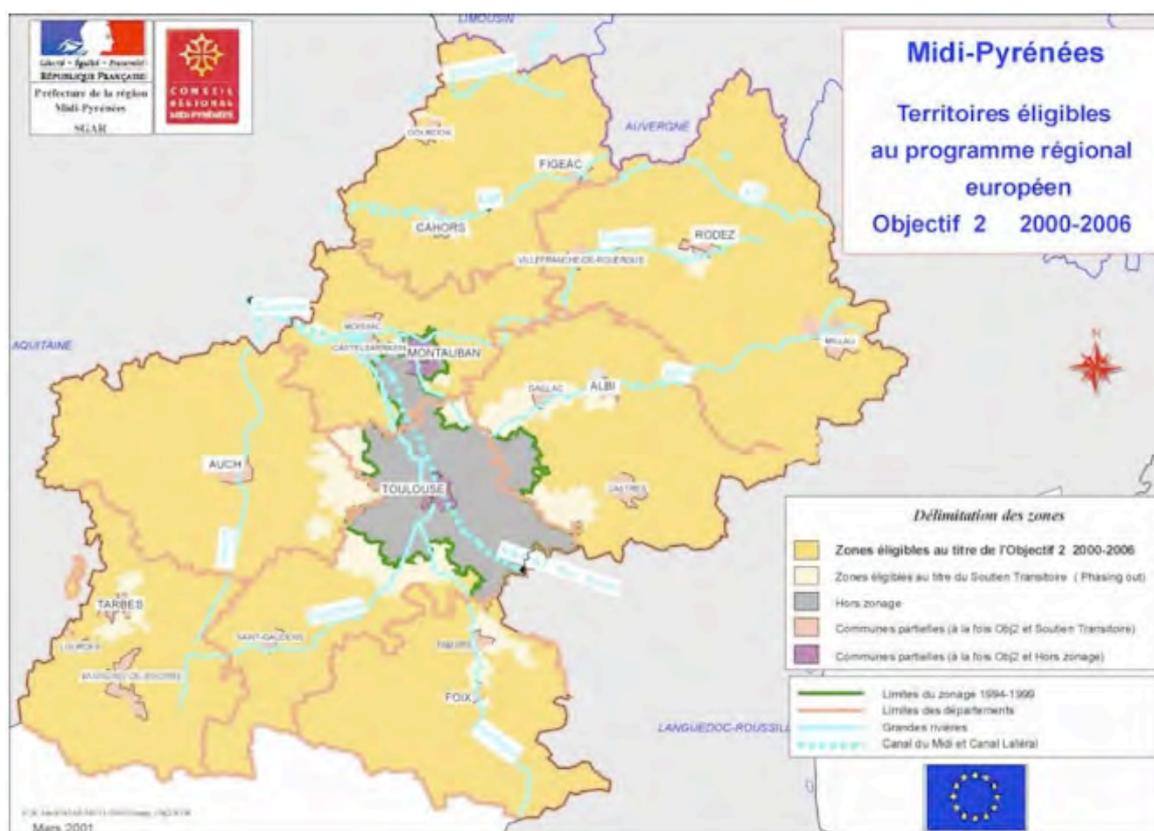
Les financements Leader ont été essentiels pour la construction territoriale et la mise en œuvre du programme. Ils ont permis la réalisation de projets qui n'auraient pas pu être financés sans l'aide européenne. De plus, ils ont été complémentaires avec des financements de type contrats de terroirs.

En confiant la conduite du programme au niveau local à travers les GAL, le programme Leader a permis une souplesse dans le mode de programmation des projets ainsi qu'une responsabilisation des acteurs locaux qui n'étaient pas des acteurs institutionnels. Il a surtout permis d'introduire l'Europe comme partenaire de projets locaux.

B – LA PROGRAMMATION 2000-2006

Conformément à la stratégie de l'Union européenne arrêtée pour 2000-2006 et fondée sur « l'Agenda 2000 », la région Midi-Pyrénées a été retenue au titre de l'Objectif 2 « soutenir la reconversion économique et sociale des régions confrontées à des difficultés structurelles ».

La stratégie régionale avait été construite en lien avec un diagnostic régional et en cohérence avec les autres politiques contractuelles notamment le CPER.



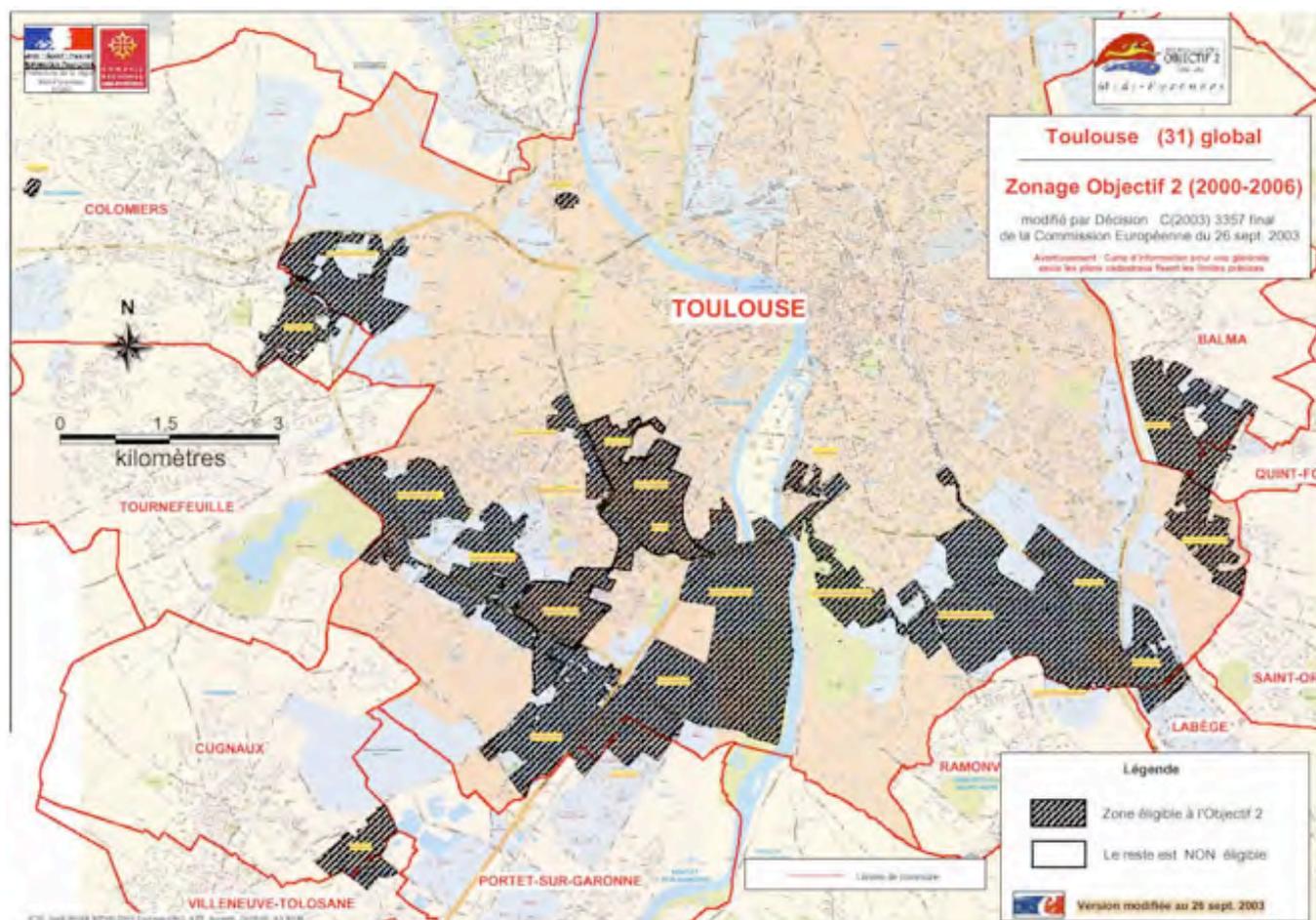
Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 : quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Le choix de zonage proposé par le partenariat régional et retenu par la Commission européenne a été dénommé « équilibre régional ». Il a été basé sur une logique de reconversion constante des territoires. Il a essayé de concilier l'accompagnement des territoires en fort développement tout en essayant d'avoir une couverture territoriale maximale afin de ne pas pénaliser les zones en retard de développement ou trop défavorisées. Contrairement au programme précédent, des villes ou des parties de villes sont entrées dans des zones dites transitoires, pouvant ainsi bénéficier de crédits communautaires. Ce zonage a aussi considéré des zones urbaines sensibles de Toulouse et Montauban, soit 40 200 hab., alors que le reste de ces agglomérations sont restées inéligibles aux fonds structurels.

En début de programmation, le zonage initial couvrait 85% du territoire régional et 52% de la population.

Suite à la catastrophe industrielle de Toulouse, liée à l'explosion de l'usine Grande Paroisse (AZF), sur proposition du partenariat régional, le zonage a été modifié après décision de la Commission européenne (le 23/09/2003). Il a inclus les quartiers et les zones sinistrées situées dans le périmètre de la catastrophe, et les zones nouvelles d'aménagement destinées à la réindustrialisation et à l'implantation d'entreprises.



Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
 quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
 Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Le programme régional a été articulé autour de six axes :

- Axe 1 : Structurer l'espace régional pour la création d'activité ;
- Axe 2 : Promouvoir les territoires de projets ;
- Axe 3 : Innover et développer les activités en valorisant les ressources dans un environnement de qualité,
- Axe 4 : Accompagner le développement rural,
- Axe 5 : Mettre des actions d'accompagnement pour le développement des Massifs ;
- Axe 6 : Assistance technique.

La maquette initiale du programme arrêtée en 2001 a été de 496,33 M €. Suite à un bon niveau de programmation sur la première partie de la période, Midi-Pyrénées a bénéficié d'une réserve de performance, et la maquette définitive a atteint 519 M €, abondée par trois fonds, à hauteur pour le FEDER de 69,27%, pour le FSE de 13,09% et pour le FEOGA de 17,64%.

La révision à mi-parcours du programme a permis de réorienter la programmation vers :

- Les infrastructures dans le domaine des TIC ;
- Les investissements structurants liés aux programmes urbains ;
- Le tourisme (dont les pôles touristiques pyrénéens) ;
- Le programme de développement de la vallée du Lot.

Bilan global de la programmation 2000-2006

Compte tenu des règles de gestion qui imposent de justifier les dépenses des opérations jusqu'à deux ans après leur programmation, le programme s'est achevé en 2009.

Le taux de programmation en coût total a été de 112% par rapport à la maquette initiale, avec 2 005 M€ programmés (Union européenne + Dépenses publiques nationales + Privés).

Le programme a été marqué par un début difficile dû aux difficultés liées à la mise en œuvre puis la programmation s'est fortement accélérée sous l'effet combiné de la montée en puissance de la programmation et de l'extension du zonage à Toulouse.

Cette extension a permis la réalisation de quatre opérations principales pour un coût total de 30,7 M € dont 8 M€ de FEDER.

▪ *La couverture du territoire régional par l'intervention communautaire*

L'évaluation du programme a fait apparaître que les fonds européens ont largement contribué au développement des bassins et projets de territoires, dans la logique d'essaimage adoptée lors de la définition du programme.

Des territoires de la région ont particulièrement bénéficié des crédits communautaires en dépit d'une population peu nombreuse par rapport à l'ensemble de la population éligible en région (ex. les hauts cantons de l'Ariège, le bassin de Figeac-Decazeville, le bassin d'Albi-Carmaux).

Le programme a également répondu aux enjeux territoriaux tant urbains que ruraux. En effet, près de 50% des aides accordées ont été à destination des cantons urbanisés et des petites villes, 20% aux espaces ruraux, et 20% aux espaces ruraux en voie d'urbanisation.

La population régionale a bénéficié d'un montant UE programmé de 152€/hab.. Ce montant moyen a été supérieur dans les cantons urbains (207 €/hab.) compte tenu du coût et de l'ampleur des opérations de grande envergure programmées dans ces zones. Les zones rurales ont été confortées et le dynamisme touristique ainsi que les démarches agricoles de qualité ont été accompagnées. Ainsi, la population en zone rurale a bénéficié en moyenne d'un montant UE de 160€/hab.

Seule la population située dans les zones en voie d'urbanisation a bénéficié d'un montant moyen inférieur à la moyenne régionale avec 134€/hab., alors que plusieurs bassins d'emploi en difficulté auraient pu bénéficier d'une plus grande concentration de fonds UE.

- *La mobilisation des acteurs locaux*

Le programme a permis de mobiliser largement les acteurs locaux qu'ils aient été cofinanceurs, maîtres d'ouvrages ou acteurs intermédiaires.

Au niveau des cofinanceurs, le secteur privé a été le premier cofinanceur en apportant 27% du montant total du programme.

L'UE a contribué à hauteur de 24% du programme. Les autres financeurs ont été l'Etat (11%), le Conseil Régional (11%), les Conseils Généraux (6%), les autres Collectivités locales (11%) et les autres organismes publics (10%).

L'effet de levier du programme a été important avec pour 1€ apporté par l'UE, 3€ mobilisés en Midi-Pyrénées.

En matière de maîtres d'ouvrage, les maîtres d'ouvrage privés ont été très actifs et ont représenté 43,7% des opérations programmées. Les communes et les structures intercommunales ont été les maîtres d'ouvrage publics les plus actifs avec 27% des opérations programmées, assurant ainsi la conduite des projets sur leur territoire.

Une autre catégorie d'acteurs a été mobilisée sur le programme, les acteurs dits intermédiaires. Ce fut le cas des organismes consulaires qui ont agi comme maîtres d'ouvrage d'actions collectives dont les bénéficiaires ont été leurs ressortissants. Parallèlement, ils ont agi comme accompagnateurs, et animateurs de réseau. Ce fut également le cas de certaines structures intercommunales (ex. pays, agglo) qui ont été maîtres d'ouvrage mais aussi prescripteurs d'autres maîtres d'ouvrage publics tels que les communes.

L'évaluation du programme a mis en avant le rôle des organismes consulaires qui en tant que maîtres d'ouvrage ont porté plus de 800 opérations pour plus de 800 M€ en montant total programmé.

▪ *Les résultats d'actions sectorielles*

L'emploi avait été ciblé comme un objectif du programme. L'analyse des opérations programmées a pu mettre en avant les effets du programme sur les créations d'emplois directs, indirects et de réalisation¹². Cependant, en dépit de l'obligation par le maître d'ouvrage et les services gestionnaires de renseigner de nombreux indicateurs, les effets sur le maintien de l'emploi n'ont pu être estimés. De plus, il n'a pas été possible d'estimer les emplois induits liés à l'amélioration de l'employabilité réalisée grâce aux différentes mesures du FSE.

En fin de programme, la création d'emplois directs ou indirects induits aux projets a été estimée entre 7 000 à 8 000 emplois. Il a été estimé qu'une dépense en coût total de 140 000 € avait généré un emploi. Les emplois dits de réalisation ont été estimés à près de 17 000.

Enfin, pour 56% des bénéficiaires, l'aide obtenue a été l'élément qui a permis de créer ou de maintenir les emplois, comme l'a révélé l'évaluation finale.

Le transfert de technologie avait été mis en avant dans la conception du programme, et l'innovation était présentée comme un moteur du développement territorial. La stratégie adoptée a été de miser d'abord sur le développement du potentiel de recherche en région, ce dernier devant par la suite permettre une diffusion vers le tissu industriel. Les bénéficiaires directs de ces mesures ont été en grande majorité les structures publiques de recherche dans 82% des cas (établissements publics d'enseignement, laboratoires universitaires, CNRS). Pour ces opérations, les indicateurs de réalisation n'ont pas permis d'apprécier quantitativement les bénéficiaires ultimes, et donc les effets auprès des entreprises.

Le programme a également permis le renforcement des structures d'interface (ex. mise en réseau au sein de filières).

Pour autant, à la fin du programme, il a été souligné le déficit et donc le besoin de soutenir de façon plus importante les dispositifs d'accompagnement de proximité des TPE et PME, en particulier primo innovantes.

La prise en compte de territoires spécifiques (territoires de montagne, massifs) a été non négligeable dans ce programme, répondant ainsi à l'objectif initial de rééquilibrage régional. Cependant, représentant 51% des communes éligibles à l'Objectif 2, ils n'ont pas fait l'objet de mesures spécifiques. Ils ont été en concurrence avec des territoires ruraux de plaines et des territoires urbains sur la quasi-totalité des mesures.

Toutefois en dépit de manque de traitements spécifiques (taux majoré de subvention, aides supplémentaires en matière d'ingénierie, ..), il a été estimé que 39% des montants programmés l'ont été sur les massifs, soit 590 M€. Les départements de l'Aveyron et du Lot ont représenté près de 53% des montants programmés.

La dotation FEOGA en Midi-Pyrénées a été la plus importante de France, due aux spécificités régionales : région vaste et très rurale.

Dans le cadre du soutien aux investissements dans les exploitations, près de 1 500 agriculteurs ont pu bénéficier du soutien du FEOGA, près de 60 000 adhérents aux CUMA ont été concernés par le soutien aux investissements des CUMA, et près de 200 créations de groupements d'employeurs ont été soutenues.

¹² Emplois de réalisation : emplois temporaires induits spécifiquement à la réalisation du projet)

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Le FEOGA a soutenu le développement de la qualité des produits et l'accompagnement des activités et des productions.

Il a également soutenu des mesures d'accompagnement à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. Dans près de 44% des projets l'enjeu environnemental visé était principalement la qualité de l'eau et dans 25% des projets, la déprise, la biodiversité et le paysage.

Toutefois les résultats obtenus en fin de programme ont été en deçà des résultats prévus initialement. Les facteurs ont été divers comme une définition pas assez fine des cibles dans le cas du soutien au maintien des exploitations. Un autre facteur a été la mise en œuvre complexe du programme due à de nombreux changements par rapports à l'ancienne période de programmation et par les choix nationaux à l'exemple de remises en causes tardives de certaines procédures par des contrôles nationaux.

▪ *La délégation de gestion au Conseil Régional*

La réglementation de la génération 2000-2006 a permis au Conseil Régional de prendre part à la gestion directe d'une partie du programme, dans le cadre de la délégation de gestion ou subvention globale.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées a été acteur en tant que cofinanceur, maître d'ouvrage et gestionnaire. De plus, il a coprésidé le programme avec l'Etat en région.

Les mesures déléguées en gestion ont été des mesures de l'Axe 1 :

- Mesure 4 : Conforter les structures d'accueil et de formation professionnelle et promouvoir l'égalité des chances (FEDER – 20,3 M€) ;
- Mesure 5 : Développer les structures d'accueil, d'insertion et de formation professionnelles pour les jeunes et les personnes en difficultés (FSE – 21,3 M€).

Ces mesures ont été déléguées sur la compétence « formation professionnelle » du Conseil Régional. La gestion des deux subventions globales est venue conforter son rôle dans le programme.

Le taux de programmation en coût total de la mesure 4 a été de 131% et de 115% pour la mesure 5. Ce niveau de bonne réalisation est venu du fait de la complémentarité des mesures du programme avec les politiques engagées par le Conseil Régional. Il est aussi venu de l'accompagnement des dossiers par les services. La grande majorité des porteurs de projets ont estimé avoir bénéficié d'un accompagnement individualisé de qualité.

La délégation de gestion a renforcé le partenariat entre les services du Conseil Régional et les services de l'Etat, en particulier ceux de la DRTEFP. Elle a aussi permis au Conseil Régional de faire l'apprentissage de la gestion de programmes communautaires.

▪ *La gestion et la mise en œuvre du programme*

Pour la période, le programme a été piloté au niveau régional par la Préfecture de région. La co-présidence du programme a été assurée par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional.

Contrairement à la période 1994-1999, l'ensemble des mesures a été programmé au niveau régional. Au niveau départemental, les préfetures se sont vu confier un rôle

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

d'information, de communication et de partenariat avec les acteurs locaux. En amont des comités régionaux de programmation, à travers des comités départementaux de sélection, elles procédaient à une sélection de projets qui était par la suite proposés au niveau régional. Les comités départementaux de programmation précédemment installés ont été supprimés.

Le programme a pu bénéficier de l'élaboration stratégie régionale, d'une harmonisation du mode de gestion et de la mise en place de procédures communes, matérialisées dans de le Document unique de programmation (DOCUP), le Document d'objectifs (DOCOB) et les guides de procédures.

L'animation et la promotion du programme ont été très performantes comme pouvait l'attester la programmation quasi complète de mesures à mi-parcours. Cependant cette sur-programmation a mis en avant le manque d'anticipation et le besoin de sélectivité des projets plus poussée dès le début du programme.

En matière de dispositifs d'alerte et de suivi des résultats et des impacts, il a été observé que le dispositif d'alerte avait été performant. Il était essentiellement basé sur le suivi financier du programme et permettait de suivre les réalisations et les paiements par rapport à la maquette initiale. Il a permis d'éviter les dégagements d'office et a permis à la région Midi-Pyrénées d'obtenir une réserve de performance.

A contrario, le suivi des résultats et des impacts du programme a été jugé insuffisant. Il a manqué un dispositif de suivi de réalisation physique.

En effet, le renseignement des indicateurs a permis plus le suivi de la réalisation financière des dossiers que l'appréciation des effets physiques par rapport à la stratégie adoptée en début de programme. Les indicateurs ne couvraient pas l'ensemble du programme mais seulement des enjeux préalablement ciblés. Etant plus utilisés comme des indicateurs d'alerte, ils n'ont pas permis d'apprécier correctement les effets de levier du programme sur le développement local.

C - LA PROGRAMMATION 2007-2013

En juillet 2007, l'Union européenne a adopté le Programme opérationnel régional Midi-Pyrénées qui est le cadre de l'actuelle intervention européenne régionale : FEDER et FSE.

Les volumes financiers alloués à la région ont sensiblement évolué par rapport à la génération 2000-2006 avec :

- la stabilisation de l'enveloppe FEDER pour une enveloppe de 430 M€ ;
- la baisse de l'enveloppe FSE de -30%, soit une enveloppe de 192 M€.

Un nouveau fonds s'est substitué au FEOGA, le FEADER. Il intervient sur des mesures que portaient le FEOGA-O et le FEDER dans les territoires ruraux. Ce fonds a la particularité d'avoir un volet qui est géré et a été défini au niveau national, et un volet régional, défini et géré en région.

Les règles et les modes de gestion ont également changé. La suppression du zonage rend éligible l'ensemble du territoire régional, et fait mécaniquement diminuer, par rapport à la période précédente, l'enveloppe allouée par habitant.

▪ *La structure du programme régional*

Contrairement aux programmes précédents, le programme est marqué par la suppression d'un zonage infrarégional qui permettait d'avoir une approche différenciée selon les territoires.

Le programme a été construit en lien avec l'objectif « Compétitivité et emploi » retenu par l'UE, pour les régions non couvertes par l'objectif « Convergence ».

Afin d'optimiser l'impact des fonds communautaires, le principe de concentration thématiques a été retenu par l'UE. Ainsi plus de 50% de la maquette financière devait répondre aux orientations en matière de soutien à la croissance, l'emploi, l'innovation, d'infrastructures environnementales et de mesures de lutte contre le changement climatique.

L'une des craintes de la suppression du zonage combinée à la concentration thématique est de concentrer les financements sur une partie de la région et de délaisser des territoires et/ou des secteurs d'activités.

Le programme a aussi été construit en prenant en compte les stratégies déjà définies par les partenaires locaux que sont l'Etat en région et le Conseil Régional afin de créer des complémentarités entre les différents plans d'actions (Contrat de plan Etat-Région, Schéma régional de développement économique, ...).

FEDER (430 M€ UE pour un montant en coût total de 1,175 Mds €)

- Axe 1 - Renforcer le potentiel de recherche des pôles de compétitivité, des filières d'excellence et moderniser les structures d'enseignement supérieur qui s'y rattachent ;
- Axe 2 - Développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs ;
- Axe 3 - Préserver et valoriser le capital environnemental de Midi-Pyrénées ;
- Axe 4 - Dynamiser le développement du massif des Pyrénées à travers une politique interrégionale équilibrée et durable ;
- Axe 5 - Améliorer l'accessibilité, l'attractivité et la desserte du territoire régional ;
- Axe 6 - Soutenir les projets urbains en faveur de la cohésion sociale et de la multimodalité.

FSE (192 M€ UE pour un montant en coût total de 384,57 M€)

- Axe 1 - L'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ;
- Axe 2 - L'amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ;
- Axe 3 - Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations ;
- Axe 4 - Capital humain et mise en réseau, innovation et transnationalité.

FEADER (726 M€ UE pour un montant en coût total de 864,65 M€)

539 M€ réservés à Midi-Pyrénées au titre des mesures nationales.

187 M€ au titre des mesures d'initiative régionale

- Axe 1 - L'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers
- Axe 2 - L'amélioration de l'environnement et de l'espace rural

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

- Axe 3 - Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale
- Axe 4 – LEADER

Midi-Pyrénées participe également à trois programmes de coopération territoriale européenne.

L'enjeu des programmes de coopération est de permettre, aux entités se trouvant de part et d'autre d'une frontière, d'élaborer des projets en commun afin de réduire les « impacts négatifs » des frontières.

COOPERATION TRANSFRONTALIERE : ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE (POCTEFA) – 168 M€ UE

- Axe 1 – Renforcer l'intégration transfrontalière en valorisant les complémentarités sur le plan des activités économiques, de l'innovation et du capital ;
- Axe 2 – Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable. Protéger et gérer les ressources environnementales ;
- Axe 3 – Améliorer la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de développement.

Le taux de cofinancement du FEDER est fixe et se monte à 65% du montant du projet.

Zone éligible du POCTEFA

La zone éligible est constituée des régions frontalières de niveau NUTS 3.

La zone contiguë peut bénéficier du programme si les projets ont un impact direct sur la zone éligible.



COOPERATION TRANSNATIONALE : SUD-OUEST EUROPEEN (SUDOE) – 99 M€

- Axe 1 - Promotion de l'innovation et constitution de réseaux de coopération pérenne dans le domaine des technologies
- Axe 2 - Renforcement de la protection et la conservation durable de l'environnement et du milieu naturel du SUDOE.
- Axe 3 - Intégration harmonieuse de l'espace SUDOE et amélioration de l'accessibilité aux réseaux d'information.
- Axe 4 - Promotion du développement urbain durable en tirant profit des effets positifs de la coopération transnationale

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 : quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Le taux de cofinancement du FEDER est au maximum de 75% du montant du projet.

Zone éligible du SUDOE

L'espace SUDOE réunit des régions de 4 pays.

En Espagne : tout le territoire sauf les îles Canaries

En France : 6 régions, Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes

Au Portugal : tout le territoire continental

Au Royaume-Uni : Gibraltar



COOPERATION INTERREGIONALE : INTERREG IV C – 321 M€

Priorité 1 – Innovation et économie de la connaissance,

Priorité 2 – Environnement et prévention des risques.

Le taux de cofinancement maximum du FEDER est entre 75 et 85% selon les actions.

Zone éligible d'INTERREG IV C

La zone éligible réunit les régions de 29 pays.

Le programme permet des coopérations entre toutes les régions des 27 pays de l'UE, de la Norvège et de la Suisse sans condition de proximité.



▪ *Les modes de gestion du programme*

L'approche départementale a été exclue par l'autorité de gestion et désormais toute la programmation est concentrée au niveau régional. La gestion du programme se fait de plus avec des Comités techniques de programmation relatifs à chaque fonds (FEDER, FEADER, FSE) et dans certains cas, par mesures.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

La programmation est aussi marquée par une multiplication d'appels à projets qui ont pour but de renforcer la sélectivité des projets en particulier sur des mesures où l'enveloppe financière ne permet pas de répondre à toutes les demandes. Des appels à projets ont été lancés en milieu de programmes sur la mesure relative aux énergies renouvelables en raison d'un trop grand nombre de dossiers.

A contrario, l'appel à projet sur l'axe 6 du FEDER « Soutenir les projets urbains en faveur de la cohésion sociale et de la multimodalité » a été lancé en début de programme et seules les villes de Montauban et Toulouse ont été retenues.

Ce mode de gestion segmentée ne permet pas d'apprécier le programme dans sa globalité du fait que l'ensemble du partenariat n'est pas associé aux différents comités. Le Comité régional de programmation (CRUP) ne permet de faire qu'un bilan rapide de l'avancée du programme. Le bilan détaillé est observé seulement lors du comité de suivi interfonds.

Pour le FEDER, des comités de programmation pour chacun des axes ont été mis en place et sont composés des financeurs institutionnels.

Les comités régionaux uniques de programmation, les comités de suivi, et l'instance d'évaluation sont chargés du pilotage global du programme.

Face à un tel mode de gestion, l'enjeu est maintenant voire de renforcer la cohérence du territoire régional.

Le Conseil Régional gère désormais en subvention globale (délégation de gestion) 38% des enveloppes FEDER+FSE pour 237 M€, contre 40 M€ pour la période 2000-2006 :

- 184 M€ pour le FEDER : avec l'axe 2 « Développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs » et l'axe 5 « Améliorer l'accessibilité, l'attractivité et la desserte du territoire régional » ;
- 53 M€ pour le FSE avec des sous-mesures de l'axe 1 « l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques », de l'axe 2 « l'amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » et de l'axe 4 « Capital humain et mise en réseau, innovation et transnationalité ».

La délégation de gestion permet au Conseil Régional de gérer une partie du programme mais surtout de les utiliser en lien avec ses propres politiques.

▪ *La révision à mi-parcours et l'évaluation intermédiaire du programme*

En décembre 2009, le programme « Compétitivité et emploi » Midi-Pyrénées a intégré dans la stratégie régionale les priorités de l'UE en matière d'innovation, priorités dites de LISBONNE.

Une Stratégie régionale de l'innovation (SRI) ainsi qu'un plan d'action ont été adoptés par le Comité de suivi.

Les trois priorités retenues par la SRI sont :

1. Soutenir la recherche et le transfert de technologies ;

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

2. Financer et diffuser l'innovation dans les entreprises ;
3. Optimiser la visibilité du territoire.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, un point sur l'avancement des trois programmes avait été fait, au 3 octobre 2010.

Tous fonds confondus, 8 224 dossiers avaient été programmés, pour un coût total programmé de 1,464 Mds € :

- 1 325 projets soutenus par le FEDER ;
- 2 387 projets soutenus par le FSE ;
- 4 512 dossiers soutenus par le FEADER.

Alors que l'évaluation finale du programme 2000-2006 avait déjà mis en avant le déficit d'indicateurs qualitatifs et la faiblesse d'indicateurs de réalisation et de résultat, il est regrettable que le programme 2007-2013 n'ait pas apporté de correctifs en matière de suivi et de leur prise en compte dans les instances de pilotage du programme.

En effet, le renseignement et le suivi des indicateurs d'alerte sont toujours satisfaisants alors que le suivi des résultats et des impacts du programme ont été jugés insuffisants.

Ces indicateurs sont essentiels pour l'évaluation finale du programme. Ils devraient de plus être au cœur des programmes post 2013, instituant un pilotage par les résultats.

Dans le cadre du Comité de suivi de juin 2011, des mandats d'études et d'évaluations ont été adoptés, bien que tardifs :

- Le mandat « étude méthodologique : effets emplois et indicateurs »,
- Le mandat « étude de faisabilité d'une batterie d'indicateurs pour les réalisations et les résultats ».

L'évaluation intermédiaire a fait apparaître que la qualité du pilotage du programme a été élevée (qualité de dialogue du partenariat Etat-Région, qualité d'organisation et capacité d'anticipation des acteurs) permettant ainsi un très bon niveau de programmation à mi-parcours. L'animation du programme a également contribué au bon niveau de programmation, cependant des efforts ont été souhaités sur des mesures en sous réalisation.

Le CESER souligne la nécessité de mieux apprécier les impacts économiques, environnementaux et sociaux du programme 2007-2013 afin de réajuster tout au long de la période les interventions et de s'assurer de leur efficacité.

Un meilleur dispositif d'évaluation est nécessaire dans le cadre de l'élaboration du futur programme 2014-2020, pour connaître les mesures qu'il sera nécessaire de reconduire, de renforcer ou d'abandonner.

▪ *L'avancement du programme au 27 juin 2012*

FEDER

Le niveau d'avancement de l'ensemble des axes laisse penser que la maquette FEDER sera entièrement consommée d'ici la fin du programme.

Globalement, le programme a rattrapé le retard pris en 2007 (le premier comité de programmation avait eu lieu en fin d'année 2007, soit 10 mois de programmation perdus).

En matière de porteurs de projet, contrairement aux porteurs de projet privés, les projets portés par des personnes publiques ont connu des délais de montage beaucoup plus longs compte tenu des obligations réglementaires et des contraintes budgétaires inhérentes à leur nature. Le lancement plus lent de l'Axe 1 et de l'Axe 5 est dû en partie à l'importance des projets en montant ainsi qu'à la participation importante d'acteurs publics.

Concernant la participation du FEDER dans les plans de financement des projets, elle a été en deçà des objectifs initiaux du programme. Cela tient à des raisons différentes selon le type de projets. Par exemple, sur l'Axe 4 relatif au Massif des Pyrénées (axe interrégional) le taux moyen d'intervention du FEDER n'est jusqu'à présent que de 26,6% contre 40% initialement attendu. La raison principale est l'importance des cofinanceurs publics sur les opérations.

A contrario, l'Axe 2 relatif au développement de la compétitivité des entreprises est en surprogrammation du fait d'un cofinancement des acteurs privés beaucoup plus importants qu'initialement prévu.

FEADER

Le taux de paiement globaux s'élève à 63% de la maquette initiale, avec 540,78 M€ payés depuis le début du programme. A lui seul le volet national représente 75% des paiements, 13% des paiements sont liés aux stocks et 12% liés au volet régional du programme.

La répartition géographique des bénéficiaires du volet régional fait apparaître le département de l'Aveyron comme le principal bénéficiaire des engagements financiers globaux.

Au niveau de la répartition par axe, les actions inscrites dans l'Axe 1 en faveur de la compétitivité agricole et forestière sont majoritaires dans tous les départements et cette proportion est conforme à la maquette avec un taux de 62,3% (hors Leader et Assistance technique).

Les engagements en faveur de l'Axe 2 relatifs aux démarches agricoles et forestières respectueuses de l'environnement correspondent également aux prévisions avec 17% (hors Leader et assistance technique).

Les deux axes consacrés au développement rural mobilisent fortement les acteurs des territoires au delà du monde agricole. Actuellement l'Axe 3 en faveur du développement local des territoires représente 24,2% des engagements alors que dans la maquette initiale il représentait 21% du programme. Les mesures qui ont le plus contribué à l'avancement de l'Axe 3 sont les mesures « services essentiels », « Natura 2000 » et « Pastoralisme ».

L'Axe 4 consacré au programme LEADER mobilise très fortement les acteurs des territoires ruraux avec la constitution de 16 Groupes d'actions locales (GAL) en Midi-Pyrénées. Ils ont élaboré des plans d'actions locaux et disposent d'une délégation de gestion.

Les retards pris en début de programme ne sont pas comblés et au mois de mars 2012 le retard estimé du programme Leader était équivalent à 1 an de programmation. Ce retard sera très difficile à rattraper d'ici la fin du programme. Des disparités

importantes existent en terme de programmation selon les GAL, ce qui pourrait entraîner un ajustement de la maquette financière entre GAL.

FSE

Le taux d'avancement du programme en coût global est de 80%, pour le volet national comme pour le volet régional.

Toutes actions confondues, l'un des objectifs du programme en terme de prise en compte de principe d'égalité entre les femmes et les hommes est atteint. En effet, après « contrôle de service fait », le public féminin représente 52% des bénéficiaires d'actions soutenues par le FSE, depuis 2009.

Contrairement aux deux autres fonds, le FSE a arrêté des objectifs en début de programme. Ces objectifs sont quantifiés et exprimés en publics « cibles à atteindre ».

Bien qu'ayant un bon taux de programmation, les résultats physiques du programme sont loin des objectifs initiaux.

A fin décembre 2012, l'état d'avancement des trois fonds et les perspectives de programmation d'ici la fin 2013 laissent penser que la totalité des maquettes financières devrait être programmée.

Toutefois des efforts importants vont devoir être fournis afin que les gestionnaires répondent aux obligations communautaires et en particulier la justification et la certification de l'ensemble des dépenses engagées, dans les deux années qui suivent leur programmation.

2^{ème} PARTIE – LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L’UNION EUROPÉENNE 2014-2020

Bien que les orientations générales de la stratégie communautaire aient été approuvées en mars 2010 par le Conseil européen, les différents programmes européens qui en découlent n’ont toujours pas été définitivement adoptés par le Parlement européen. C’est le cas également du Cadre financier pluriannuel européen (CFP) 2014-2020 qui concourt au financement de tous les engagements de l’Union européenne, bien qu’un accord ait été trouvé le 8 février 2013, entre les Etats membres, avec une baisse historique du budget européen.

En effet, les raisons du désaccord étaient nombreuses avec entre autres la France qui défendait particulièrement une Politique agricole commune forte, l’Allemagne qui souhaitait un budget UE ne dépassant pas 1% du Revenu national brut et le Royaume Uni qui demandait le maintien de son rabais ainsi qu’avec d’autres pays, la diminution globale des engagements communautaires.

Surtout, une partie des Etats n’étaient pas enclins à faire des efforts financiers alors qu’ils ont adoptés en majorité des politiques d’austérité financière, qu’ils font face à une dégradation de leur marché de l’emploi et que les perspectives d’un retour à une croissance économique durable sont lointaines.

I – LA STRATEGIE EUROPE 2020

En mars 2010, la Commission européenne a présenté la nouvelle stratégie communautaire à 10 ans et qui doit relancer l’économie européenne. Cette stratégie prend le relais de la stratégie de Lisbonne qui avait été arrêtée en mars 2000 et qui était censé faire de l’Union européenne *« l’économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d’ici 2010, capable d’une croissance économique durable accompagnée d’une amélioration quantitative et qualitative de l’emploi et d’une plus grande cohésion sociale »*.

Les stratégies arrêtées par la Commission européenne conduisent toutes les actions communautaires durant la période définie et dans le cas présent, jusqu’en 2020.

L’objectif de la stratégie Europe 2020 est donc de développer une croissance *« intelligente, durable et inclusive »* en s’appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes.

Elle trouve son origine dans la volonté de la Commission européenne de permettre à l’Europe de se relancer après la plus forte récession économique depuis les années 30. En effet, le constat fait fin 2009, était que les efforts de croissance économique et de création d’emplois avaient été annulés par la crise économique, avec une baisse de 4% du PIB européen en 2009, un recul de la production industrielle retombant au niveau des années 1990 et 10% de la population active au chômage, soit 23 millions de personnes.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l’Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Les solutions proposées pour renforcer l'économie européenne ont été déclinées à partir de trois priorités :

- Une croissance intelligente : développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation ;
- Une croissance durable : promouvoir une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive ;
- Une croissance inclusive : soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale.

Ces trois priorités ont permis de définir la stratégie Europe 2020. La Commission européenne a souhaité que l'intervention communautaire porte sur des grands axes d'action :

- La promotion des industries sobres en carbone,
- L'investissement dans le développement de nouveaux produits,
- L'exploitation des possibilités de l'économie numérique,
- La modernisation de l'éducation et de la formation.

La Commission européenne a fixé des objectifs chiffrés au niveau de l'Europe afin de guider et d'évaluer les actions qui seront entreprises. Ces objectifs sont :

- Remonter le taux d'emploi à au moins 75%, contre 69% actuellement ;
- Consacrer 3% du produit intérieur brut à la recherche et au développement, contre 2% actuellement ;
- Réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique dits "20/20/20" (ou 3x20)¹³ ;
- Réduire le taux de pauvreté de 25% soit 20 millions de personnes sortis de la pauvreté ;
- Améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10% ;
- Porter à 40% la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

A partir des objectifs chiffrés (cibles) retenus par la Commission européenne, chaque Etat membre a défini des objectifs nationaux qui doivent concourir à atteindre les objectifs communautaires.

Les objectifs retenus par la France sont :

- Remonter le taux d'emploi à au moins 75 % ;
- Consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement ;
- Réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique dits "20/20/20" (ou 3x20)¹⁴, dont une réduction de

¹³ Objectifs 20/20/20 : faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 % ; réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % ; accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

¹⁴ Objectifs 20/20/20 : faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 % ; réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % ; accroître l'efficacité

14% des émissions de CO₂, 23 % d'énergies renouvelables, une réduction de 34 Mtep de la consommation énergétique ;

- Réduire le taux de pauvreté de 33% soit 1,6 million de personnes sortis de la pauvreté ;
- Améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 9,5% ;
- Porter à 50% la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Le Cadre financier pluriannuel 2014-2020 (CFP)

Le 29 juin 2011, la Commission avait présenté sa proposition pour le cadre financier pluriannuel post 2013. Compte tenu du contexte économique, le montant proposé par la Commission pour 2014-2020 (1 025 milliards d'euros) était basée sur une contribution stable des Etats membres (1,05% du RNB de l'UE en engagements).

Le président de la Commission européenne, José Manuel BARROSO avait insisté sur la nécessité pour le budget européen de se concentrer sur les objectifs de la stratégie Europe 2020, sur des dépenses apportant une réelle valeur ajoutée européenne et sur une logique de résultats. Ce budget « principal » était complété par un budget annexe (essentiellement alimenté par les fonds de réserves) qui permettrait de financer certains fonds (fonds ajustement mondialisation, fonds de solidarité, gestion de crises) ou grands projets.

Les principales dispositions proposées étaient les suivantes :

- Un nouveau dispositif dédié au financement d'infrastructures transfrontalières (énergie, transport, information) était prévu.
- Le budget de la PAC était « gelé » au niveau actuel.
- Au sein de la politique régionale, la coopération territoriale était renforcée et une nouvelle catégorie pour les régions intermédiaires est proposée.
- Des efforts importants étaient proposés pour la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation. La politique de sécurité aux frontières extérieures et la politique de voisinage (au sud et à l'est) étaient également renforcées.
- L'ensemble des politiques devait intégrer une dimension environnementale et contribuer à lutter contre le changement climatique.

La Commission avait également proposé la création de ressources propres pour l'Union européenne à travers l'instauration d'une taxe sur les transactions financières et d'un nouveau système basé sur la TVA.

Le 8 février 2013, les chefs d'Etats et de Gouvernements ont trouvé un accord, avec pour la première fois de son histoire, la baisse du budget communautaire, avec un budget pluriannuel de 908 Mds € pour la période 2014-2020, soit une baisse de 3,7% par rapport à la période 2007-2013.

énergétique de 20 % d'ici à 2020.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

A l'image de nombreuses politiques budgétaires menées dans les Etats membres, l'accord a été trouvé sur une politique d'austérité.

Les principales modifications par rapport au CFP précédent et en contradictions avec les propositions de la Commission européennes sont :

- La baisse de 13% du budget global de la PAC ;
- La baisse de 9% du budget de la Politique de cohésion.

D'autres programmes ont été également réduits comme le programme européen aux plus démunis (PEAD), et les grands investissements dédiés à l'interconnexion des systèmes de transport, d'énergie et de télécommunication européen.

Dès l'accord trouvé, le Parlement européen a fait savoir, par la voix de son Président Martin SCHULZ, qu'il ne voterait pas le budget, considérant que le budget proposé n'était pas favorable à la croissance. Cette position a été également suivie par les chefs des quatre principaux groupes du Parlement.

Le 13 mars 2013, le Parlement européen a adopté une résolution rejetant, à une très large majorité, le projet de budget européen qui avait été approuvé par le Conseil européen, le 8 février 2013.

Le vote du budget 2014-2020, par le Parlement européen devrait avoir lieu lors de la séance plénière, en juin 2013.

Sans accord entre le Conseil et le Parlement européen, la Commission européenne devra présenter un nouveau projet de budget.

II- LA POLITIQUE DE COHESION 2014-2020

La Politique de cohésion pour 2014-2020 a été élaborée à partir du cadre stratégique Europe 2020 et du 5^{ème} rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale¹⁵. En fournissant le cadre d'investissement, sa mise en œuvre doit également permettre à l'Union européenne de réaliser les objectifs qu'elle s'est donnée pour l'horizon 2020. Pour rappel, le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion représentent près d'un tiers du budget global de l'Union européenne.

Le 5^{ème} rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale a mis en avant des pistes de réforme pour la période 2014-2020. Afin de la rendre plus efficace, il a proposé de :

- Concentrer les ressources sur un nombre réduit de priorités en lien avec la stratégie Europe 2020 ;
- Définir des objectifs clairs et mesurables ;
- Renforcer les cadres réglementaires et institutionnels ;
- Réformer les conditions et mesures d'incitation ;
- Augmenter l'effet de levier des investissements ;
- Soutenir financièrement le secteur privé ;

¹⁵ Adopté en novembre 2010

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

- Simplifier les règles de gestion ;
- Concentrer les efforts sur les Etats membres et les régions les plus pauvres.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de cohésion, la Commission européenne a présenté en mars 2012, le Cadre stratégique commun. Il a pour but de d'aider à élaborer les orientations stratégiques pour la période de planification 2014-2020 dans les États membres et leurs régions. Il devrait améliorer l'utilisation combinée des différents fonds, afin d'optimiser l'impact des investissements de l'Union européenne. Les autorités nationales et régionales devront se référer au cadre stratégique commun pour élaborer des « contrats de partenariat »¹⁶ avec la Commission. Ainsi, elles s'engageront à atteindre les objectifs de croissance et d'emploi arrêtés par le Conseil européen pour 2020.

La ***nouvelle politique de Cohésion*** comporte des changements majeurs avec la politique précédente :

1 - Un nouveau classement des régions européens. Ce nouveau classement qui déterminera le degré d'intervention de l'Union européenne dans les régions est basé sur l'écart des PIB moyens régionaux par rapport au PIB moyen de l'Union européenne, sur la période 2006-2007-2008.

La Commission européenne a proposé que toutes les régions européennes pourraient être concernées par la Politique de cohésion. Afin de rendre le système plus équitable pour l'ensemble des régions européennes, une nouvelle catégorie de financements a été envisagée pour les régions dont le PIB par habitant est compris entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE. Ces régions en transition bénéficieront d'un soutien particulier pour la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à l'efficacité énergétique, l'innovation et la compétitivité.

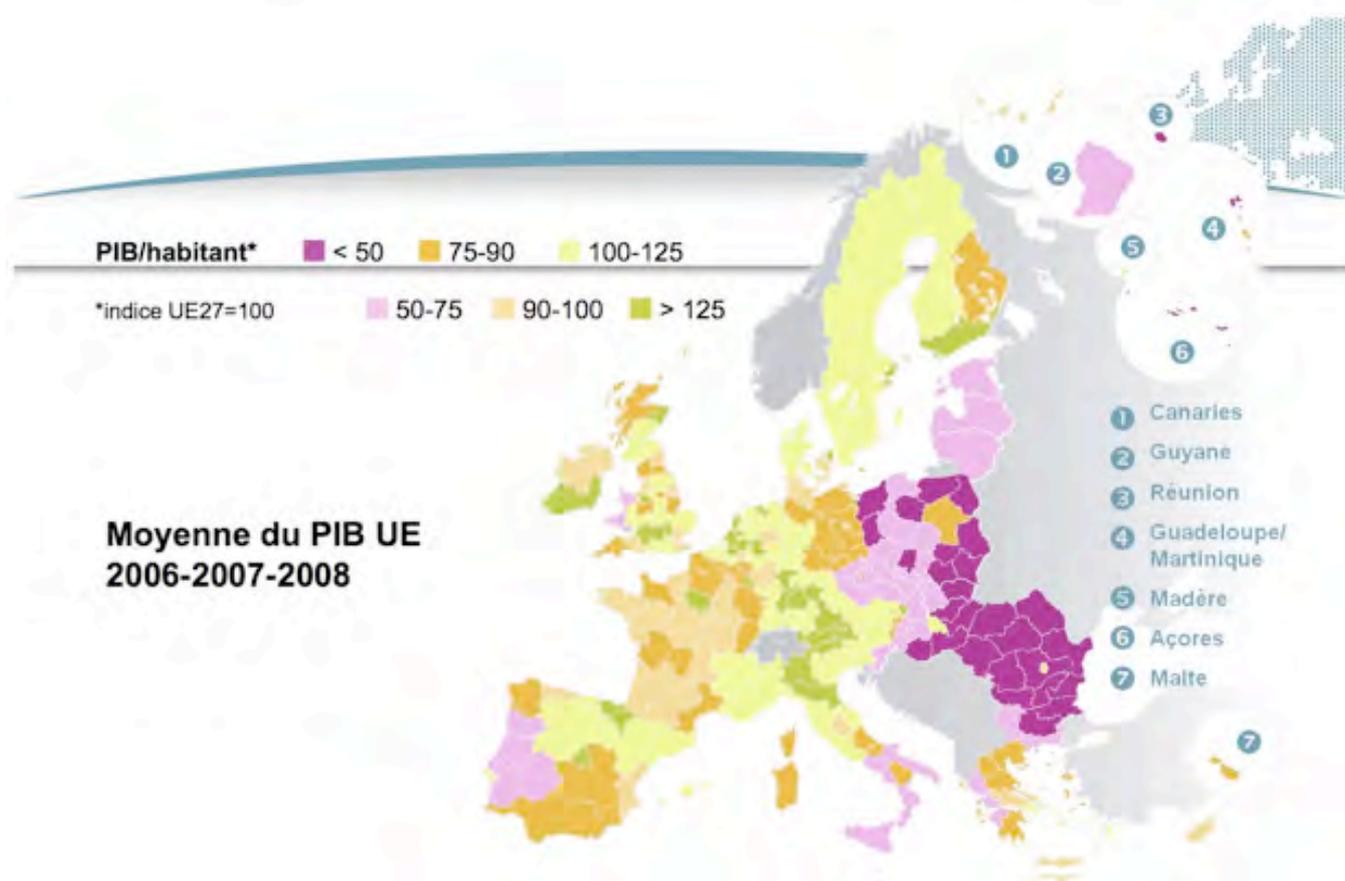
Les trois catégories définies pourront prétendre à un investissement selon les règles suivantes:

- Les régions «moins développées», dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne européenne, resteront la grande priorité de la politique. Le taux de cofinancement maximum est fixé entre 75 et 85% dans les régions moins développées et les régions ultrapériphériques.
- Pour les régions «en transition», dont le PIB par habitant est compris entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE, le taux de cofinancement est fixé à 60%.
- Les régions «plus développées», dont le PIB par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne européenne, bénéficient d'un taux de cofinancement de 50 %.

L'objectif de la nouvelle catégorie «en transition» (qui devrait concerner 51 régions et plus de 72 millions d'habitants d'après les données actuelles) est de donner un coup de pouce aux régions qui ont amélioré leur compétitivité dans les dernières années mais continuent de nécessiter des investissements ciblés.

¹⁶ Chaque État membre conclura un contrat de partenariat avec la Commission européenne. Le contrat de partenariat définit une approche intégrée du développement territorial et prévoit des objectifs basés sur des indicateurs, des investissements stratégiques et des conditions à respecter

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?



2 - Une nouvelle architecture. Elle se décline en deux objectifs :

- Investissement pour la croissance et l'emploi (FEDER/FSE/Fonds de cohésion),
- Coopération territoriale européenne (FEDER).

3 - Un renforcement de l'efficacité et des performances. Il devra se faire par le biais de la conditionnalité. Celle-ci se déclinera sous forme de :

- Conditions ex ante qui devront être remplies avant le versement des fonds pour garantir les conditions nécessaires à un soutien efficace de l'UE ;
- Conditions ex post liées à la performance et la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et qui pourront débloquent des fonds supplémentaires.

En fonction des résultats de l'évaluation de la performance à mi-parcours, les programmes pourront bénéficier de la réserve de performance (dotée de 5% du budget des fonds). La non atteinte des objectifs prévus pourra aussi entraîner une suspension ou une correction financière du programme.

La Commission européenne propose également d'aligner la conditionnalité macrobudgétaire sur les nouvelles mesures de contrôles de l'application du pacte de stabilité et de croissance.

4 - Une utilisation plus cohérente des fonds européens disponibles. Cette cohérence sera mise en place avec :

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

- L'alignement de la stratégie d'investissement globale sur les objectifs de la stratégie Europe 2020 ;
- La compatibilité des fonds européens avec les programmes nationaux ;
- La coordination des fonds de cohésion (FEDER, FSE, Fonds de cohésion), du FEADER et du FEAMP ;
- La mise en place d'objectifs et d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis sur la voie des objectifs de la stratégie Europe 2020 ;
- La recherche de l'efficacité des actions avec la mise en place d'un cadre de performance ;
- La recherche de l'efficience des actions avec le renforcement des capacités administratives et la réduction des formalités administratives.

5 - Une liste d'objectifs thématiques. Les futures interventions devraient être concentrées sur les thèmes de la compétitivité des entreprises, de la recherche et l'innovation, des énergies renouvelables. La Commission européenne a décliné les trois priorités ci-dessus en onze objectifs qui devront se retrouver dans les programmes régionaux :

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité ;
3. Renforcer la compétitivité des PME ;
4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO² dans tous les secteurs ;
5. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques ;
6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
7. Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles ;
8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre ;
9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté ;
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique ;

6 - Une concentration des ressources afin de maximiser l'impact de l'intervention communautaire. La Commission européenne a proposé une concentration sur les interventions porteuses de la plus grande valeur ajoutée par rapport à la stratégie européenne.

Les modalités de concentration sont spécifiées pour chaque fonds européen et pour chaque catégorie de région, sur la base des onze objectifs thématiques.

Classée parmi les « régions les plus développées », les règles accrues de concentration thématiques vont s'appliquer pour les programmes Midi-Pyrénées.

Les programmes régionaux FEDER et FSE pourront répondre aux onze objectifs, toutefois les règles de concentration imposent que :

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
 quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
 Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

- 80% minimum du **FEDER** soient fléchés sur les objectifs : Recherche et Innovation (1), Compétitivité des petites et moyennes entreprises (3), Passage à une économie à faibles émissions de CO₂ (4) (20% au minimum du programme sur cet objectifs). 5% minimum du programme devront être consacrés au développement urbain.
- 80% minimum du **FSE** soient fléchés sur les objectifs : Emploi et facilitation de la mobilité de la main d'œuvre (8), Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté (9), Education, compétences et apprentissage tout au long de la vie (10), Renforcement des capacités institutionnelles et efficacité des administrations publiques (11). 20% minimum du programme devront être consacrés à l'Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté.

Le programme FEADER pourra intervenir sur sept des onze objectifs, toutefois les règles de concentration imposent que :

- 25% minimum du **FEADER** devront être consacrés à : Adaptation au changement climatique et prévention des risques.
- 5% minimum du **FEADER** devront être consacrés au programme LEADER.

7 - Une coordination entre fonds et une simplification de la mise en œuvre.

Les cinq fonds européens (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER, FEAMP) devront poursuivre des objectifs stratégiques complémentaires et étroitement liés.



Le Cadre stratégique commun, le contrat de partenariat et une partie du règlement général encadrent désormais l'ensemble de ces fonds dans l'objectif de garantir une coordination efficace entre les politiques et les instruments de l'Union européenne.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Ces cinq fonds partageront également des dispositions communes visant à simplifier la mise en œuvre : système de gestion et de contrôle (approche proportionnelle du contrôle), de suivi, d'évaluation, harmonisation des règles d'éligibilité, utilisation accrues des coûts simplifiés, de liaison des paiements aux résultats...

8 - Une coopération territoriale européenne renforcée. L'objectif de la politique de cohésion est aussi de permettre aux acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États membres d'échanger leur expérience et de mener des actions conjointes en vue de trouver des solutions communes aux problèmes partagés. La Commission a proposé d'augmenter les ressources financières de 30%.

Pour améliorer l'efficacité des programmes de coopération territoriale des mesures ont été proposées. Un règlement distinct devrait être acté pour la coopération territoriale européenne (transfrontalière, transnationale et interrégionale) et pour le fonctionnement des Groupements européens de coopération territoriale (GECT), dont les créations seraient facilitées.

Les programmes seraient concentrés au maximum sur quatre objectifs thématiques.

La gestion des programmes serait simplifiée avec la fusion des autorités de gestion et de certification.

La proposition a défini le budget disponible pour chaque domaine, de même que les critères d'attribution des ressources aux États membres.

Les ressources seraient réparties de la façon suivante :

- 73,24 % pour la coopération transfrontalière ;
- 20,78 % pour la coopération transnationale;
- 5,98 % pour la coopération interrégionale.

3ÈME PARTIE – LES FUTURS PROGRAMMES REGIONAUX MIDI-PYRENEES 2014-2020

Malgré une baisse annoncée des enveloppes financières dédiées et d'une concentration thématiques des interventions communautaires, le maintien des programmes régionaux est un véritable enjeu pour le développement de la région Midi-Pyrénées.

Depuis que la région en est bénéficiaire, ils ont contribué au développement régional et à un certain rééquilibrage territorial.

Ils sont de véritables leviers financiers en accompagnant les interventions en région des Collectivités territoriales et de l'Etat (en conformité aux objectifs communautaires) avec l'instauration du principe d'additionnalité¹⁷.

De plus, la mise en place de ces programmes pluriannuels garantit un apport financier pour le soutien des projets locaux pour une période de 7 ans, indépendamment de la situation économique et des aléas budgétaires des Etats.

Les programmes régionaux permettent le développement du partenariat en région à travers le financement croisé des projets, à défaut d'instance de coordination des interventions des Collectivités sur certaines thématiques.

Les programmes régionaux permettent aussi la diffusion d'une culture de projet pour les porteurs de projets à travers le besoin d'une structuration même de leur projet. Ces exigences en matière de qualité, de contrôle et de suivi entraînent bien souvent la mise en place de process à l'intérieur de structures qu'elles soient publiques ou privées.

I – L'ELABORATION DES PROGRAMMES REGIONAUX

La concertation régionale en Midi-Pyrénées

Dans le cadre de la préparation des contrats de partenariat nationaux et régionaux, la DATAR, qui doit construire le cadre de référence national français, a initié l'organisation de la concertation en région et de l'accompagnement à l'élaboration des programmes régionaux. La stratégie nationale que l'Etat devra présenter et les programmes régionaux seront dans l'obligation d'être conformes à la stratégie et objectifs communautaires.

En Midi-Pyrénées, les co-gestionnaires des programmes, l'Etat et le Conseil Régional, ont lancé une démarche de concertation afin de préparer les programmes régionaux. Les membres du partenariat régional ont été invités à faire part de leur contribution sur la première phase de la concertation régionale : la validation d'un diagnostic partagé.

En effet, la DATAR a souhaité que les diagnostics territoriaux régionaux fassent apparaître :

¹⁷ Additionnalité : les fonds structurels ne doivent pas servir de substitut aux financements nationaux, mais intervenir en complément.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

- Un diagnostic territorial interfonds ;
- Un cadre commun à toutes les régions dans la perspective du contrat de partenariat national ;
- Une approche avec une entrée thématique, une entrée territoriale (ou par type de territoire), une entrée par filières pour le FEADER.

En Midi-Pyrénées, le diagnostic a été élaboré en analysant la situation régionale en fonction des onze objectifs thématiques retenus par la Commission européenne.

L'approche territoriale a considéré les spécificités régionales : des territoires urbains caractérisés par une armature urbaine spécifique (vaste aire urbaine de Toulouse et une armature urbaine constituée de villes moyennes) et des territoires ruraux couvrant 97% de l'espace régional.

Enfin, l'approche par filières pour le FEADER a été présentée autour des filières agricole, agroalimentaire et sylvicole.

Les cogestionnaires ont souhaité que les membres du « partenariat élargi » partagent leur demande de reclassement de la région Midi-Pyrénées, en région en transition compte tenu des disparités infrarégionales. Actuellement, Midi-Pyrénées est classée parmi les régions les plus développées. Le CESER s'associe à cette demande.

Pour autant, pour le CESER, la notion de PIB régional pour classer les régions européennes n'est pas une bonne approche compte tenu de la construction artificielle de cet indicateur. En effet, alors que le PIB national est la somme des valeurs ajoutées produites sur le territoire, le PIB régional¹⁸ n'est qu'une estimation basée sur la structure des valeurs ajoutées régionales, et non sur les valeurs ajoutées réellement produite régionalement.

Le CESER regrette également que l'échelon territorial européen NUTS 2 soit trop grand et ne permette pas de prendre en compte de façon plus fine les spécificités territoriales.

Pour cette 1^{ère} phase de concertation, 120 contributions écrites ont été adressées et les diverses réunions publiques (lancement, ateliers, restitution) ont rassemblé près de 750 personnes parmi lesquelles les administrations de l'Etat en région, les Collectivités, les associations, les organisations professionnelles et de salariés.

Le résultat de ces réunions a été l'enrichissement du diagnostic régional mais aussi l'émergence des premières orientations régionales construites autour des actions suivantes :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Améliorer l'accès aux TIC ;
- Renforcer la compétitivité des PME ;
- Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 ;
- Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques ;
- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
- Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseau essentielles ;

¹⁸ La structure des valeurs ajoutées régionales déterminée, est appliquée au PIB de la métropole pour en déduire les PIB régionaux sur le même champ - INSEE

- Promouvoir l'emploi et la mobilité ;
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Conformément aux préconisations de la DATAR, des orientations ont été émises pour une approche spécifique pour les territoires urbains et pour les territoires ruraux. Enfin pour le FEADER, des orientations ont été dégagées pour les filières agricoles et industries agro alimentaires et pour la filière bois.

Le CESER regrette que l'accélération en fin d'année 2012 de cette phase de concertation, qui ne doit être qu'une première étape à la coconstruction des programmes régionaux, ait été concentrée sur une courte période. Ce peu de temps a contraint la majorité des acteurs régionaux, à l'exception des services de l'Etat et du Conseil Régional, à limiter leur expression.

Le CESER a participé aux réunions de concertation (réunions plénières et ateliers) et a transmis à la coprésidence ses premières réflexions.

Il souligne toutefois, qu'à l'origine, la concertation ne devait porter que sur le pré-diagnostic régional, préfiguration aux programmes régionaux, et non sur les orientations des programmes.

Le CESER rappelle que le calendrier proposé par la Commission européenne laisse le temps aux partenariats nationaux et régionaux d'élaborer et de finaliser, sur les deux premiers trimestres de l'année 2013, leurs programmes.

Il invite la coprésidence, Etat-Conseil Régional, à lancer la deuxième phase de concertation.

Les propositions du CESER, émises ci-après, s'inscrivent dans la deuxième phase de concertation qui devrait réunir le partenariat élargi et qui devrait permettre d'élaborer les futurs programmes régionaux 2014-2020.

Le CESER a souhaité inscrire ses propositions dans le cadre défini par la Commission européenne, soit une concentration thématique des interventions pour les fonds FEDER et FSE. Concernant le FEADER, les propositions du CESER répondent au choix fait de prioriser une entrée par les filières agricole, agroalimentaire et sylvicole.

II – LES PROPOSITIONS DU CESER POUR ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES REGIONAUX

Préalablement, le CESER souhaite que l'élaboration et la mise en œuvre des programmes régionaux soient menées, par l'Etat et le Conseil Régional, à travers une méthode partenariale dans laquelle tous les acteurs régionaux puissent faire part de leurs propositions.

Bien que la 1^{ère} phase de concertation n'ait pas abordé l'élaboration et la mise en œuvre des programmes régionaux, il paraît important pour le CESER qu'une réflexion soit menée parallèlement à l'élaboration des futurs axes thématiques d'intervention. En effet, cette réflexion est essentielle à la bonne réalisation des programmes avec l'optimisation en région des moyens financiers alloués par l'Union européenne, mais surtout pour atteindre les objectifs des programmes.

Depuis leur création et jusqu'à aujourd'hui, la gestion des programmes européens en région a toujours été perçue comme très complexe. Alors qu'au cours des années, la Commission européenne n'a cessé de simplifier les règlements, la complexité n'a pas disparue. Elle est en très grande partie, en France, le fait des gestionnaires nationaux et régionaux qui ont souhaité minimiser les risques de gestion, en augmentant les exigences administratives, au détriment de la facilitation d'accès aux aides communautaires et à la fluidification du système.

Une des sources de cette complexité est liée à la multiplication des niveaux de contrôle. L'autre source de complexité, pour les gestionnaires comme pour les porteurs de projet, est l'instabilité des règles de conformité tout au long des programmes et le manque de simplification des procédures. En effet, au cours des programmes, les nouvelles dispositions règlementaires ou législatives doivent être intégrées aux documents opérationnels. Des réorientations de mesures sont aussi introduites en fonction de leur niveau d'avancement. Les règles d'appréciation pour certaines mesures peuvent évoluer, passant d'un traitement au « fil de l'eau » des dossiers à des appels à projets. Enfin, le niveau d'intervention et les plafonds peuvent également varier.

Le Partenariat régional

Le partenariat régional est défini lors de l'élaboration des programmes. Il se retrouve dans la phase d'élaboration, de programmation, d'évaluation et de suivi, dans des configurations plus ou moins restreintes.

➔ Le CESER demande que le nouveau « partenariat élargi » réunisse le gestionnaire du programme, les grands exécutifs en région, les services de l'Etat, les représentants des ministères, les représentants de la Commission européenne, le CESER et la société civile organisée, avec une plus forte représentation des représentants de salariés et des associations. Sa mission principale serait d'apprécier l'avancement des programmes, d'éventuellement procéder à des réorientations, et d'améliorer leur gestion.

La Définition de la Stratégie régionale

Alors qu'est mis en avant le principe de subsidiarité dans le mode de gestion, le CESER observe que ce principe n'est pas appliqué dans la définition de la stratégie régionale. Il existe un décalage entre une stratégie régionale qui doit être en phase avec la situation locale, et une stratégie communautaire qui a retenu des priorités thématiques pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

→ Dans le cadre de la définition de la stratégie régionale, le CESER demande une meilleure prise en compte des spécificités territoriales, en particulier le besoin de complémentarité entre territoires ruraux et territoires urbains.

→ Le CESER propose que la stratégie régionale soit basée sur une approche territoriale afin que les fonds européens accompagnent tous les projets de développement et les dynamiques nécessaires au développement des territoires de Midi-Pyrénées. Cette stratégie pourrait être mise en œuvre dans le cadre de la complémentarité des fonds.

→ Le CESER demande un renforcement au niveau régional d'objectifs à caractère sociaux.

→ Pour le CESER, il est nécessaire qu'il y ait une cohérence entre les interventions publiques portées par l'Etat en région et les Collectivités, et celles portées par l'Union européenne. Pour autant, le CESER souhaite que bien qu'en partie complémentaire aux Fonds structurels, l'éventuel CPER puisse soutenir des objectifs de développement régionaux qui ne seront pas retenus comme des objectifs communautaires.

Au delà de la demande d'un reclassement de Midi-Pyrénées autre que comme « région plus développée », la question d'équilibre régional et de péréquation infrarégionale revient au gestionnaire unique. Cette stratégie doit être basée sur le besoin de mieux prendre en compte les spécificités territoriales.

Quelle que soit l'approche retenue, la stratégie doit être partagée par l'ensemble des acteurs.

L'Appréciation des spécificités territoriales

Dans le cadre de la définition de la stratégie communautaire, l'échelon « NUTS 2¹⁹ » a été retenu comme étant l'échelon pertinent pour mettre en œuvre la politique régionale européenne. Dans ce cadre, les régions sont appréciées en fonction de leur niveau de richesse qui est mesuré par le PIB/hab. Ce critère détermine le degré d'intervention communautaire. Cependant, il gomme les disparités qu'il peut y avoir au sein d'une même région comme Midi-Pyrénées.

→ A défaut, avant 2014, d'un changement d'échelon (NUTS 3) ou de critère retenu pour apprécier le niveau de richesse (PIB/hab.), le CESER propose qu'un zonage infrarégional soit arrêté lors de la phase d'élaboration des programmes.

La traduction opérationnelle de cette nécessité dans les futurs programmes européens serait la mise en place, en fonction d'objectifs d'aménagement et de développement du territoire clairement établis, d'un zonage infrarégional avec des taux d'aides et des plafonds différenciés, éventuellement conjugués avec une approche sectorielle, voire

¹⁹ NUTS : nomenclature d'unités territoriales statistiques créée par la Commission européenne pour faciliter les comparaisons entre pays, ou entre régions, d'un même ensemble. Le niveau NUTS 2, est généralement choisi pour la mise en œuvre privilégiée d'actions régionales.

une approche par filière pour ce qui relève des interventions dans le domaine économique.

Le Mode de gestion

Comme lors de sa première contribution à la concertation régionale, le CESER rappelle sa volonté que la gestion soit déléguée au niveau régional, avec comme acteur central, le Conseil Régional. Ces moyens supplémentaires donnés au niveau régional devraient lui permettre d'assumer pleinement son rôle en matière d'aménagement du territoire et de soutien au développement économique et d'articulation avec les activités sectorielles.

→ Plus spécifiquement sur le FEADER qui est composé d'un socle national et de socles régionaux, le CESER demande que la gestion du « socle national »²⁰ soit maintenue au niveau national afin de garantir l'équité de traitement entre les agriculteurs français. Pour cela, seul le niveau national, peut mettre en place les mesures de péréquation nécessaires.

Pour le « socle régional », qui prend en compte les spécificités territoriales, le CESER soutient son entière délégitation de gestion au Conseil Régional.

→ Le Conseil Régional qui sera responsable des programmes pourra s'appuyer sur d'autres acteurs locaux pour la gestion de axes ou de mesures particulières, comme les Conseils Généraux, pour les mesures d'inclusion sociale.

→ Les mesures de gestion intégrée ont déjà montré leur efficacité sur les territoires, et le CESER, tout comme la Commission européenne, souhaite qu'elles soient poursuivies à l'exemple de l'initiative LEADER ou des mesures urbaines du FEDER 2007-2013.

→ Le CESER souhaite que l'Etat garde un rôle de garant de la cohérence des programmes au niveau national et au niveau régional.

Dans le cadre de cette délégitation de gestion renforcée à un seul acteur, la cohérence des programmes pourrait s'exercer avec un renforcement des dispositifs de contrôle a posteriori et de suivi des programmes.

La Cohérence des interventions publiques

Les interventions de l'UE en région sont étroitement liées avec les interventions de l'Etat (politiques nationales et CPER) et avec les interventions du Conseil Régional (politiques régionales et CPER). Jusqu'à présent, un porteur de projet qui faisait appel à plusieurs cofinancements publics devait constituer plusieurs dossiers (Etat, Conseil Régional, UE, ...) et les durées d'instruction et d'attribution des subventions n'étaient pas toujours concordantes.

→ Pour le CESER, le gestionnaire unique des programmes, le Conseil Régional, doit introduire un dossier unique qui permettrait de candidater aux interventions UE, CPER, régionales. Ce dossier unique pourrait être étendu à d'autres interventions UE, à charge

²⁰ Pour la période 2007-2013, le « socle national » concernait les indemnités compensatrices de handicaps naturels, les dotations aux jeunes agriculteurs, les mesures en faveur de la forêt.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

à ses services de prendre le relais auprès d'autres programmes européens susceptibles de soutenir financièrement les projets.

De plus, avec un règlement commun aux trois fonds (FEADER, FEDER, FSE), et une approche interfonds souhaitée par la CE, un projet déposé pourrait être soutenu pour partie par du FEDER, du FSE, du FEADER, compte tenu des actions qu'il engagerait (investissement productif, formation, qualification, ...), sans que le porteur de projet ait eu à se positionner en amont sur un fonds et des mesures ou sous-mesures.

Cette complémentarité pourrait être mise en place avec une véritable ingénierie financière mise à la disposition des porteurs de projet. L'ingénierie financière assurerait l'articulation et la complémentarité des aides européennes, nationales et régionales.

La Gestion du circuit financier

→ Dans le cadre de l'attribution des enveloppes financières à chaque région, l'Etat doit veiller à ce qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les régions, de manière à garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire de la République.

→ Dans le cas d'un système d'avances et d'acomptes renforcé, le CESER demande que le circuit financier pour le versement des enveloppes financières au gestionnaire délégué soit amélioré. Plus globalement, le CESER demande que les enveloppes financières des programmes soient directement versées par l'Union européenne à l'autorité de gestion, le Conseil Régional, sans passer par le niveau national. Le versement direct au niveau régional est déjà en place dans de nombreuses régions d'Europe. La multiplication des intermédiaires rallonge les délais de paiement.

Le Soutien des initiatives de développement local

L'aménagement et le développement équilibré de Midi-Pyrénées passent aussi par un soutien accru aux projets de territoire mis en œuvre dans le cadre des contrats d'Agglomération, de Pays ou de Parcs Naturels Régionaux d'autant que les règlements européens prévoient de nouveaux outils qui, fondés sur l'approche LEADER, devraient permettre :

- de conforter la place et l'implication de la société civile dans les démarches de développement local,
- d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies multi-fonds mieux adaptées à un projet de développement intégré.

→ Sur cette base, pour le CESER, les pourcentages de crédits européens réservés aux démarches de développement local intégré (LEADER et autres Initiatives Territoriales Intégrées) devraient être significativement accrus.

Le CESER reprend et développe ces positions dans son Avis «L'avenir des politiques territoriales de Midi-Pyrénées », présenté en assemblée plénière le 26 mars 2013.

L'Appréciation des programmes

→ Le CESER demande le renforcement du suivi, de l'évaluation, de la conditionnalité des aides et du contrôle des programmes.

→ Le CESER demande que le « partenariat élargi » soit réuni au delà des deux réunions annuelles qu'il y avait jusqu'à présent, et auxquelles participaient les représentants des ministères et les représentants de la Commission européenne (comité de suivi).

Dans le cadre d'un nouvel acte de décentralisation qui mettrait en place une Conférence territoriale de l'action publique dans chaque région, le CESER propose que cette instance élargie fasse office de comité de suivi. En effet, cela permettrait d'harmoniser tout au long de la période, les programmes régionaux avec les politiques locales et nationales en région.

Le Suivi

Le suivi des programmes ne peut être réalisé par le partenariat élargi qu'avec un niveau élevé et partagé de l'accès d'information, ce qui n'a pas été le cas sur les dernières générations de programmes.

→ Le CESER rappelle le besoin d'aller au delà d'un simple suivi financier. Les objectifs et les résultats attendus doivent être clairement énoncés en début de programme. Le suivi et l'évaluation nécessitent la mise en place d'une batterie d'indicateurs mais surtout leur renseignement territorialisé. Le traitement des indicateurs devra être fait en « temps réel ».

→ Le CESER souhaite que ce traitement de l'information permette le suivi territorialisé des programmes par bassins d'emploi.

Sans la mise à disposition régulière d'informations tout au long de la durée des programmes, il n'est pas possible pour le partenariat d'apprécier leur efficacité et de procéder au renforcement ou à la réorientation de leurs mesures et axes.

L'Évaluation

→ Pour le CESER, l'agrégation des indicateurs de tous les projets mais aussi ceux de taille modeste permettrait de mieux appréhender la plus-value des projets. De même, une présentation agrégée des résultats serait plus significative pour apprécier le bénéfice des fonds européens.

Elle apporterait enfin une meilleure lisibilité pour l'Union européenne. En effet, l'éventuel manque de lisibilité de l'UE sur des petits projets a déjà été avancé pour ne pas soutenir les projets de taille modeste pour lesquels la demande de subvention UE ne paraissait pas assez lisible.

La Conditionnalité

Dans le futur programme 2014-2020, la Commission européenne a souhaité renforcer le principe de conditionnalité. Ce principe va être appliqué au gestionnaire. La Commission européenne va conditionner les fonds alloués aux Etats et aux régions au respect d'objectifs définis en termes de résultats à atteindre.

→ Au niveau régional, le CESER propose un renforcement du principe de conditionnalité également aux porteurs de projet.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Cette conditionnalité des aides pourrait être observée sur une durée de 3 ans après la fin de la réalisation du projet. Elle serait observée à partir du renseignement d'une batterie d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs définie par type de projet public et privé (notamment le maintien et le développement de l'emploi, le respect des droits des salariés, le niveau des investissements durables, ...). Les objectifs et les résultats attendus par le porteur de projet devraient être présentés lors des phases l'instruction et de programmation du projet. Il existerait la possibilité de demander le remboursement des aides en cas de non respect des engagements, notamment en cas de délocalisation des entreprises).

→ Le CESER demande que les critères de conditionnalité soient clairement énoncés en amont du dépôt des dossiers aux porteurs de projet.

Le Contrôle

→ Tout en demandant aux services instructeurs de s'assurer de la conformité des projets, le CESER propose que le contrôle a posteriori soit retenu comme la règle afin de ne pas augmenter les contraintes sur la réalisation des projets. Parallèlement, il demande que plus de moyens soient donnés au niveau opérationnel pour mieux accompagner tout au long des projets, les bénéficiaires qui en feraient la demande. En effet, un meilleur accompagnement peut avoir un rôle préventif et pédagogique aux bonnes pratiques. Par la suite, les contrôles nécessaires ne seraient perçus que comme la vérification de ces bonnes pratiques et de la conformité des projets.

L'Accompagnement des porteurs de projet

De nombreux porteurs de projets ont souligné le besoin d'un accompagnement par une ingénierie locale, en complément d'une ingénierie financière, lors de l'élaboration de leur projet. C'est le cas en particulier pour les petites entreprises et les associations qui ne disposent pas d'appui organisé et qui ne sont pas en capacité de supporter ce type de coûts.

→ Le CESER propose que soient renforcées l'ingénierie locale et l'aide au montage de projet sur l'ensemble du territoire régional.

L'Accompagnement technique

→ Le CESER demande qu'un effort important soit fait à destination des porteurs de projet tout au long de la durée de vie des projets.

La première action à renforcer est la mise en place d'une ingénierie de proximité d'aide au montage de projet. Cette ingénierie qui pourrait être portée par des structures existantes (services de l'Etat, d'association du type MPE, de services consulaires) devrait pouvoir être soutenue financièrement par les mesures d'assistance technique qui sont relatives à chaque fonds.

→ Les porteurs de projet pouvant faire appel également à des personnes ressources spécialisées au montage de projet, le CESER souhaite une plus forte prise en compte de ces coûts financiers dans le plan de financement des projets.

L'Accompagnement financier

Le système d'avances consenties et de versement d'acomptes au porteur de projet devrait être amplifié pour les porteurs de projets en fonction de la taille des structures mais surtout de leur niveau de trésorerie. Compte tenu du versement des subventions UE qui n'interviennent qu'après justification des dépenses, le besoin de trésorerie lié à la réalisation du projet peut être un frein au dépôt d'un dossier et donc à la réalisation de projet. Ce problème exclu un nombre significatif de petites structures (association, entreprises) qui préfèrent renoncer aux aides européennes, voire pour certaines renoncer à leur projet faute de moyens.

Le manque de trésorerie fragilise aussi des structures à qui, il a été attribué des subventions.

De plus, pour pallier un éventuel besoin de trésorerie, les porteurs de projet qui souscrivent des emprunts auprès d'établissements financiers, n'ont pas la possibilité d'intégrer dans les dépenses du projet, les charges financières liées au prêt.

→ Plus globalement, le CESER demande que les dispositifs d'accompagnement financier des porteurs de projets tiennent compte de la taille des structures et de besoin de trésorerie.

Enfin en matière d'accompagnement, le CESER propose qu'une mise en réseau des structures d'accompagnement soit assurée par le gestionnaire des programmes afin d'assurer leur coordination, et que soient capitalisées et diffusées les bonnes pratiques.

L'information et la communication des programmes

Le coût d'apprentissage au montage de projet européen peut être élevé en temps et financièrement, toutefois il a été constaté que très souvent un bénéficiaire à une subvention européenne aura dans les années futures, déposé d'autres demandes de subventions européennes, nationales ou régionales. Ces demandes auront bien souvent recueilli une réponse positive.

Le manque d'expérience combiné à la difficulté d'accès à l'information fait que les programmes européens sont en partie captés par les porteurs de projet déjà « initiés » et ou qui ont les moyens financiers pour s'y consacrer.

Le CESER rappelle que chaque programme comporte un axe dédié à l'Assistance technique, et qu'une part doit être consacrée à l'information et à la communication des programmes.

→ Pour les futurs programmes, le CESER demande que l'information soit renforcée à travers une meilleure identification des points d'information, une communication régulière (presse, salons, affichages).

→ Le CESER propose une meilleure identification et sensibilisation des acteurs prescripteurs tels que les consulaires et organisations professionnelles, les têtes de réseaux dans le milieu associatif et certaines administrations.

De plus, il paraît indispensable de consacrer une partie des actions d'information sur les publics cibles identifiés lors de l'élaboration des programmes.

III – LES PROPOSITIONS THEMATIQUES DU CESER POUR AMELIORER L'IMPACT DES FUTURS PROGRAMMES EN MIDI-PYRENEES

L'ensemble des Commissions du CESER a contribué à l'élaboration des propositions thématiques du CESER.

A - RENFORCER LA RECHERCHE, LE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION

Depuis 2007, la Commission Européenne et la France se sont accordés pour donner la priorité à l'innovation dans les Programmes Européens régionaux 2007-2013 pour l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi ».

Pour garantir la synergie demandée par la Commission Européenne, tant stratégique pour les actions à mener, que du point de vue des cofinancements (principalement du FEDER, de l'Etat, et du Conseil Régional), une « **Stratégie Régionale d'Innovation (SRI)** » a été élaborée et intégrée dans le programme « Compétitivité régionale et emploi ».

Les actions en matière de recherche, développement technologique et innovation devraient être reprises dans une nouvelle SRI 2014-2020, dont le projet est en cours d'élaboration, et qui devrait être adoptée avant la fin 2013.

Le CESER rappelle que l'innovation doit s'entendre dans son acception large et qu'il est nécessaire de soutenir tout type d'innovation (sociale, de process, commerciale, technique...).

Les propositions du CESER s'inscrivent dans sa participation à l'élaboration de la future SRI Midi-Pyrénées.

➔ Concernant la gouvernance de la future SRI, « le CESER recommande une gouvernance au sein de laquelle le Conseil Régional est, en partenariat étroit avec l'Etat, chef de file et coordinateur de l'ensemble des actions relatives à l'innovation, la recherche, la connaissance et la technologie. Aux côtés du Conseil Régional et de l'Etat, cette gouvernance devra associer les acteurs de l'écosystème que sont le PRES Université de Toulouse, les organismes de recherche et les fondations, la SATT, les pôles de compétitivité, les chambres consulaires, les financeurs et le CESER ». ²¹

Lors de l'élaboration et de l'adoption de la 1^{ère} SRI Midi-Pyrénées en 2009, le CESER n'avait été ni consulté, ni associé.

L'objectif porté en région par la coprésidence pour la programmation 2014-2020 est de « *Conforter le potentiel régional public et privé de recherche et d'innovation en améliorant la qualité des infrastructures sur l'ensemble du territoire régional, et en encourageant le développement de plateformes et équipe de recherche et d'innovation mutualisées dans les domaines prioritaires de la SRI* ».

²¹ Avis du CESER « Connaissance, recherche, innovation, technologie. Pour une nouvelle dynamique de l'écosystème de Toulouse et Midi-Pyrénées » - 18 décembre 2012

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 : quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en Midi-Pyrénées ?

Cet objectif correspond totalement aux propositions du CESER adoptées dans son récent Avis soit « Développer la recherche technologique », et « Développer la recherche collaborative ».

→ Pour renforcer la recherche technologique, le CESER recommande de développer des plateformes de recherche technologique nécessaires au développement des technologies clefs, de structurer ces plateformes par leur mise en réseau, de façon à développer des synergies et offrir une force d'intervention plus efficace, d'ancrer ces plateformes sur le territoire en lien avec les filières.

→ Le CESER recommande que, sur l'ensemble du territoire, soient développés des campus ou plateaux d'innovation, rassemblant à proximité, établissements de formation, laboratoires de recherche, plateformes de recherche technologiques et entreprises, constituant les noyaux d'écosystèmes locaux forts en lien avec les filières économiques locales...

Concernant les actions qui viseraient à « *Accroître l'investissement de R&D des PME et ETI régionales et renforcer leur capacité d'innovation, notamment par une offre de financement adaptée* », le CESER a fait des propositions pour améliorer l'aide au financement des entreprises innovantes.

→ Il demande à la BPI et aux autres banques de mettre en place des prêts pour l'innovation afin d'aider les entreprises qui innovent à transformer l'innovation en produits finis.

Le CESER soutient également la création annoncée d'un crédit d'impôt innovation dans la continuité du crédit impôt recherche, pour accompagner la phase de mise en production et de mise sur le marché.

→ Dans le cadre de la prochaine étape de la Stratégie Régionale de l'Innovation, il est nécessaire d'informer les PME/PMI sur l'évolution des dispositifs d'aide aux entreprises.

D'autres objectifs pour 2014-2020 sont portés en région par la coprésidence notamment :

- Intensifier la valorisation économique de la recherche et le transfert de technologie en direction du tissu économique.
- Soutenir l'innovation technologique et non technologique, y compris dans les zones rurales, par des pratiques collaboratives et de mise en réseau entre entreprises et laboratoires (pôles de compétitivité, clusters...) et créer les conditions favorables aux innovations inter-filières et à leur diffusion sur tout le territoire .

→ Le CESER soutient l'évolution des pôles de compétitivité vers les marchés et la préparation des produits de demain, en lien notamment avec le développement des plateformes de recherche technologique.

→ Le CESER souhaite que soit organisé et amélioré, sur l'ensemble du territoire, le transfert des avancées scientifiques et techniques vers les PME, en facilitant les relations de proximité (aussi bien technique, que géographique) entre chercheurs et industriels dans des sites de recherche décentralisés sur des bassins d'emploi, en poursuivant et renforçant les actions pour le développement du très haut débit.

→ Le CESER soutient la politique de développement de Clusters spécialisés et demande que ceux-ci intègrent effectivement dans leur périmètre la dimension recherche en développant les relations avec les laboratoires de recherche. Il est également nécessaire de développer l'interconnexion entre ces Clusters.

→ Pour le CESER, il apparaît aussi nécessaire de soutenir l'émergence de nouveaux secteurs d'activité résultant des avancées de la recherche et de l'innovation ou répondant aux problématiques environnementales.

Concernant la volonté affichée de développer la culture de l'innovation sous toutes ses formes au profit de l'ensemble des populations de Midi-Pyrénées (dont la culture scientifique, technique et industrielle), le CESER, dans son Avis de 2009²², demandait qu'une politique volontariste et ambitieuse en faveur de la Culture scientifique et technique (CST) soit portée par les institutions en charge de cette mission.

→ Le CESER demande que des mesures FEDER viennent en soutien de la promotion et du développement de la CST.

En matière de mise en œuvre de la SRI 2014-2020 :

→ Le CESER encourage le Conseil Régional à poursuivre et renforcer sa politique d'Appels à Projets dans le sens d'une plus grande coopération entre laboratoires et entreprises ;

→ Le CESER recommande, dans le cadre des actions relevant de la SRI, que soient reconduits les critères d'éco conditionnalité et de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;

→ Pour le CESER, enfin, il serait souhaitable de simplifier les procédures et d'améliorer la réactivité (traitement des dossiers, mise à disposition des fonds...).

En matière d'animation de la SRI 2014-2020, la question des relais dans les départements peut se poser si le Conseil Régional la gère seul :

→ Le CESER demande que soient reconduits les dispositifs de proximité existants dans les territoires. De plus, il recommande au Conseil Régional l'instauration d'un portail « WEB » d'accueil, d'orientation et d'information « unique ». Ce portail devra être réellement utilisable, notamment via les chambres consulaires, pour tous les sujets relatifs à la vie et au développement des entreprises » ;

→ Pour le CESER, le Réseau de Diffusion Technologique (RDT), animé par MPI dans toute la région, pourrait aussi être un relais possible. A titre d'exemple les Contrats de Site signés dans le cadre du SRESR peuvent également servir de relais pour diffuser la politique de recherche et d'innovation sur l'ensemble du territoire.

²² Avis du CESER : La Culture Scientifique et Technique en Midi-Pyrénées – novembre 2009

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Concernant le périmètre d'intervention de la SRI 2014-2020 :

→ Pour le CESER, la SRI doit avoir une dimension globale pour la région. Elle a donc une dimension plus large qui, au-delà des fonds FEDER et FSE, peut déboucher sur des actions d'autre nature, par exemple transnationales.

La réflexion stratégique ne peut se concevoir que régionalement afin de se diffuser sur l'ensemble du territoire en cohérence avec la politique de site menée par la Région. Elle n'exclut cependant pas d'intégrer des dimensions et coopérations transrégionales, nationales (par exemple en lien avec une Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation) ou européennes.

B - AMELIORER L'ACCES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC), LEUR UTILISATION ET LEUR QUALITE

Pour le CESER, la desserte numérique Très Haut Débit du territoire régional ainsi que la couverture en Téléphonie Mobile de l'ensemble de Midi-Pyrénées sont des enjeux majeurs qui doivent trouver des réponses au regard des possibilités d'interventions ouvertes dans le cadre des futurs programmes européens.

Le Très Haut Débit est devenu une condition primordiale de création et de développement d'activités économiques et l'un des premiers critères d'attractivité du territoire. Or, malgré des progrès importants, certains territoires de Midi-Pyrénées sont loin d'en disposer. Il en est de même de la Téléphonie Mobile.

→ Pour les années 2014-2020, le CESER demande des actions concourant à équiper au plus vite l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées pour permettre l'accès de tous aux réseaux de communication à Très Haut Débit et de la Téléphonie Mobile.

Il convient toutefois de souligner la nécessité de ne pas limiter l'approche du développement du Très Haut Débit à la seule dimension technique. Compte tenu des répercussions des technologies numériques en matière d'organisation du travail, de relations sociales, d'accès aux marchés, ... la sensibilisation, la mobilisation et la formation des acteurs ; économiques et sociaux constituent en effet des enjeux tout aussi importants à prendre en compte.

→ Pour être efficace, le CESER souhaite que l'action engagée en matière d'aménagement numérique et de Midi-Pyrénées soit accompagnée d'un plan régional de formations aux usages tant à l'intention des particuliers que des entreprises.

En lien avec la priorité européenne de « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation » :

→ Le CESER recommande la mise en place d'infrastructures et de moyens de communication efficaces, structurés pour un fonctionnement en réseau des différents sites et offrant l'égalité d'accès à tous les territoires. Ceci implique (...) une irrigation du

territoire par des moyens de communication Très Haut Débit avec les services mutualisés associés, tels visioconférence, pour du travail collaboratif à distance.²³

Enfin dans le cadre d'actions visant à « Soutenir la filière TIC midi-pyrénéenne en accompagnant les entreprises innovantes du secteur, en faisant émerger de nouveaux services innovants et en fédérant les acteurs de la filière au niveau régional »,

→ Le CESER considère que cette filière devrait en priorité s'appuyer sur les domaines forts de la région que sont par exemple la santé ou les applications spatiales.

C - RENFORCER LA COMPETITIVITE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Préalablement, le CESER estime que cet objectif communautaire est en phase avec l'une des spécificités économiques de Midi-Pyrénées qui est l'importance du nombre de PME et leur implantation sur l'ensemble du territoire régional.

De ce fait, il ne doit pas se limiter au « renforcement du dynamisme des entreprises les plus performantes » tel que cela a pu être défini dans le pré-diagnostic.

→ Le CESER souhaite que cet objectif concoure au renforcement du dynamisme PME de l'ensemble de Midi-Pyrénées à travers le soutien aux projets de développement qu'elles porteront, quelque soit la taille des projets.

De plus, un autre enjeu identifié qui est « L'accompagnement des entreprises et des territoires les plus fragilisés, notamment en termes de succession du dirigeant quand il est âgé » correspond bien à une problématique importante identifiée par le CESER.

Pour le CESER, la question de définir des critères d'éligibilité pour les soutiens financiers selon des types de PME, les filières ou les territoires doit être élargie à une conception plus souple pour répondre à une activité économique dont il est souhaitable de conserver la diversité des types de PME, des secteurs d'activités, ou l'implantation territoriale. Il est ainsi nécessaire de prendre en considération l'interdépendance des entreprises sur une filière qu'elles soient de petite taille ou à fort potentiel d'emploi, qu'elles soient dans un environnement rural reculé ou dans la Métropole Toulousaine.

Afin de pouvoir agir sur les PME les plus pertinentes pour le développement économique de notre territoire, le CESER a défini les « entreprises structurantes »²⁴, dans son Avis « Pour une Stratégie Industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011. Ce sont ces « entreprises structurantes » qui doivent être l'attention de toutes les politiques.

²³ Avis du CESER « Connaissance, recherche, innovation, technologie. Pour une nouvelle dynamique de l'écosystème de Toulouse et Midi-Pyrénées » - 18 décembre 2012 - Proposition 3

²⁴ Avis du CESER « Pour une Stratégie Industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11 février 2011

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Les actions prioritaires du CESER en matière de renforcement de la compétitivité des PME

Basé sur les actions qui ont bien fonctionné et qui doivent être reconduites du programme 2007/2013, le CESER souhaite souligner l'intérêt de valoriser des actions transverses à toute activité ou filière régionale.

Le CESER souligne également que la filière « tourisme » avec ses particularités d'implantation territoriale, d'activité non délocalisable, de valorisation et de synergie avec les autres acteurs économiques doit être une activité soutenue.

Pour le CESER, les actions des futurs programmes doivent permettre de :

→ Lier l'activité économique au territoire :

- Valoriser les activités utilisant des matières premières locales ;
- Maintenir l'activité industrielle par le développement des services afférents.

→ Favoriser la transversalité :

- Favoriser la transversalité dans les filières et interfilières pour offrir de nouvelles dynamiques et opportunités d'innovation ;
- Favoriser les échanges et développer l'intelligence économique .

→ Valoriser et développer les exportations.

→ Assurer le financement des investissements immatériels.

→ Soutenir l'évolution :

- Accompagner la mise aux normes des entreprises (dans un projet de développement de l'activité) ;
- Inciter à mettre en place la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

→ Accompagner la structuration et l'organisation :

- Mettre en œuvre des partenariats entre universités et institutions ou structures interprofessionnelles ;
- Anticiper et préparer les mutations en évaluant les besoins territorialement et en accompagnant les salariés ou les demandeurs d'emplois avec des formations adaptées à ces évolutions ;
- Soutenir les filières pour promouvoir et développer le dialogue social, sécuriser les carrières et les parcours professionnels, améliorer l'emploi des jeunes et des seniors, et améliorer l'attractivité des métiers ;
- Faciliter les tâches administratives des PME/PMI par un soutien personnalisé pour les entreprises structurantes ;
- Promouvoir et aider à la mutualisation : Développer des actions collectives tant au niveau des acteurs (les chambres consulaires, les syndicats professionnels et les regroupements structurés d'entreprises), qu'au niveau des entreprises (répondre à des marchés ou pour la mise en place de formations interentreprises sur des sujets tels que la stratégie d'entreprise, la GPEC, la politique commerciale, l'international, la gestion des risques, la santé au travail,).

→ Mettre en place des outils financiers :

- Pérenniser ou développer l'activité par la croissance (augmentation de capital) ou la transmission d'entreprises ;
- Encourager la transmission d'entreprise par la création d'un capital risque destiné particulièrement aux petites entreprises et aux SCOP.

D - SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLES EMISSIONS DE CO² DANS TOUS LES SECTEURS, PROMOUVOIR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AINSI QUE LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES, PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

Pour le CESER, au regard du changement climatique et de la perte de biodiversité, la région Midi-Pyrénées présente, de fait, une problématique très spécifique qu'illustre une croissance exceptionnelle et disproportionnée des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports d'une part et de l'artificialisation du territoire d'autre part.

Ces deux phénomènes sont certes corrélés à la croissance démographique importante que connaît la région, mais l'un et l'autre progressent bien plus rapidement encore que le nombre d'habitants et leur évolution est tendanciellement très supérieure à celle de l'ensemble du territoire national. Il y a donc là une spécificité régionale.

Cette spécificité trouve sa principale explication dans l'étalement urbain relativement incontrôlé que connaît Midi-Pyrénées, notamment en zone de plaine et de coteaux, et singulièrement au niveau de l'aire urbaine de Toulouse ; un étalement qui contribue au recul des terres agricoles et des milieux naturels et accroît leur fragmentation, induisant l'augmentation des déplacements et participant ainsi à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

Compte tenu de cette problématique singulière, le CESER Midi-Pyrénées soutient donc l'intérêt, au niveau régional, d'une action publique soutenue par les programmes 2014-2020, dont l'objectif serait la limitation des impacts négatifs directs des activités humaines et le progrès des connaissances pour informer et former à la prise en compte des défis liés au climat et à la biodiversité,

Elle aurait aussi l'ambition de construire des territoires de vie quotidienne plus économes, plus autonomes et plus solidaires par la promotion de la proximité dans toutes les activités économiques et sociales, et son corollaire, le développement de la multifonctionnalité (mixité fonctionnelle et sociale) de l'espace.

→ Le CESER propose donc la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur les onze objectifs :

1. Favoriser le maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles pour préserver leur capacité d'adaptation ;
2. Développer des projets agricoles territoriaux de polyculture – élevage ;
3. Soutenir le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes ;
4. Promouvoir un tourisme durable, vecteur de développement local ;

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

5. Préserver les ressources naturelles qui fondent les activités touristiques ;
6. Maîtriser l'étalement urbain ;
7. Promouvoir une approche collective concertée d'amélioration de la performance énergétique des territoires ;
8. Préserver et valoriser les espaces naturels ;
9. Prévenir les risques naturels liés au changement climatique ;
10. Améliorer les connaissances pour former et informer ;
11. Favoriser dans les transports le report des modes les plus producteurs de gaz à effet de serre vers les modes les plus propres.

Cette stratégie et ses déclinaisons opérationnelles, à la croisée des problématiques climatiques et de biodiversité, sont potentiellement porteuses de développement et d'emplois, sans oublier l'entrée thématique liée au développement rural et la prise en compte de l'environnement dans les pratiques humaines. Elles doivent trouver des relais dans les programmes européens en Midi-Pyrénées.

E - PROMOUVOIR L'EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILITE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, INVESTIR DANS L'EDUCATION, LES COMPETENCES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Les propositions du CESER relatives au FSE, s'appuient sur les propositions d'action avancées lors de la 1^{ère} phase de concertation en région.

Pour le CESER, de l'innovation sociale émergeront des politiques volontaristes en matière de rééquilibrage des territoires.

Le CESER est tout à fait conscient qu'une des caractéristiques de Midi-Pyrénées est le déséquilibre entre Toulouse, métropole régionale, et le reste du territoire.

→ Le CESER souhaite que les besoins sociaux en milieu rural ne soient pas occultés lors de la décision finale car ces territoires ruraux participent aussi au dynamisme de la région et à son attractivité

→ Le CESER a toujours prôné le développement équilibré du territoire dans un souci de cohésion économique, sociale et territoriale. Pour ce faire, il demande donc que les futurs projets européens soient mis en réseau afin que l'ensemble du territoire midi-pyrénéen puisse bénéficier de ces financements et non un territoire au détriment des autres, déjà en difficulté.

« Promouvoir l'emploi et la mobilité de la main d'œuvre, Développer les dispositifs d'accompagnement pour favoriser la mobilité professionnelle et géographique des personnes »

→ Le CESER soutient cet axe d'action aux conditions suivantes :

- Que cette politique s'entende uniquement pour aider à la revitalisation des territoires en cours de désertification, en développant l'emploi en dehors de l'aire urbaine toulousaine ;

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

- Que la mobilité fonctionnelle soit privilégiée à la mobilité géographique, et que celle-ci soit accompagnée au regard des enjeux sociaux et des éventuels surcoûts qu'elle peut générer : moyens de transport vers le nouveau lieu de travail (transport collectif, covoiturage/véhicule personnel/stationnement, etc), changement de logement, équilibre travail/vie familiale (aménagement des horaires, frais de garde supplémentaires, etc) ;
- Que cette mobilité soit véritablement un processus partagé, au service de tous :
 - des salariés (accompagnement choisi et non subi, en direction des salariés).
 - des entreprises (enjeux économiques).

« Favoriser l'égalité femmes-hommes »

Le CESER rappelle qu'au préalable la priorité réside dans l'application stricte des lois sur l'égalité femmes-hommes (Code du travail. Art L 3221-2 - Discrimination homme/femme en matière de rémunération) et contre les discriminations dans toutes les entreprises privées ou publiques.

➔ Le CESER encourage fortement la poursuite et la mise en place de financements européens qui favoriseraient l'égalité professionnelle femmes-hommes.

➔ Le CESER ne saurait se satisfaire de cette situation et incite donc à la mise en place d'une politique de formation permettant à la fois une prise de conscience de l'ensemble et la mise en place de politiques opérationnelles pour résorber ces différences salariales.

« Encourager l'emploi en soutenant les dispositifs et structures d'appui à la création et reprise d'entreprises et l'auto-entrepreneuriat et en appuyant les projets de créations d'entreprises dans l'économie sociale et solidaire »

- Création et reprise d'entreprises²⁵

Les créations et les transmission-reprises d'entreprises sont des éléments majeurs du soutien de l'emploi.

➔ Pour le CESER, il convient donc de poursuivre les actions en matière d'accompagnement à la création et transmission-reprise du plan régional « entreprendre Midi-Pyrénées », volet du Schéma régional de développement économique du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

En matière transmission-reprise, la survie de très nombreux emplois salariés et le maintien de la diversité économique des PME régionales dépendent de la continuité de l'activité des entreprises, notamment en milieu rural.

➔ Il convient également pour le CESER de sensibiliser les cédants et les repreneurs, pour faciliter les rapprochements tout en préservant la confidentialité, et de mieux les accompagner, avec l'appui des réseaux consulaires voire des syndicats professionnels, en initiant l'organisation de rencontres et en facilitant les mises en relation.

²⁵ Avis du CESER « Pour une Stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » - 11 février 2011

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

→ Pour être pérenne une bonne transmission doit aussi s'appuyer sur les salariés de l'entreprise à céder. Le CESER considère donc que la solution de transmission de l'entreprise à ses salariés doit être suivie et accompagnée.

- L'auto-entrepreneuriat

→ Le CESER émet des réserves quant au développement de l'emploi par le soutien à l'auto-entrepreneuriat.

Le CESER rappelle que nombre de publications et de recherches ont démontré que la promotion de l'auto-entrepreneuriat non seulement produit peu de richesse économique, mais participe également à précariser socialement davantage encore les personnes. En effet, le régime d'auto-entrepreneuriat génère des micro-revenus et une micro-protection sociale, quand il ne sert pas à contourner le Code du travail en remplaçant les salariés d'une entreprise par des auto-entrepreneurs.

- L'économie sociale et solidaire

→ Le CESER tient à apporter son soutien au développement de l'Economie sociale et solidaire.

Le CESER précise que 80 % de l'emploi de l'ESS est supporté par le monde associatif, aux côtés de plus petites structures. Certaines d'entre elles interviennent dans le champ médico-social, d'autres dans l'agriculture, le logement, la santé, l'accompagnement des personnes handicapées, la recherche d'emploi, etc...

La politique en faveur des publics les plus fragilisés

Avant de soutenir l'emploi des publics vulnérables, le CESER considère qu'il est, en premier lieu, nécessaire de soutenir l'activité économique dans son ensemble.

Cette activité économique contribuera à créer de l'emploi, notamment avec des mesures spécifiques en direction des publics vulnérables.

→ LE CESER demande notamment le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)²⁶. Elles permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de sortir de l'exclusion en leur procurant un emploi et un accompagnement.

→ Le CESER insiste à nouveau sur la nécessité de mettre en place une politique régionale d'ensemble, lisible par tous - surtout les utilisateurs - et cohérente entre les différents dispositifs proposés dans les domaines de l'insertion professionnelle et/ou de l'accès à l'emploi.

« Développer l'offre d'insertion vers l'emploi (...) en appuyant la revitalisation des territoires en difficulté »

→ Le CESER demande que soit poursuivi le soutien aux Maisons communes emploi-

²⁶ Les Structures d'Insertion par l'Activité économique (SIAE) regroupent les Entreprises d'Insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), les Associations Intermédiaires (AI), les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Régies de Quartier (RQ) et les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

formation (MCEF) mises en place par le Conseil Régional, qui sont de véritables lieux favorisant le lien formation-emploi.

→ Le CESER souhaite l'accompagnement des implantations des antennes territoriales de L'Ecole régionale de la 2^{ème} chance, dispositif qui a su faire ses preuves auprès des jeunes en grande difficulté d'insertion et de formation, sur l'ensemble du territoire régional.

→ Le CESER demande un accompagnement financier significatif du dispositif VAE à travers un outil comme le « chèque VAE » dans la politique régionale en faveur de l'accès et du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et de leur mobilité (Axe 2- sous mesure 2 du FSE). La mise en place de ce « chèque VAE » a permis de prendre en charge l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés précaires.

F - PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

Le diagnostic territorial fait apparaître que « *le thème de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté soulève clairement un enjeu d'équilibre territorial* » et qu'« *il met en exergue le risque d'une région à deux vitesses avec des écarts qui se creusent et une aggravation de la situation des territoires ruraux* », sans parler des conséquences sociales et économiques mais plus encore des drames humains que la pauvreté grandissante fait subir à nombre de nos concitoyens.

Dans le cadre de la 1^{ère} phase de concertation en région préparatoire aux futurs programmes européens, des objectifs ont émergé qui rejoignent les préoccupations du CESER. Il s'agit notamment de préconiser de :

- « *Lutter contre l'exclusion sociale en réduisant la précarité (logement, précarité énergétique, accès aux soins, etc.), en favorisant l'insertion par l'activité économique, la mobilité pour tous, les dispositifs en faveur des personnes en échec scolaire, contre l'illettrisme et pour l'acquisition des savoirs de base.* »,
- « *soutenir les actions d'insertion sociale au profit des publics fragiles, notamment des personnes âgées en zones rurales et des populations marginalisées* »,
- « *promouvoir les dispositifs de lutte contre les discriminations de toutes natures* »,
- « *maintenir les services essentiels à la population en zone rurale et dans les quartiers en difficulté* ».

Le CESER estime que pour favoriser l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté, la déclinaison régionale des fonds européens devrait aller en priorité sur les axes suivants :

Le handicap et la perte d'autonomie

→ Le soutien à la mise en accessibilité des bâtiments publics et des bâtiments recevant du public.

→ La mise en accessibilité de la cité apporterait également une réponse aux enjeux par l'augmentation des situations de dépendance liée à l'âge.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

→ Dans ce cadre, et afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes aussi bien que des personnes en situation de handicap, le CESER est favorable au soutien de l'Europe pour le développement des services d'aide à domicile.

→ Le CESER est favorable à la participation des fonds européens aux travaux de recherche qui visent à prendre en compte les conséquences du vieillissement de la population et à améliorer et faciliter la vie des personnes âgées dépendantes ou des personnes en situation de handicap.

→ Le CESER considère notamment que les nouvelles technologies sont une opportunité pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes, en complément de l'aide humaine.

Le CESER estime que les fonds européens pourraient utilement soutenir la recherche dans le domaine des gérontechnologies²⁷.

Les risques de désertification médicale dans certaines zones du territoire régional

Le diagnostic territorial indique les enjeux dont est porteuse cette question, en soulignant à la fois le fait que Midi-Pyrénées présentait une forte densité médicale mais que les médecins sont très inégalement répartis sur le territoire et que certaines zones sous-dotées présentent des difficultés en terme d'accès aux soins.

→ Le CESER est favorable au soutien des fonds européens aux projets de maisons médicales pluridisciplinaires sur les territoires menacés par un risque de désertification médicale. En effet, les maisons de santé pluridisciplinaires, parce qu'elles sécurisent les professionnels de santé et permettent de rompre l'isolement professionnel, sont une réponse pertinente pour limiter ces risques.

Le logement et l'hébergement

→ Le CESER estime que les aides, et notamment les aides européennes, doivent aller en priorité vers les territoires identifiés comme déficitaires en matière de logements sociaux.

→ Concernant la rénovation énergétique des logements, pour le CESER, le même type de logique peut être défendue : le soutien doit s'adresser en priorité aux territoires défavorisés tant urbains que ruraux.

→ Le CESER estime que tous les acteurs doivent participer à la création de places d'hébergement d'urgence dans les territoires où il y a pénurie.

²⁷ Le concept de « gérontechnologie » désigne ces technologies spécifiquement dédiées aux personnes âgées dépendantes. Il s'agit d'une discipline nouvelle consacrée à l'usage des nouvelles technologies dans le champ du vieillissement. Ces technologies peuvent contribuer à répondre aux besoins des personnes âgées dans différents domaines tels que la santé, la sécurité, la communication, la mobilité, les voyages, le logement et les loisirs.

La pauvreté

→ Le CESER est favorable au soutien de l'Europe aux actions visant en particulier :

- Les femmes peu qualifiées, seules avec enfants, qui rencontrent des difficultés pour garder leurs enfants. Cela pourrait se concrétiser par le soutien à des actions visant à favoriser la création de modes de garde adaptés aux besoins de ces populations : crèches à horaires décalés, structures de garde tournantes, etc.
- Les travailleurs pauvres.

→ Le CESER a pu prendre conscience à travers sa réflexion sur les phénomènes d'exclusion qu'il y avait une difficulté de repérage des situations difficiles qui pourraient amener à l'exclusion, en particulier en milieu rural. Il serait favorable à ce que les fonds européens viennent en appui à la création de projets innovants visant à améliorer ce repérage (projets qui pourraient être mis en place par des acteurs tels que la MSA ou la CAF et d'autres opérateurs).

Il pourrait s'agir, plus largement, de favoriser la mutualisation des accueils, afin de mieux répondre aux enjeux d'information du public, de manière globale et dans un cadre non stigmatisant et favorisant le lien social. Ce type de structures permettrait en outre d'avoir une approche préventive des problèmes sociaux.

G – PRESERVER LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES

Le principe de l'« exception culturelle » en vigueur au sein de l'Union Européenne limite les actions qui peuvent être financées au niveau européen.

Pour autant, le CESER estime que la découverte, la conservation et l'exploitation du patrimoine des territoires doivent être accompagnés par l'Europe pour promouvoir la connaissance et le partage de cette culture et d'autre part créer une attractivité des territoires et contribuer à leur développement économique et social.

→ Le CESER souhaite que des actions culturelles puissent être soutenues dans le cadre du programme LEADER, pour les zones rurales.

H – ACCOMPAGNER LES COOPERATIONS TERRITORIALES EUROPEENNES

Midi-Pyrénées bénéficie de programmes de coopération transfrontaliers et transnationaux, qui ont chacun leur pertinence et leur logique.

INTERREG, ancienne « Initiative communautaire » est devenue un objectif de coopération territoriale à part entière : l'Objectif 3. Dans l'hypothèse d'une réduction des crédits de l'Objectif 2 « Compétitivité régionale et emploi » et compte tenu de l'attrait montré par les porteurs de projets pour ce type de programmes, il convient de les soutenir, afin que, comme sur les précédentes périodes, les crédits européens soient doublés et que le taux d'intervention du FEDER (75%) soit maintenu.

Le programme transnational Sud-Ouest européen (SUDOE)

Globalement, Midi-Pyrénées est la région qui a le plus bénéficié de ce programme par rapport aux autres régions françaises éligibles, en particulier dans le domaine de l'innovation et des transports.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

→ Pour le CESER, il est opportun de poursuivre ce programme et ces thèmes de coopération.

Le programme transfrontalier Espagne-France-Andorre (POCTEFA)

Pour 2014-2020, ce programme qui poursuit une logique territoriale de Massif a toute sa légitimité.

→ Le CESER demande que soient renforcés les liens entre les structures de coopération aux différentes échelles afin d'assurer la cohérence et la complémentarité de leurs interventions et de permettre un lieu de coordination globale et de mise en réseau de ces différents acteurs et échelles.

→ Pour ce programme de coopération transfrontalière, il serait pour le CESER préférable :

- De renforcer les capacités d'animation et de montage de projets ;
- De clarifier les attributions de l'Autorité de gestion par rapport à la Communauté de travail des Pyrénées (CTP) dans la mesure où les membres sont les mêmes, dans les deux structures ;
- D'échelonner les appels à projets dans le temps, comme c'est le cas pour le programme SUDOE, afin d'éviter une logique de guichet.

Le programme plurirégional Massif Central

→ Le CESER demande la poursuite du programme qui a une réelle importance dans la lutte contre la désertification des territoires qu'il couvre. Dans l'hypothèse de sa disparition, le CESER s'interroge sur la capacité des Conseils Régionaux à élaborer un programme commun et à assurer des engagements financiers à hauteur de ceux de la période 2007-2013.

Le mode de gestion des programmes de coopération

→ Pour la gestion des programmes, le CESER préconise le recours au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Toutefois, il conviendra de redéfinir les périmètres d'intervention afin que les GECT couvrent l'intégralité du territoire des programmes.

Le nouvel instrument européen institué par le règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) permet d'associer au sein d'une même structure des collectivités de différents niveaux et des Etats, gommant ainsi les difficultés liées à des répartitions distinctes de compétences de part et d'autre de la frontière. Il s'agit d'une structure dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière capable de gérer des fonds européens.

Le GECT est prévu pour gérer ce type de programme et il offre toutes les garanties en termes de contrôle et de bonne utilisation des fonds communautaires.

Le consorcio, dont s'est dotée la CTP et qui gère et programme les fonds du POCTEFA est en cours de transformation en GECT. Le Groupement d'intérêt public pour le

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

développement du Massif Central (GIP) pourrait également être transformé en GECT pour gérer un futur programme plurirégional Massif Central.

Vers de nouvelles coopérations

→ Le CESER considère qu'il serait en effet opportun de rechercher de nouvelles coopérations avec d'autres pays européens. Le thème de l'innovation et /ou des clusters dans l'aéronautique et les systèmes embarqués font déjà l'objet de réflexions communes avec l'Allemagne. D'autres thèmes de coopération peuvent être envisagés en fonction de nos préoccupations et de celles d'autres pays européens.

I - DEVELOPPER LES FILIERES AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET SYLVICOLE

Les filières de l'agroalimentaire et du bois, liées à celle de l'agriculture, sont les filières les plus structurantes du vaste territoire de Midi-Pyrénées étant les plus importants employeurs, mais également des filières implantées sur tout le territoire assurant un maillage économique spécifique. Sujet à de nombreuses mutations, la dernière décennie a vu évoluer de façon importante ces secteurs d'activité.

L'Industrie agroalimentaire reste néanmoins une des bases du tissu industriel régional, un symbole de notre culture et de notre patrimoine, et la filière bois un enjeu d'avenir. Constituées d'une multitude de petites unités, l'industrie Agroalimentaire et l'industrie du Bois de Midi-Pyrénées joue un rôle essentiel dans le devenir territorial et rural de notre région, avec une activité porteuse de valeur ajoutée et créatrice d'emplois locaux.

Propositions d'actions pour les filières agricole et agroalimentaire

Le CESER soutien l'enjeu défini dans le pré-diagnostic : la reconquête de valeur ajoutée dans l'agriculture et les IAA : innover, s'adapter, valoriser.

Agriculture²⁸

Améliorer la compétitivité des exploitations

- Soutenir les démarches de valorisation énergétique de la biomasse dans la production de chaleur et d'électricité (biocombustibles).
- Accompagner les actions qui peuvent permettre aux exploitations d'être plus autonomes, comme ce peut être le cas avec l'utilisation de semences adaptées issues de l'exploitation. À ce titre, le CESER plaide pour la mise en place d'un conservatoire des semences régionales.
- Développer l'ingénierie, auprès des exploitations, visant au renforcement de l'autonomie des exploitations.
- Poursuivre les plans de performance énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des exploitations et promouvoir les pratiques agronomiques favorables aux économies d'énergie.

²⁸ Avis du CESER – Les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées – 11 février 2011

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 : quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en Midi-Pyrénées ?

- Renforcer son soutien à destination des CUMA, et à conforter leur action, pour rationaliser la mécanisation, du fait que les relations de proximité ne se limitent pas à la commercialisation mais aussi à la coopération dans le domaine de la production.
- Accompagner l'augmentation des surfaces en protéagineux afin de rendre les agriculteurs plus autonomes en terme d'approvisionnement, et de leur permettre d'avoir de nouveaux débouchés.

Accompagner les actifs agricoles

- Accompagner les actions d'installation et de transmissions-reprises d'exploitations.
- Renforcer des actions Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les exploitations et entreprises de production agricole.
- Accompagner les actions de promotion du salariat agricole.
- Engager des actions spécifiques en faveur des Groupements d'employeurs (GE) afin que soient créés des emplois salariés permanents dans le secteur.
- Accompagner des actions d'information et de sensibilisation aux formations auprès des publics concernés (formation initiale, apprentissage (en formation initiale et continue), formation continue et formation professionnelle.
- Développer les formations qui répondent le plus possible aux nouvelles attentes (sécurité alimentaire, environnementale, efficacité économique, ...), tout en tenant compte des spécificités régionales.

Agroalimentaire²⁹

- Créer en Midi-Pyrénées un Schéma régional de la sécurité alimentaire. Des orientations en matière de contrôle de l'approvisionnement de produits alimentaires régionaux pourraient être développées afin de reterritorialiser la production et ainsi garantir une production locale pouvant répondre au marché local.
- Créer une gouvernance de l'agrochaîne : Soutenir la structuration de la filière par la création d'un observatoire régional incluant les institutionnels, professionnels, syndicaux et citoyens.
- Répondre aux besoins des populations : Sensibiliser et favoriser la consommation de produits locaux de saison sûrs et sains.
- Améliorer la compétitivité : Faire gagner en compétitivité les IAA notamment sur les thèmes des compétences, de l'innovation, de la mutualisation, des énergies et de l'exportation.
- Relocaliser la valeur ajoutée sur le territoire : Sensibiliser et soutenir les projets de développement par gouvernances plurielles locales qui permettront de mettre en relation des acteurs locaux et de développer des projets ambitieux ou plus modestes, mais fortement ancrés dans leurs territoires de par leur adaptation aux attentes et aux capacités locales.
- Développer les liens entre production agricole et transformation industrielle en territoire par contractualisation : Favoriser les relations construites entre les productions agricoles et la transformation industrielle.
- Soutenir le développement des IAA de transformation de produits biologiques pour une meilleure valorisation des productions biologiques locales. Ce soutien permettrait

²⁹ Avis CESER - L'avenir de l'industrie Agroalimentaire en Midi-Pyrénées » - 18 juin 2012

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

de répondre à une demande régionale importante qui est déficitaire et qui nécessite l'importation de produits.

→ Soutenir la création de filières courtes de qualité garantie à partir de produits certifiés et labellisés.

→ Soutenir la structuration de l'ensemble des filières (production, transformation, commercialisation) quels que soient les circuits de distribution.

Propositions d'actions pour la filière sylvicole³⁰

Le CESER soutient les enjeux présentés dans le pré-diagnostic : la compétitivité de la filière bois, la valorisation énergétique de la biomasse forestière, la gestion multifonctionnelle de la forêt.

→ Dans l'hypothèse où le Conseil Régional gérerait le FEADER, le CESER demande que les problématiques de la filière sylvicole soient traitées par une même entité qui devrait considérer l'ensemble des dimensions de la filière : agricole, industrielle, environnementale, recherche et innovation.

Pour le CESER, les actions du FEADER 2014-2020 Midi-Pyrénées en matière sylvicole doivent être destinées à :

Gérer la ressource

→ Améliorer le conseil aux propriétaires, publics ou privés.

→ Faire face aux risques qui menacent la forêt (incendie et tempête).

→ Inciter au regroupement des « petites » parcelles, entre autres, par les associations de propriétaires, susceptibles de permettre une gestion optimale de la forêt.

→ Encourager l'aménagement et la gestion des surfaces.

→ Développer de nouveaux moyens de transports adaptés et respectueux à leur environnement (animaux de trait, aéroportage...).

→ Soutenir les actions d'organisation de plateformes de regroupement et de chargement.

Accompagner l'organisation de la filière

→ Soutenir l'organisation interprofessionnelle de la filière.

→ Développer les synergies entre acteurs de la filière (ex. regroupement et travail en réseau des scieries).

→ Promouvoir la qualité et l'utilisation du bois auprès des professionnels, des élus et des particuliers.

→ Sensibiliser et informer les donneurs d'ordres, les architectes, les formateurs.

→ Promouvoir et présenter les projets utilisant le bois de pays.

Développer la recherche et l'innovation

→ Mettre en place un programme de R&D et un transfert technologique, au service des solutions génératrices de matériaux et de concepts constructifs associant la matière 1^{ère} « biomasse et bois » à la logique « bâtiments économes ».

³⁰ Avis CESER - La filière bois en Midi-Pyrénées » - 23 juin 2009

→ Soutenir la recherche, l'innovation, et la diversification de l'utilisation du bois et de ses déchets (ex. développer de nouveaux produits avec du bois chauffé, composites, mixtes.

Accompagner la transformation

- Aider à certifier les produits des industries de première et deuxième transformation.
- Soutenir les scieries pour qu'elles puissent augmenter leurs capacités, fournir des produits qui répondent aux besoins des cahiers des charges de la deuxième transformation (dimension commerciale...) tout en favorisant l'utilisation du bois local.
- Restructurer l'industrie du meuble et la soutenir en terme d'innovation.
- Soutenir le secteur du papier en relation avec l'activité de la filière.

Développer la formation

- Soutenir toute action visant à améliorer les compétences professionnelles de la filière en accord avec les mutations du secteur et une politique de GPEC.
- Former des hommes à tous les niveaux de formation, du métier de bucheron à des métiers d'ingénierie.
- Organiser le métier de bucheron pour lui octroyer la reconnaissance nécessaire.

CONCLUSION

Dans le cadre des prochains programmes régionaux européens pour la période 2014-2020, le CESER est en désaccord avec la politique actuellement prônée par le Conseil et la Commission européens et désapprouve aussi la décision du Conseil européen de diminuer le budget européen, ayant comme conséquence, la baisse du budget de la Politique de cohésion, et comme effet en région, la probable diminution des enveloppes financières allouées aux programmes régionaux.

Le CESER regrette la non-prise en compte des spécificités et disparités territoriales de Midi-Pyrénées et leurs non-reconnaitances au niveau européen. La région est considérée comme l'une des régions les « plus développées ».

Le CESER dénonce la trop forte concentration thématique afférente aux régions dites les « plus développées » et qui devrait s'appliquer à Midi-Pyrénées.

Face aux incertitudes qui existent sur les acteurs qui seront en capacité d'assurer les contributions publiques nationales, l'Etat au travers d'un éventuel Contrat de projet Etat-Région et les Collectivités locales, le CESER demande qu'il y ait une cohérence entre les interventions publiques portées par l'Etat en région et les Collectivités, et celles portées par l'Union européenne.

Pour autant, il souhaite que bien qu'en partie complémentaire aux Fonds structurels, l'éventuel CPER puisse soutenir des objectifs de développement régionaux qui ne seront pas retenus comme des objectifs communautaires.

Si les baisses annoncées des fonds européens FEDER et FSE devaient conduire le Conseil Régional à revoir ses priorités d'intervention, il serait nécessaire pour le CESER de continuer à soutenir les territoires en difficulté.

Dans la perspective de ces futurs programmes et compte tenu des particularités du territoire régional, le CESER tient à faire part de ses propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Au delà des propositions thématiques, le CESER estime que les sources d'optimisation sont à rechercher dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des programmes.

Pour le CESER, il apparaît donc important que :

- ➔ L'élaboration et la mise en œuvre des programmes régionaux soient menées, par l'Etat et le Conseil Régional, au travers une méthode partenariale dans laquelle tous les acteurs régionaux puissent faire part de leurs propositions ;
- ➔ Le partenariat régional soit renouvelé et soit mobilisé dans son ensemble et tout au long des programmes pour les phases d'élaboration, d'évaluation et de suivi ;

- ➔ La gestion des programmes de niveau régional soit déléguée au niveau régional à un seul acteur, et menée par le Conseil Régional ;
- ➔ La question d'équilibre et de péréquation infrarégionale soit au cœur de la Stratégie régionale et sa traduction opérationnelle soit la mise en place d'un zonage infrarégional (avec des taux d'aides et des plafonds différenciés) ;
- ➔ L'ingénierie locale et l'aide au montage de projet sur l'ensemble du territoire soient renforcées sur l'ensemble du territoire, au travers de l'accompagnement technique mais aussi financier des porteurs de projets ;
- ➔ La question d'appréciation des programmes soit l'élément majeur dans leur gestion. Il est impératif de renforcer le suivi, l'évaluation, la conditionnalité et le contrôle des programmes.

Le CESER souhaite continuer à jouer son rôle de représentant de la société civile organisée dans le cadre des programmes régionaux européens, rôle qu'il a toujours tenu depuis que la région Midi-Pyrénées en bénéficie.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. Michel BAYLAC pour le 1^{er} COLLEGE

M. Jean-Marie BEZ pour le groupe F.O.

M. Daniel MEMAIN pour le groupe SOLIDAIRES

Mme Karine PELOSSE pour le groupe ASSOCIATIONS

M. Bernard MARGRAS pour le groupe C.G.T.

M. Bruno LAFAGE pour les groupes C.F.D.T.-C.F.E-C.G.C.-C.G.E.-C.F.T.C.-U.N.S.A.

M. Jean-Marie BELIN

M. Jean de GALARD

Suffrages exprimés : 104

Pour : 88

Contre : 3

Abstentions : 13

L'AVIS A ÉTÉ ADOPTÉ

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

EXPLICATION DE VOTE POUR LE 1^{er} COLLEGE

Présentée par Monsieur Michel BAYLAC

Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

J'interviens au nom du 1er Collège et je voudrais remercier et féliciter le rapporteur et son équipe pour la qualité de ce rapport et souligner, comme l'a fait Jean-Louis, l'investissement de Guy BERNAT ; par la force de ses convictions, il contribue largement au débat d'intérêt général.

Au nom du 1er collège, nous insisterons sur quelques points.

Quelques regrets malgré tout, selon un avis majoritaire au sein du 1er Collège, ce rapport n'a pas assez traité du développement économique. Nous souhaitons que celui-ci soit totalement intégré dans les prochaines réflexions, notamment bien sûr la réflexion 2014-2020 et en particulier sur le schéma régional de l'innovation, le lien qui devra être un lien entre les fonds européens et le développement régional.

Ensuite, on a beaucoup parlé de société civile dans ce rapport, là aussi nous sommes en phase avec les propositions du rapporteur. Pour que la société civile soit plus présente dans l'élaboration et le suivi des programmes, les entreprises que nous représentons dans leur diversité sont dirigées par des chefs d'entreprise responsables et citoyens, donc parfaitement capables de réfléchir avec tous les partenaires d'un territoire.

Parmi les pistes de réflexion, nous pensons « simplification des procédures » pour qu'un maximum de projets se réalise. Nous pensons également aux petits porteurs de projets et aux avances de trésorerie qui sont plus que nécessaires ; souvenez-vous certains projets sont déposés aujourd'hui, rendez-vous pour le financement dans deux ans. Ce n'est facile pour tout le monde.

Ensuite, cela a été dit dans le rapport, un accompagnement important est nécessaire en termes d'ingénierie pour que les projets soient lisibles rapidement.

Autre point important, le rapporteur l'a indiqué, le classement avantageux de Midi-Pyrénées au sein des régions dites très développées ; outre le plaisir que cela peut nous donner à court terme, il faut tenir compte de certaines réalités et du niveau de vie moyen des habitants de Midi-Pyrénées. On n'a pas toujours l'impression lorsqu'on regarde la réalité que ce classement est en phase avec ce que vivent certains de nos compatriotes en Midi-Pyrénées.

On ne va pas dire Toulouse et le désert, mais on va insister sur le risque qu'en mettant trop en avant l'agglomération, on la prive aussi de sa diversité en intra muros et notamment par rapport à des fonds FEDER.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Inutile de vous rappeler les disparités entre le pôle urbain et les territoires ruraux, il faut soutenir absolument les zones fragiles.

Un autre point nous paraissait très important c'est le rôle de l'État, il faut que le volet national, notamment pour la PAC, reste national, car cela permettra forcément des péréquations par région de production. De plus, notre collègue souhaite que l'État veille à une répartition équitable des fonds entre les régions, accompagnée par un CPER conséquent, et contrôle la cohérence des programmes.

Pour conclure, comme vous je déplore la baisse de 3,5 % du budget pluriannuel 2014-2020, nous le déplorons et nous voulons veiller à l'efficacité de ces fonds par un suivi plus performant du projet, de l'utilisation des fonds et la mise en place d'indicateurs fiables. La baisse des crédits nécessite la mise en place de priorités sans pénaliser les zones fragiles. Le débat est donc ouvert pour faire des choix.

Parce que ce rapport est bien documenté, parce qu'il est le fruit d'un travail sérieux et que sur le fond il reprend les interrogations et les préoccupations du 1er Collège.

Le 1er Collège votera cet avis

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE F.O.

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

Des inconnues concernant le montant général et celui de chacun des fonds pour la période 2014-2020 planent encore sur les Fonds Structurels Européens, ainsi que des conflits sévères notamment entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont trouvé un accord sur un budget en baisse de l'Union, et le Parlement Européen qui dès l'accord trouvé a fait savoir par la voix de son Président qu'il ne le voterait pas, suivi dans cette position par les Chefs des quatre principaux groupes. Nous devrions en savoir plus au mois de Juin prochain.

Le Budget des fonds structurels bien que probablement en baisse pour la prochaine période 2014-2020 n'a cependant pas cessé d'augmenter en pourcentage du budget général de l'Union Européenne passant de 25 % dans la période 1989-1993 à 35,7 % dans la période 2007-2013.

Pour la Région Midi-Pyrénées, les trois fonds structurels (FEADER, FEDER, FSE) la concernant représenteront pour la période 2007-2013, 1,5 Milliard d'Euros c'est-à-dire l'équivalent d'une année et demie du budget de la Région. C'est donc une somme très importante qui vient soutenir les projets économiques et sociaux éligibles à ces fonds dans la Région.

Cependant, nous ne pouvons souscrire au classement de Midi-Pyrénées dans la catégorie des régions riches en raison de la hauteur de son P.I.B. supérieur à 90 % de la moyenne des P.I.B. des régions d'Europe. En effet la moyenne n'est pas un indicateur sans reproches (elle ne prend pas en compte la répartition régionale très inégale de cette richesse) et les P.I.B. Régionaux ne sont pas des constructions directes obtenues par agrégation des valeurs ajoutées produites en région. Ils sont obtenus de manière artificielle par décontraction du P.I.B. National.

Deux approches, territoriales ou par filière, pouvaient être envisagées pour la mise en œuvre de la gestion des ces fonds. Nous avons une préférence pour l'approche territoriale en cela qu'elle nous paraît assurer un meilleur équilibre sur la totalité du territoire concernant la distribution des fonds tandis qu'une approche par filière

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

aboutirait probablement à une concentration de la distribution sur les têtes de réseau dont chacun sait bien ici où elles sont localisées.

Nous formulons les mêmes demandes, itératives, que le Projet d'Avis sur l'élaboration des programmes régionaux, leur mise en œuvre, le partenariat régional, l'appréciation des programmes et l'accompagnement des porteurs de projet.

Dès lors, le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE votera le Projet d'Avis.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE SOLIDAIRES

Présentée par Monsieur Daniel MEMAIN

Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

Nous tenons en premier lieu à nous associer aux regrets exprimés par Force Ouvrière à l'instant au regard de l'absence de représentation du Conseil Régional à cette séance plénière du CESER.

Au nom de la *Coordination Syndicale Solidaires en Midi-Pyrénées* nous voterons contre ce projet d'avis.

Il contient pourtant dans sa première partie décrivant la Politique de Cohésion de l'Union Européenne de 1989 à 2013 des éléments intéressants et critiques que nous partageons pleinement et nous tenons à saluer le travail important du rapporteur et des membres de la commission.

Dans la deuxième partie, traitant de la période à venir 2014-2020, nous saluons le positionnement clair de désaccord avec la politique actuellement prônée par le Conseil et la Commission européens et la désapprobation de la décision du Conseil Européen de diminuer le budget européen.

Néanmoins, nous ne comprenons pas que le CESER Midi Pyrénées ne saisisse pas l'opportunité de ce rapport pour condamner tout aussi fermement l'effet néfaste des politiques de restriction budgétaire et de la recherche effrénée de la baisse du coût du travail sur l'activité économique.

Ces politiques, par des coupes massives dans les dépenses publiques (protection sociale, services publics), vont inévitablement conduire à la poursuite de la destruction des droits sociaux dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et à l'aggravation de la pauvreté et des inégalités y compris dans les régions comme Midi Pyrénées, considérée comme parmi les « plus développées ».

Elles vont accentuer la baisse de l'activité économique, empêcher les investissements publics nécessaires pour la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux et la mise en œuvre de la transition écologique, accroître le chômage, diminuer le pouvoir d'achat, fragiliser les populations les plus précaires (femmes, jeunes, personnes âgées, immigrées,...), et au bout du compte augmenter les déficits, faute de recettes fiscales.

Il faut stopper cette spirale dépressive qui ne peut que mener à une austérité et à des reculs sociaux sans fin, et faire le lit des forces d'extrême droite nationalistes et

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

xénophobes comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens et comme on peut le craindre aussi en France.

Pour en revenir directement à ce projet d'avis, il est surprenant d'y constater que dans ses 2 premières parties descriptives des politiques européennes, est complètement occulté le décalage grandissant dans tous les pays, entre les peuples et les choix économiques et politiques ultra libéraux des dirigeants européens. Ce projet d'avis fait ainsi l'impasse total sur les référendums qui ont permis, notamment en France, de rejeter le Traité Constitutionnel Européen en 2005 articulé sur le dogme de la « concurrence libre et non faussée ».

Dans la 3ème partie de ce projet d'avis, consacrée aux futurs programmes régionaux Midi-Pyrénées 2014-2020, nous partageons l'essentiel des préconisations du CESER pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes. En particulier la prise en compte des spécificités territoriales et la cohérence des différents niveaux d'interventions publiques.

Nous saluons particulièrement le souhait d'évolution des critères de conditionnalité avec la possibilité de demander le remboursement des aides en cas de non respect des engagements, notamment en cas de délocalisations des entreprises, comme cela existe déjà dans le SRDE. Nous notons toutefois que la mise en œuvre concrète de cette disposition nécessite de renforcer considérablement les moyens alloués aux missions de contrôle et de sanctions à posteriori.

Par contre, nous avons une divergence de fond avec les propositions thématiques du CESER pour améliorer l'impact des futurs programmes en Midi-Pyrénées.

En effet, nous retrouvons dans ce projet d'avis ce que nous dénoncions le 18 décembre 2012 dans notre déclaration au nom de *Solidaires en Midi-Pyrénées*, expliquant notre vote contre l'avis « *Connaissance, Recherche, Innovation, Technologie - Pour une nouvelle dynamique de l'écosystème de Toulouse et Midi-Pyrénées.* ». Avec qui plus est ici, l'absence totale de référence à la dimension « recherche publique » qui figurait, même si c'était de façon marginale, dans l'avis sur l'écosystème de décembre dernier.

Et, à nouveau, nous y retrouvons le culte de « *l'homo competitus* » au travers de la répétition inlassable des préconisations sur le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, mais aussi, de manière sous jacente, la notion de « *compétition* » entre pays, entre régions et à l'intérieur des régions.

Ces constats ne font que faire ressortir encore plus le caractère convenu des autres préconisations qui reprennent pour l'essentiel la doxa dominante, et ce, en contradiction même avec les analyses précédentes. Ainsi en est-il des parties consacrées de façon beaucoup plus modeste aux critères environnementaux, au soutien à l'emploi, aux politiques en faveur des publics les plus fragilisés, à la lutte contre la pauvreté ou bien l'accompagnement des coopérations territoriales.

Nous tenons à dire à nouveau ici notre conviction que la logique de sacralisation de la compétitivité économique et sociale, prééminente dans ce projet d'avis, est incompatible avec l'enjeu majeur de développement humain, social et environnemental. On ne peut pas impunément, en prônant cette logique de la sacro-sainte compétitivité ou en

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

l'accompagnant, détruire toute une série de conquêtes sociales comme ce sera le cas avec le projet de loi visant à transposer l'accord national interprofessionnel du 11 janvier dernier que nous dénonçons et combattons.

Il faut changer de logique et reconstruire une politique européenne fondée sur des critères de convergence sociaux et fiscaux, de contrôle des capitaux, de sortie de l'emprise des marchés financiers, de redistribution des richesses et de grands projets économiques écologiquement compatibles. Un véritable débat démocratique de l'ensemble des citoyen-nes s'impose pour qu'une autre Europe, sociale et solidaire, voit le jour.

Le CESER Midi Pyrénées avait l'occasion, avec ce projet d'avis, de proposer des préconisations fortes qui auraient permis de montrer qu'il est possible de sortir de la situation actuelle et qu'il n'y a aucune fatalité à subir la régression sociale en cours. Cela aurait supposé le courage de remettre en cause un certain nombre d'idées reçues et de sortir du cadre imposé par la technocratie et la gouvernance européennes. Ce n'est pas le cas. Une occasion manquée donc.

EXPLICATION DE VOTE POUR LES GROUPES C.F.D.T.-C.F.E.-C.G.C.-C.G.E.-C.F.T.C.-U.N.S.A.

Présentée par Monsieur Bruno LAFAGE

Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

J'interviens au nom des organisations syndicales C.F.D.T.-C.F.E.-C.G.C.-C.G.E.-C.F.T.C.-U.N.S.A.

L'Europe n'est pas une petite idée mais un grand projet pour l'avenir de tous les européens.

Le chômage ne cesse d'augmenter depuis de nombreux mois : plus de 10 % de la population active en France et dans l'Union européenne. Plus de 200 000 sur la région Midi-Pyrénées.

Le taux de chômage des jeunes atteint 25% en France, il dépasse 50 % en Espagne ou en Grèce. Précarité, pauvreté touchent et menacent de plus en plus de personnes dans toute l'Union européenne.

Les prévisions de croissance économique ne permettent pas d'espérer d'amélioration à court terme. Pour nos organisations, cette situation est intolérable. Il est urgent de changer de cap, d'agir en France et en Europe pour la croissance et l'emploi !

Au niveau national, et dans le prolongement des prises de positions de la Confédération Européenne des Syndicats, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et l'UNSA se sont engagées en faveur de l'accord du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi. Nous attendons sa concrétisation législative dans les prochaines semaines.

Nos seuls objectifs sont d'apporter de nouvelles garanties aux salariés et lutter contre la précarité, mieux anticiper les mutations économiques dans les entreprises et préserver l'emploi.

Dans un contexte où sont engagées des réformes du marché du travail dans de nombreux pays européens, cet accord qui améliore la situation des salariés montre que l'action syndicale et le dialogue social doivent permettre d'obtenir des résultats, de construire des solutions face à la crise. C'est un point d'appui pour poursuivre et amplifier la mobilisation en faveur de la croissance et de l'emploi.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Depuis le sommet européen des 14 et 15 mars 2013, dans le cadre de l'action de la Confédération européenne des syndicats (CES), les organisations syndicales françaises CFDT, CFE-CGC, CFTC et UNSA, lancent un appel pour que l'emploi et le droit au travail pour une vie digne, figurent au premier rang des priorités dans les politiques européennes et nationales au travers d'un Contrat social pour l'Europe et que cela se concrétise dans le budget de l'UE et se déclinent aux travers des financements européens en région.

Aussi, la teneur du texte qui nous est proposé aujourd'hui au CESER Midi-Pyrénées, met en lumière l'importance des financements européens dans le développement de notre région (1/7 du budget régional).

Ce texte relève la crainte du CESER de voir diminuer dangereusement les crédits européens dans notre région et il souligne la responsabilité de nos décideurs politiques locaux afin d'utiliser au mieux ces fonds pour assoir un développement plus harmonieux de nos territoires et profiter de ce levier pour ne pas s'enfermer dans une métropolisation Toulousaine sclérosante.

Mais il faut aller au delà de cet avis, que nous voterons, et entrer dans le débat sur l'Europe économique et sociale de demain.

Nous souhaitons ici rappeler que nous sommes des fervents partisans de la construction européenne.

L'Europe n'est pas pour nous une petite idée mais un grand projet pour l'avenir de tous les pays de l'UE.

Face à l'émergence de nouvelles puissances dans le monde, seule l'Europe adossée à un vrai projet politique au service d'un développement économique et social peut garantir une paix durable et offrir un avenir meilleur à tous les citoyens européens, en particulier à notre jeunesse qui est aujourd'hui la première victime des politiques d'austérité menées au niveau européen.

L'Europe sociale est bien entendu au cœur de nos préoccupations et si sa concrétisation tarde à se mettre en place, il ne faut en attribuer le retard qu'aux eurosceptiques de tout poil et aussi aux représentants élus des 27 pays de l'union qui, dans leur très grande majorité, stigmatisent bien souvent l'Europe devant leur opinion publique pour mieux justifier l'incurie qu'ils accordent au projet européen lorsqu'ils siègent à Bruxelles...

N'oublions pas que le montant du budget de l'UE, issu uniquement de la contribution des états membres, ne représente qu'environ 1% de la richesse globale de l'Union européenne. Dans ces conditions, il n'y a que les esprits faibles ou malhonnêtes qui peuvent continuer à faire peser sur l'union tous les maux actuels que nous vivons. Mais comme le dit si bien l'Adage «qui veut tuer son chien l'accuse de la rage ».

Alors, comme nous avons décidé de ne pas nous résigner, ni mettre un genou à terre devant ceux qui souhaitent revenir aux états nations, favoriser le protectionnisme, voire se laisser entraîner par le chant des pires sirènes nationalistes, les organisations

syndicales françaises CFDT, CFE-CGC, CFTC et UNSA, dans le cadre de l'action de la Confédération européenne des syndicats (CES), lancent un appel pour que l'emploi figure au premier rang des priorités dans les politiques européennes et nationales au travers d'un Contrat social pour l'Europe.

Par ce contrat, nous voulons :

- Assurer la justice économique et sociale par la construction d'un socle social européen permettant de lutter contre les concurrences entre pays qui favorisent le moins disant social et fiscal au détriment de tous les travailleurs européens. En premier lieu, il faut un salaire minimum dans chaque pays pour mettre un terme à la concurrence salariale.
- Garantir aux jeunes un accès à un emploi ou à une formation adaptée à leur situation dans les 4 mois qui suivent leur inscription au chômage.
- Orienter la gouvernance économique vers la croissance et des emplois durables, en définissant des politiques européennes pour l'industrie, en investissant sur les secteurs d'avenir : énergies renouvelables, transports durables,... et en favorisant la recherche, l'innovation et la formation.

Si la maîtrise des comptes publics est nécessaire, *en période de stagnation économique, le remède est pire que le mal* car il entraîne l'Europe dans la spirale de la récession, de l'austérité et des replis nationalistes. Le redémarrage de l'économie et la cohésion sociale sont sacrifiés.

Cette situation ajoute crise politique et démocratique à la crise économique.

En votant *pour la première fois* une motion de défiance contre le conseil européen et son projet de budget 2014 de l'UE, le parlement européen a posé un acte politique fondamental.

Issu du feu traité européen et repris par le traité de Lisbonne de 2009, le parlement européen a désormais un droit de veto sur le budget européen, comme dans d'autres domaines de la politique européenne. Les députés européens ont jugé, à une majorité écrasante, d'en user. Le verdict est sans appel : 506 voix contre 161.

Les chefs d'Etats sont dans l'obligation de s'accorder sur une nouvelle proposition. Si aucun accord n'est trouvé, ce sont les règles de crédits de 2013, qui s'appliqueront pour l'année 2014, soit des dépenses plus importantes.

Le dossier des financements européens n'est donc pas clos.

Avec le syndicalisme européen, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et l'UNSA, demandent aux chefs d'Etat et de gouvernement européens un desserrement concerté des calendriers de retour à l'équilibre budgétaire, des engagements en matière d'emploi et d'investissement pour l'avenir, un véritable engagement pour une Europe politique, économique et sociale au service de tous les Européens.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Madame Karine PELOSSE

Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

Je rappellerais quelques éléments de contexte concernant les quelques 8500 associations présentes sur le territoire de Midi-Pyrénées : 80 % de l'emploi de l'Economie Sociale et Solidaire est supporté par le monde associatif. Quelques soit leur champ d'activités, ces associations développent de nouveaux projets, créateurs d'emplois en grande partie grâce au soutien de fonds européens.

Par ailleurs la mise en concurrence sur des projets relevant du champ de l'intérêt général fragilise grandement le monde associatif. Cette évolution de la relation partenariale des associations avec notamment les collectivités trouve son origine dans l'approche européenne.

Vous pouvez donc comprendre les inquiétudes fortes portant sur l'incertitude qu'ont les associations de pouvoir mobiliser les fonds européens majoritairement dédiés, dans le prochain programme, à des orientations liées à la compétitivité.

Concernant l'avis, le groupe association souhaite attirer votre attention sur des sujets qu'il est important de rappeler.

L'élaboration du programme

La nécessité de mener une construction partenariale de l'élaboration du programme pour être au plus près de la réalité des territoires de Midi-Pyrénées est primordial. Cette co-construction aura d'autant plus d'importance pour l'opérationnalité du programme sur les prochaines années et son dynamisme à l'échelle des territoires de projets.

La prise en compte de l'ensemble des acteurs, notamment associatifs, et leurs préoccupations ne doit pas être oubliée *même si leurs voix sont quelquefois moins audibles au regard de certains sujets abordés.*

Les axes thématiques

L'avis rappelle qu'il inscrit ses propositions dans le cadre des futurs axes thématiques. Toutefois nous attirons l'attention sur le fait qu'une trop grande concentration

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

thématique pourrait amener à laisser sur le bord de la route des projets ou des structures, notamment associatives qui ne rentreraient pas dans des lignes programmatiques fléchées.

Un retour sur le programme qui s'achève permet également de mettre en évidence les spécificités du programme européen régional. Pour exemple : la ligne Education à l'environnement est une particularité Midi-Pyrénéenne. Elle met en évidence l'attachement de la Région et de l'Etat à cette politique volontariste concernant l'environnement, notamment en matière d'éducation. Il serait dommageable que cela disparaisse au profit d'une dilution dans les différents axes thématiques.

Egalement un fléchage trop ciblé par filière laisserait de côté toute proposition portée par des acteurs non rattachés à cette filière. Dans un souci de cohérence et de complémentarité, la définition des différents fonds ne doit pas se faire au détriment d'une diversité de porteurs de projets.

L'entrée territoriale avec l'ensemble de ses acteurs au bénéfice d'un projet partagé est à privilégier pour centrer les aides autour de l'homme, son territoire de vie, son activité et l'impact sur son environnement.

Précarité et solidarité

Dans ce domaine qui devient très préoccupant pour nos concitoyens fragilisés par un modèle économique générateur d'exclusion sociale, notre avis aurait pu être plus ambitieux. Certes il est important de renforcer l'accompagnement par les Fonds européens des situations de précarisations, notamment en milieu rural.

Mais n'oublions pas qu'en France, 130 Millions de repas sont distribués annuellement par les associations. La sauvegarde du principe même d'une aide alimentaire européenne, apparait absolument essentielle. A rappeler que la transformation du Programme d'Aide aux plus démunis en Fonds d'aide aux plus démunis ne se fasse pas au détriment de l'aide alimentaire.

Rappelons que L'Union européenne compte plus de 80 millions de personnes menacées de pauvreté, parmi lesquelles 20 millions d'enfants et 8% de la population active, soit au total 20 % de la population européenne.

En Midi-Pyrénées, le taux de pauvreté/précarité est de 16,6% contre 13,5 % au niveau national.

C'est pourquoi la plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale - qui fait partie de la stratégie Europe 2020 - doit mener des actions destinées à réaliser l'objectif de l'Union à sortir au minimum 20 millions de personnes de ce fléau, particulièrement les enfants.

Depuis le dernier Sommet, la dimension sociale "Europe 2020" a vu se réduire ses plus belles ambitions : d'un côté, on prône l'Europe Sociale et de l'autre, on entend réduire les fonds de cohésion sociale et les fonds sociaux.

Préparer l'avenir pour ces personnes en grande difficulté suppose de s'étendre sur une analyse partagée entre les différents acteurs (Europe, Etat, Collectivités, Associations..), sur les besoins des territoires au plus près de la réalité sociale. C'est de là que pourront émerger des perspectives d'évolutions salutaires pour ces personnes si souvent oubliées, voire ignorées et créer une solidarité entre les peuples européens.

Inégalité des territoires

Concernant les zonages, la proposition d'une meilleure prise en compte des spécificités territoriales, en particulier le besoin de complémentarité entre territoires urbains et ruraux, est primordiale pour compenser la contrainte qu'imposerait la répartition des fonds au regard du PIB régional par habitant. Par contre nous devons être vigilants à ce qu'un zonage infrarégional avec des taux d'aides différenciés joue concrètement un rôle de régulation et de péréquation entre les divers territoires de notre Région. Dans cette perspective, il faut souligner l'importance de l'articulation des fonds régionaux et européens dans une perspective de complémentarité de financements.

Petits porteurs et adaptation au territoire

La prise en compte des "petits projets" est essentiel pour les associations. Vecteur d'innovation sociale, ces microprojets à l'échelle européenne sont source de mobilisation citoyenne sur les territoires. Les indicateurs qui permettraient une évaluation à mi-programme doivent prendre en compte les aspects sociaux; Ils donneraient ainsi naissance à de nouvelles propositions permettant de faire évoluer la définition de ce que sont des projets innovants à l'échelle d'un territoire.

Pour conclure, le groupe Associations partage les propositions présentées dans l'avis mais tenait à mettre l'accent sur les points de vigilance évoqués.

Le groupe Associations votera donc cet avis.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE C.G.T.

Présentée par Monsieur Bernard MARGRAS

Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

L'Europe est un continent malade, malade de croissance, malade d'insécurité sociale, matérielle et culturelle et surtout malade de chômage. Fléau qui touche notre pays à présent à près de 11% de la population active, plus de 25 millions de personnes au niveau de l'Union. Dans certains pays du Sud de notre continent, le taux de chômage atteint et dépasse même 25%, voire 50 % chez les adultes jeunes (Espagne, Grèce...), situation tout à fait comparable à celle de la grande crise qui suivit le krach boursier de 1929. Pour remédier à cette catastrophe économique et réparer les dégâts parfois irréversibles que la crise est en train de causer, l'Union Européenne a défini une nouvelle stratégie pour la période à venir : « développer une croissance intelligente, durable et inclusive ». Il conviendrait de déchiffrer cet affichage, mais nous y reviendrons plus tard. L'Union Européenne qui a définitivement perdu tout esprit de solidarité au niveau du continent, n'a d'autre choix à proposer que celui de l'austérité pour tous et plus particulièrement pour les peuples qui ont été plongés dans cette crise par les inconséquences des décideurs politiques nationaux et européens et par l'avidité des acteurs économiques maîtres absolus des leviers financiers du système dans lequel nous vivons. L'austérité appliquée à l'Union Européenne se traduit par un budget en baisse de 3,7% pour un montant pluriannuel de 908Mds d'€. Globalement, autant dire que ce n'est pas l'Union Européenne qui permettra la relance de l'économie pourtant indispensable.

La baisse du budget évoquée touche différemment les fonds : moins 40% sur le FEDER et le FSE ; fonds qui logiquement aident les associations, les collectivités et les entreprises, donc les acteurs essentiels de la vie sociale et économique des régions. La réalité du niveau de l'aide européenne sera donc un frein aux objectifs fixés « croissance intelligente durable et inclusive ». Par contre il y a statut quo pour les financements de la PAC...

Pour définir les nouveaux programmes pour la période qui arrive, l'UE a défini des priorités en termes d'objectifs thématiques, au nombre de 11. Au premier abord on peut difficilement s'opposer à ceux-ci bien sûr, ils vont tous ou presque a priori dans le sens du progrès. Une exception toutefois pour la CGT : l'association de la promotion de

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

l'emploi et du soutien à la mobilité de la main d'œuvre. Cet objectif ainsi défini suppose d'emblée que le développement de l'emploi et donc la lutte contre le chômage sont directement corrélés à l'impérieuse nécessité d'une mobilité de la main d'œuvre, mobilité que l'on suppose à la fois géographique et professionnelle ; bref, la fameuse flexibilité du marché du travail qui a prévalu dans l'ANI signé par 3 organisations syndicales de salariés non majoritaires à elles trois et le MEDEF en janvier dernier... mais là n'est pas le sujet.

Compte tenu de ces éléments, nous aurions souhaité que l'avis du CESER Midi-Pyrénées soit nettement plus critique à propos de ces choix stratégiques qui sont tout sauf neutres dans la manière d'aborder les problèmes de fond qui touchent l'ensemble de notre organisation sociale et économique. Au lieu de cela, les propositions de l'avis qui nous est proposé se concentrent uniquement sur les aspects purement formels, qui sans doute ne sont pas inutiles mais qui à aucun moment n'abordent les questions de fond, sur les effets causés par la spéculation financière ou immobilière dans l'économie réelle et les moyens à mettre en place pour neutraliser celle-ci. A titre d'exemple, la question de la lutte contre la pauvreté, objectif thématique énoncé par la Commission, est traitée de manière strictement réparatrice sur des ciblage spécifiques comme les femmes seules et peu qualifiées, ou à propos des sans domicile fixe ou des mal logés, aider à « la mutualisation des accueils... pour prévenir les problèmes sociaux, etc. »

Nous ne nous attendions pas à ces inventaires « à la Prévert » en guise de propositions pour traiter des problèmes aussi graves que la remise en cause de notre cohésion sociale, effet de la crise avec une montée sans comparaison du chômage et de la pauvreté depuis deux ans. Nous aurions souhaité un engagement beaucoup plus fort dans cet avis pour dénoncer les causes réelles de la crise actuelle et, comme propositions, la mise à disposition franche et contrôlée des moyens que constituent les fonds européens auprès des acteurs de la société pour permettre une relance économique seule capable de relancer l'emploi dans notre région.

Les réalités économiques et sociales, à l'instar de l'affaire SANOFI, ont tout de même influencé certaines propositions et l'on peut lire : « le CESER demande le renforcement du suivi, de l'évaluation, de la conditionnalité des aides et du contrôle des programmes ». Dans les conditions requises, nous retrouvons des préoccupations que nous partageons à la CGT : « maintien et développement de l'emploi, respect des droits des salariés, niveau des investissements durables, possibilité de demander le remboursement des aides en cas de non respect des engagements ou en cas de délocalisation... »

Autre élément important cité dans cet avis, la nécessité d'impulser un rééquilibrage économique et social des territoires de Midi Pyrénées avec la définition d'une « stratégie régionale ». Ce vœu est souvent mis en avant mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, les paroles ne sont pas toujours suivies d'actes concrets.

La CGT s'abstiendra.

EXPLICATION DE VOTE POUR MONSIEUR Jean-Marie BELIN

Présentée par Monsieur Jean-Marie BELIN

Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

Un aparté d'abord pour ne pas être redondant avec Jean-Marie BEZ ni avec notre ami du syndicat Solidaires ; je ne suis pas très étonné de l'absence de certains parce que quand je lis la revue de la Région -là je suis journaliste de nouveau-, je rappelle que ce n'est pas celle du Conseil régional, mais bel et bien si je lis ce qui est écrit la revue de la Région, il y a deux très belles pages sur le budget de la Région, et il n'y a pas une seule mention du Conseil Économique et Social Régional. Donc s'étonner de l'absence de nos amis du Conseil régional me paraît curieux, là c'est la confirmation.

Sur le rapport lui-même, pour avoir été plongé pendant 20 ans dans les affaires européennes, cela m'a redonné un peu d'envie de vivre jeune, je trouve que c'est un excellent rapport, c'est une vraie leçon sur les programmes européens et comme l'a souligné Jean-Louis CHAUZY le travail croisé avec les autres commissions a été extrêmement bénéfique. Je trouve que c'est une bonne démarche, une démarche plaisante, une bonne démarche très constructive et même pédagogique. Je veux souligner l'implication dans la commission 4 de Nadine BARBOTTIN et de Denis-René VALVERDE sur ce thème-là.

J'apporterai quand même une nuance et je crois que Guy BERNAT la connaît, elle porte sur la conclusion de son avis, la richesse de Toulouse a déteint sur la Haute-Garonne, la richesse de la Haute-Garonne a déteint sur l'ensemble de Midi-Pyrénées, donc aux yeux de l'Union européenne, nous sommes tout simplement sortis du purgatoire. Et aussi pour une bonne et simple raison : ce purgatoire européen est très fréquenté, il y a aujourd'hui plus nécessairement que nous. Il y a les régions de Slovaquie, de Bulgarie, de

Roumanie et plus près de nous de Pologne et certaines régions d'Espagne ; c'est très exactement l'exacte définition de la solidarité européenne.

On ne peut pas regretter de ne plus être dans la catégorie des régions défavorisées, je pense que les habitants du Land de Baden-Württemberg ou les habitants du Land de Bavière ne se sont jamais plaints de ne jamais être dans les régions défavorisées, simplement leurs Lands ont rétabli les équilibres entre l'urbain et le rural notamment. Ce qui est un des soucis de Guy BERNAT. On ne peut pas se plaindre de ne plus être dans le purgatoire tout de même.

On ne peut pas s'en réjouir non plus, car notre nouveau classement européen donne au Conseil régional et au Conseil Économique et Social une responsabilité supplémentaire et c'est un peu, Guy, le regret que j'ai, de ne pas l'avoir lu dans le rapport final ; la responsabilité d'équilibrer à son tour les fonds européens pour en faire bénéficier tous les territoires. En gros c'est une délégation de responsabilité, je ne pense pas qu'elle soit grave ou difficile à gérer, Bruxelles délègue dorénavant cet arbitrage aux régions dans cette nouvelle période de programmes. C'est risqué, mais c'est un fonctionnement que je trouve plus logique et que je trouve positif et stimulant pour nos deux assemblées.

**Bien évidemment, des deux mains je voterai en faveur de ce très bon travail.
Merci.**

EXPLICATION DE VOTE POUR MONSIEUR Jean de GALARD

Présentée par Monsieur Jean de GALARD

Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

Je me permets d'intervenir à la fin de cet exposé qui, à mon avis, a de grandes qualités car traiter les orientations de la politique européenne n'est pas chose facile. Je ne veux pas revenir sur le fait que la PAC a été traitée à part dans notre assemblée.

Au moment où l'on parle de cohésion sociale, il ne faut pas tomber dans le péché du bien vivre ensemble dans un sens restrictif car l'Europe fait partie du monde. À travers la PAC qui nous a permis de soutenir des concurrences déloyales, et je pèse mes mots, entre autres des pays comme les USA qui vendent en particulier les céréales à des prix de revient très largement au-dessous de la réalité, nous contribuons peut-être, sans nous en rendre compte, à la destruction des possibilités de production de pays comme l'Afrique. Ainsi, nous participons à enlever des chances de voir la pauvreté diminuer dans ces zones et je dirai même la sous-alimentation qui touche des millions d'habitants à un moment où nous approchons des fameux 9 milliards d'hommes et de femmes qu'il faudra faire vivre sur cette terre.

Je pense qu'il était indispensable de le dire à travers ce texte en quelques mots pour que nous fassions bien comprendre que la solidarité européenne ne nous fait pas oublier la solidarité avec le reste du monde.

**INTERVENTION DE MONSIEUR ERIC BERTHON,
ADJOINT AU SECRETAIRE GÉNÉRAL AUX AFFAIRES RÉGIONALES
POUR MIDI-PYRÉNÉES**

Je vous prie d'excuser l'absence du Préfet qui, comme l'a indiqué le Président CHAUZY, a été retenu par la visite ministérielle de Madame PINEL.

Je souhaite profiter de votre invitation pour vous apporter un certain nombre d'informations en lien avec l'Avis qui a été discuté et voté aujourd'hui. Je voudrais faire le point avec vous sur la préparation des programmes 2014-2020 au plan national et aussi en région Midi-Pyrénées, après vous avoir rappelé l'importance de ces fonds européens pour notre région.

Midi-Pyrénées, cela a été dit, a bénéficié pour la première fois des fonds européens dans les années 1980, en 1983 exactement, il s'agissait à l'époque de revitaliser les bassins textile en crise du Tarn, du sud de l'Aveyron et de l'Ariège. Depuis, la région a toujours été soutenue par l'Europe. Jusqu'en 2006, les crédits européens ont principalement servi cette logique de revitalisation de zones en difficulté, mais depuis la génération 2007-2013, l'aide européenne est clairement orientée dans une logique thématique de soutien à la recherche, à l'innovation, à la compétitivité des entreprises, à l'emploi, à la cohésion sociale et au développement durable.

Ces fonds européens sont aujourd'hui indispensables au développement de la région, je rappellerai simplement quelques chiffres à l'appui de mon propos : le montant cumulé des programmes Feder, Feader, FSE, donc ceux qui sont directement fléchés et orientés sur Midi-Pyrénées, puisque la région bénéficie par ailleurs d'autres crédits européens qui proviennent de nombreux autres fonds thématiques ou sectoriels, mais s'agissant des crédits fléchés en Midi-Pyrénées nous bénéficierons entre 2007 et la fin de l'année 2013 de pratiquement 1 milliard 500 millions d'euros, 1 483 000 000 € exactement. Midi-Pyrénées est ainsi la région la mieux dotée de France métropolitaine.

Il faut bien sûr aussi tenir compte de ce qu'on appelle l'effet de levier, c'est-à-dire la capacité de ces fonds européens à entraîner, enchaîner des cofinancements, ce qu'on appelle les contreparties nationales, même si ce sont souvent des fonds qui émanent des collectivités territoriales. Rien que pour le Feder et le FSE, ce sont plus d'1,6 milliard d'euros de contreparties nationales qui s'ajoutent au 1,480 milliard d'euros dont je viens de parler.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

Un autre chiffre significatif, chaque année plus de 20 000 subventions européennes sont distribuées dans notre région avec, évidemment, une très grande variété de subventions, qui vont de 500 € pour certaines actions du Feader au bénéfice des agriculteurs qui souhaitent par exemple « verdir » leur exploitation comme on dit aujourd’hui, à plusieurs millions d'euros sur des grands projets structurants.

La période qui s’ouvre devant nous, comme toutes les périodes de programmation nouvelle, s’inscrit dans un cadre avec un certain nombre de règles qu’il faudra bien respecter. Les premières règles sont fixées par le propriétaire des fonds européens qui est la Commission européenne, l’Union européenne. La Commission européenne a fixé des règles pour la génération des programmes 2014-2020 et ces obligations incontestablement nous obligeront à être encore plus sélectifs dans nos choix que dans la période actuelle. En effet, la Commission européenne souhaite accentuer la concentration des fonds, cela a été rappelé par votre rapporteur, sur un nombre limité de priorités qui sont celles de la stratégie qu’on appelle Europe 2020 pour cette fameuse croissance intelligente, qui ne veut pas dire que la croissance précédente était stupide, mais qui veut simplement dire que la croissance désormais devra être de plus en plus orientée vers l’intelligence, c’est-à-dire la recherche, l’innovation. Donc la croissance intelligente, durable et inclusive.

Dans ce cadre général, les thématiques qui vont être priorisées par l’Union Européenne sont la recherche et l’innovation, la compétitivité des PME, les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique, l’approche intégrée du développement urbain, l’information et l’insertion sociale.

La Commission européenne demande également de concentrer l’intervention de ses fonds sur des secteurs prioritaires d’innovation pour lesquels chaque région dispose d’un avantage comparatif ; c’est ce qu’on appelle la spécialisation intelligente, c’est un échelon supplémentaire de concentration qui nous sera demandé à l’intérieur de la grande thématique « recherche innovation compétitivité des entreprises ». Cette exigence de concentration qui nous vient de l’Europe va nous conduire inévitablement à une plus grande sélectivité dans l’élaboration des futurs programmes, à une utilisation encore plus stratégique des fonds européens à partir de 2014. Les conséquences sont claires : certaines priorités devront être renforcées, par exemple les actions en faveur d’une économie à faible émission en CO2 (efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables). Aujourd’hui elles représentent 7 % des fonds européens dépensés en Midi-Pyrénées ; elles devront atteindre 20 % des crédits du programme opérationnel FEDER dans la période 2014-2020.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l’Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Certaines cibles ou certains publics prioritaires deviendront encore plus prioritaires dans la prochaine génération, les PME et les ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire), les personnes les plus éloignées de l'emploi, les secteurs économiques d'excellence, c'est la spécialisation intelligente, les territoires de projet également.

La Commission européenne, c'est une des grandes nouveautés des prochains programmes, met l'accent sur la nécessité de permettre à des collectivités territoriales ou à des groupements de s'associer dans une logique inter fonds pour conduire des projets de territoire.

L'approche LEADER sera d'ailleurs reconduite et bénéficiera d'au moins 5 % des crédits du programme FEADER.

En revanche certains investissements deviendront inéligibles, il faut bien l'avoir à l'esprit ou deviendront plus difficile à soutenir. Deux exemples à l'appui de mon propos, parmi les investissements inéligibles, les infrastructures de transports ; on ne pourra plus financer du rail entre 2014 et 2020 sur les programmes européens. Aujourd'hui c'est plus de 8 % du programme opérationnel FEDER qui servent à financer des infrastructures ferroviaires ou de transport en général.

Autre investissement qui sera plus encadré, les infrastructures bâtementaires de recherche. On a beaucoup financé dans la génération actuelle des bâtiments universitaires, des bâtiments pour abriter des laboratoires de recherche, cela deviendra plus difficile dans la génération qui vient puisqu'on ne pourra plus financer ce type d'infrastructures que dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation et de la spécialisation intelligente.

Toutefois, notre région dispose des meilleurs atouts pour réussir ce pari de la concentration des crédits ; d'ores et déjà, plus de 75 % des crédits FEDER 2007-2013 sont concentrés sur les futures priorités thématiques de la Commission européenne. La démarche devrait donc être relativement facile à mener en Midi-Pyrénées, contrairement à d'autres régions françaises qui n'ont pas le même potentiel de recherche, de développement, d'innovation que nous.

La vraie difficulté en 2014-2020 sera donc de choisir comment utiliser les crédits hors concentration thématique, finalement les 20 % résiduels de l'enveloppe qui devront financer des investissements aussi importants pour nous en région Midi-Pyrénées que l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques, la promotion du transport durable. Ces crédits seront par définition limités en volume, et c'est aussi une règle imposée par l'Europe devront eux-mêmes être concentrés sur un nombre limité de projets et d'opérations. Il ne s'agira pas de saupoudrer ces crédits, même si ce sont des crédits qu'on pourrait qualifier de résiduels.

En même temps, nous sommes bien conscients -et nous partageons du côté de l'État la préoccupation exprimée dans votre avis- que la dimension territoriale de nos prochains programmes devra être préservée. Midi-Pyrénées, vous le savez mieux que moi, est la plus grande région française, elle a des particularités marquées et en particulier l'importance de l'agglomération toulousaine, cela a été largement évoqué, je n'y reviendrai pas, par rapport à un territoire rural qui connaît des situations très différentes en termes de développement.

Nous devons donc avoir une attention particulière aux territoires, que ce soit pour les aider à surmonter leurs difficultés (quartiers urbains en difficulté, territoires ruraux en déclin) ou au contraire pour soutenir leur dynamisme.

Il ne faudra pas négliger non plus l'importance de la dimension interrégionale, l'une de notre particularité en Midi-Pyrénées c'est que nos programmes européens accueillent un certain nombre de programmes interrégionaux, le programme Massif, le programme du plan Garonne. Nous avons le souhait, du côté de l'État en tout cas, de poursuivre d'une manière ou d'une autre ces programmes.

Je vous ai présenté l'encadrement européen qui, comme vous le voyez, est assez drastique, mais qui existe et il faudra faire avec cette réalité, même si comme vous le savez les règlements européens ne sont pas encore définitifs. Ils le seront en principe en juillet, on aura vraiment la feuille de route européenne et le cadre définitif. D'ici là peut-être qu'un certain nombre d'assouplissements, nous le souhaitons du côté de l'État, seront insérés dans ces règlements européens, mais pour l'instant le cadre est celui que je viens de vous décrire.

En parallèle du côté national, nous organisons avec des orientations qui se dessinent progressivement sous deux formes, l'acte 3 de la Décentralisation dont vous avez parlé précédemment et la préparation de ce qu'on appelle l'accord français de partenariat avec l'Europe.

Deux mots sur l'acte 3 et ses conséquences pour notre gestion des fonds européens ; l'avant-projet de loi est actuellement en Conseil d'État et il passera en Conseil des ministres le 10 avril. Il sera ensuite soumis aux assemblées et nous attendons vers la fin de l'année un texte de loi.

L'acte 3 de la Décentralisation renforcera très probablement la région dans son rôle de chef de file du développement économique, la région deviendra ainsi responsable du soutien aux entreprises, non seulement du soutien à l'innovation, à l'internationalisation des entreprises, mais elle deviendra responsable de l'ensemble de la stratégie de soutien à ces entreprises qui a vocation, nous le pensons, à être définie au plan régional.

Les interventions des autres collectivités territoriales resteront possibles, mais elles devront s'inscrire, c'est ce que prévoit l'avant-projet de loi à ce stade, dans le schéma régional qu'aura arrêté le Conseil régional.

L'une des conséquences logiques de ce transfert de compétences est introduit par l'article 5 du projet de loi dans son état actuel que je cite : « l'État peut confier par voie réglementaire aux régions pour la période 2014-2020, soit par transfert de l'autorité de gestion, soit par délégation de gestion, tout ou partie de la gestion des programmes européens dans les domaines suivants : la cohésion économique et sociale, le développement économique, l'innovation, l'aménagement du territoire et le développement des territoires ruraux, la coopération territoriale. »

À ce stade et sans dévoiler de grands secrets, le gouvernement s'oriente vers le transfert de la gestion du FEDER dans sa totalité aux 22 régions métropolitaines, la situation dans les DOM est un peu différente.

S'agissant du FSE, l'option qui est actuellement étudiée est une option de partage entre un programme opérationnel national qui resterait important et qui couvrirait notamment des sujets liés à l'emploi et à l'inclusion sociale et un programme opérationnel régional qui intégrerait notamment toutes les questions de formation professionnelle. Une délégation de gestion pourrait probablement être également donnée aux Conseils généraux sur des thématiques liées à l'insertion.

S'agissant du FEADER, les PO (Programmes Opérationnels) régionaux devraient être confiés aux régions dans leur totalité, mais avec un encadrement national qui fixerait un certain nombre de règles qui garantiraient un traitement équitable, égalitaire et cohérent entre les différents territoires ruraux français.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, bien sûr cela peut encore changer, mais on se dirige vers, ce qui est l'engagement du président de la République de toute façon, donc ce n'est pas un secret, un transfert assez massif de la gestion des programmes européens aux conseils régionaux.

Parallèlement, le gouvernement prépare l'accord de partenariat avec la Commission européenne, c'est en fait la stratégie d'intervention que la France va soumettre à la Commission européenne, va discuter avec la Commission européenne et sur laquelle elle va essayer d'obtenir un accord de celle-ci. On trouvera donc dans le futur accord de partenariat des éléments de stratégie nationale, l'identification des objectifs thématiques parmi les 11 proposés par la Commission qui seront retenus au niveau français et bien entendu la maquette financière.

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Conformément à l'article 5 du projet de règlement général, la préparation de cet accord s'est fait en associant largement le partenariat national ; les CESER, la société ont été conviés à participer à cette concertation qui est en cours et qui se déroule sous différentes formes, à la fois consultations par Internet, consultations par questionnaires, ateliers qui vont être organisés très bientôt avec comme principe que ce sont les têtes de pont de chacune des forces vives de la nation qui seront appelées à participer à cette concertation et invitées à exprimer leurs avis.

Cet accord de partenariat doit être transmis à la Commission, c'est le projet de règlement qui l'indique, quatre mois après la publication du règlement général. Dans l'hypothèse avancée d'une adoption des règlements en juillet 2013, l'accord de partenariat devrait être transmis au plus tard le 31 octobre 2013 à la Commission européenne. C'est important pour nous en Midi-Pyrénées parce que le calendrier de préparation de nos programmes régionaux est exactement le même.

Je rappelle que cette préparation régionale est lancée déjà depuis longtemps, officiellement depuis le mois d'août 2012 nous avons engagé une concertation élargie avec le partenariat régional autour de la préparation du diagnostic territorial et de la stratégie régionale d'innovation qui sont les deux documents qui servent de support ensuite à la définition du contenu des programmes régionaux.

Cette concertation a été l'une des plus ouverte de France ; en plus du partenariat traditionnel constitué par les 80 membres du Comité de suivi, nous avons invité environ 400 organismes à y participer dont une cinquantaine d'entreprises et tous les Midi-Pyrénéens ont pu apporter leur contribution via un site Internet dédié entre le 2 août et le 12 novembre. Aussi, je trouve un peu sévère ce qui est indiqué dans le projet d'avis qui explique, à mon avis à tort, que le temps de la concertation a été trop court. Non, le temps de la concertation a été en Midi-Pyrénées probablement l'un des plus longs de ceux qui ont été accordés par les autorités de gestion régionales.

Ce choix d'ouvrir largement la concertation a d'ailleurs été très payant, et nous ne le regrettons absolument pas, puisque nous avons obtenu environ 125 contributions écrites et une participation massive de plus de 700 participants, des Midi-Pyrénéens dans leur diversité, aux ateliers que nous avons organisés. Cette mobilisation du partenariat régional a été à mon sens d'une grande utilité, parce qu'elle a évidemment permis d'enrichir les documents de diagnostic qui étaient l'objet de cette concertation. Je vous informe au passage que le diagnostic territorial tel qu'il résulte de la concertation est désormais disponible et en ligne sur le site « l'Europe en Midi-Pyrénées ». Le document de stratégie régionale de l'innovation fait encore l'objet d'un travail

complémentaire et sera publié assez prochainement. C'est le premier point, des documents ont été considérablement enrichis grâce à la concertation.

Le deuxième point c'est que la concertation a permis de créer une importante dynamique du partenariat pour la prochaine période de programmation.

Quant à la rédaction des programmes opérationnels régionaux, elle est aujourd'hui en cours, elle fera l'objet d'échanges réguliers avec l'administration centrale et avec l'Europe et elle fera aussi l'objet d'une consultation.

Conformément au règlement général de la Commission européenne, les autorités de gestion des programmes, donc aujourd'hui l'État Préfet de Région, demain la Région, sont invités à prendre en charge l'élaboration de leurs programmes. Dans ce cadre, les autorités de gestion doivent tenir compte en particulier des éléments suivants : la nécessité de transmettre un projet de programmes opérationnels au plus tard le 31 octobre 2013 et ceci, en trois temps ; trois versions de ce projet de programmes opérationnels seront transmises à la Commission, une première version autour du 15 juin, une deuxième autour du 13 septembre et la troisième la plus aboutie vers le mois d'octobre, chaque fois le projet sera plus complet.

En Midi-Pyrénées, on s'oriente vers deux programmes opérationnels, un programme FEDER FSE, ce qui serait une nouveauté et cela pour accroître la complémentarité nécessaire entre les actions financées par le FEDER et les actions financées par le FSE, et puis un autre programme opérationnel sur le FEADER.

Une consultation régionale sera organisée, nous avons bien entendu la volonté, l'État et les régions, j'ai oublié de le préciser, mais cela allait de soi dans mon esprit, tout ce travail est mené par les services de l'État et les services du Conseil régional en parfaite collaboration. Ce travail d'élaboration des futurs programmes opérationnels qui vient de commencer, du contenu, de ce qu'on va financer, sera soumis en plusieurs étapes également à consultation d'un partenariat aussi élargi que pour la concertation autour du diagnostic, probablement plus sous forme de consultation via Internet parce que le temps est contraint et que nous n'avons pas la possibilité d'organiser, comme nous l'avons fait de grandes séances publiques de lancement, d'ouverture, de restitution, d'ateliers. Mais nous avons la volonté, et de toute façon c'est une obligation européenne, de consulter très largement autour de ces projets de programmes les acteurs midi-pyrénéens, et au premier chef votre assemblée. L'avis que vous avez voté aujourd'hui constituera bien entendu une des principales contributions à cette consultation.

Quelques mots pour terminer sur l'enveloppe financière, ce qui compte au bout du bout c'est de savoir combien on va pouvoir dépenser en Midi-Pyrénées. En tout cas, c'est ce qui détermine l'élaboration des programmes. Vous le savez, l'accord financier qui est intervenu le 8 février au Conseil européen a été rejeté par le Parlement. L'enveloppe allouée à la France pour chaque fonds européen ne pourra pas être formellement déterminée tant qu'un accord interinstitutionnel ne sera pas intervenu entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne. Ce n'est qu'une fois cet accord approuvé qu'il sera possible de ventiler l'enveloppe française entre les différents fonds et entre les différents programmes opérationnels, cette responsabilité relevant de l'État. Ce n'est en principe qu'à l'issue de cette ventilation que les autorités de gestion dans les régions pourront prendre connaissance de l'enveloppe allouée à leurs programmes et affiner leur travail de préparation.

Toutefois pour ne pas retarder nos travaux, dans l'attente de cet accord, des travaux préparatoires seront conduits par l'État sur la base des enveloppes indicatives découlant de l'accord du Conseil européen du 8 février. Ce n'est pas prendre un grand risque puisqu'on sait que cette proposition financière du Conseil européen est la base, le minimum du montant de crédits européens qui seront alloués aux politiques de cohésion.

En tout état de cause, la politique de cohésion n'a pas été sacrifiée comme on pouvait s'en inquiéter puisque les décisions qui ont été prises jusqu'à présent, même dans le cadre de cette enveloppe diminuée proposée par le Conseil européen, montraient que la politique de cohésion n'était pas sacrifiée. C'est bien entendu une excellente nouvelle pour notre région et c'est là-dessus que je voudrais terminer.

Je vous remercie de votre attention.

GLOSSAIRE

ACI	Ateliers et Chantiers d'Insertion
ADAPT	Initiative communautaire sur l'adaptation des salariés à l'évolution industrielle, destinée à promouvoir l'emploi et l'adaptation des salariés à l'évolution industrielle, et améliorer le fonctionnement du marché du travail en vue de promouvoir la croissance, l'emploi et la compétitivité des entreprises de l'Union européenne, 1994-1999.
AI	Associations Intermédiaires
BPI	Banque Publique d'Investissement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CFP	Cadre Financier Pluriannuel européen
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPER	Contrat de Plan État/Région
CRUP	Comité Régional de Programmation
CSC	Cadre Stratégique Commun
CST	Culture Scientifique et Technique
CTP	Communauté de Travail des Pyrénées
CUMA	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DOCOB	DOCument d'OBjectif
DOCUP	DOCument Unique de Programmation
DRTEFP	Direction Régionale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
EI	Entreprises d'insertion
ENVIREG	PIC visant à l'amélioration de l'environnement et le développement économique des zones côtières des régions en retard de développement de la Communauté. La Commission entend encourager la prise en compte de certains problèmes d'environnement affectant en particulier le tourisme, de façon à assurer aux régions concernées les bases d'un développement durable en promouvant le respect, le rétablissement et la valorisation des ressources naturelles
EQUAL	Programmes d'Initiatives Communautaire, projet cofinancé par le Fonds social européen . Equal fait partie de la stratégie de l' Union européenne de l'Emploi. Il constitue un laboratoire pour développer de nouveaux moyens de lutter contre la discrimination et les inégalités sur le marché du travail.
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
ETTI	Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion
EUROFORM	C'est une initiative communautaire mise en place par le Fonds social européen. Elle a pour vocation le développement de nouvelles

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
 quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
 Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

	qualifications, de nouvelles compétences et de nouvelles opportunités d'emploi.
FEADER	le Fonds européen agricole pour le développement rural constitue l'instrument financier unique de la Politique agricole commune
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	Le Fonds européen de développement régional est un fonds structurel européen. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l' Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux
FEOGA/	Le fonds européen d'orientation et de garantie agricole était jusqu'en 2007 le principal instrument financier permettant de mettre en œuvre la Politique Agricole Commune. (-O section Orientation et -G section Garantie)
FSE	Le Fonds social européen est un des instruments financiers de l'Union européenne. Il fait partie des Fonds structurels communautaires, dont l'objectif est d'améliorer la cohésion sociale et le bien-être économique dans toutes les régions de l'Union.
GAL	Groupe d'Actions Locale est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader . Les fonds Leader sont distribués au niveau du GAL. Le GAL regroupe des élus locaux et des représentants d'établissements publics comme des entreprises, des chambres consulaires ou des associations.
GECT	Le groupement européen de coopération territoriale est un instrument de coopération mis en place par le Parlement européen et le Conseil , en juillet 2006 . Doté de la personnalité juridique , il a pour vocation de répondre aux difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération transfrontalière et de faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre ses membres.
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HORIZON	Programme de l'UE pour la recherche et l'innovation. Horizon 2020 combinera toutes les recherches et le financement de l'innovation actuellement fournie par les programmes-cadres de recherche et le développement technique , les activités liées à l'innovation de la compétitivité et l'Innovation
IAA	Industrie Agro Alimentaire
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche, c'est un fonds comme le FEDER.
INTERREG	Le fond Interreg est financé par le FEDER , il vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. L'actuel programme se dénomme Interreg IV, il couvre la période 2007-2013.
KONVER	PIC qui soutient la diversification économique de zones fortement tributaires du secteur de la Défense par la reconversion d'activités

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

	économiques liées à ce secteur, en vue de les rendre moins dépendantes et par l'encouragement d'activités commercialement viables dans tous les secteurs industriels (à l'exclusion d'activités pouvant avoir une application militaire).
LEADER	Programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir des territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur.
MCEF	Maisons Communes Emploi Formation
MPE	Midi-Pyrénées Expansion
MPI	Midi-Pyrénées Innovation
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
NOW	Le programme NOW (New Opportunities for Women - De nouvelles chances pour les femmes) est financé par le FSE. Il existe depuis 1990, fait partie du PIC et termine sa programmation en fin 1999
NUTS	Nomenclature d'Unités Territoriales Statistiques
OID	opération intégrée de développement, Cette approche vise à améliorer la coordination dans la région concernée des interventions des Fonds structurels communautaires, avec les mesures nationales dans le cadre d'un programme de financement couvrant la période de 1987 à 1991. Cette action de « meilleure coordination des interventions communautaires » s'inscrit dans la même perspective que celle de la réforme des Fonds structurels.
PAC	La Politique agricole commune est une politique mise en place à l'échelle de l' Union européenne , fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement , visant à moderniser et développer l' agriculture .
PEAD	Programme Européen aux plus Démunis
PIB	Le <i>produit intérieur brut</i> est un indicateur économique utilisé pour mesurer la production dans un pays donné.
PIC	Programme d'Initiative Communautaire, sont des programmes spécifiques permettant à la Commission européenne de soutenir des actions visant à résoudre les problèmes qui ont une incidence particulière au niveau européen sur le développement rural, le chômage des jeunes, les régions rurales, les quartiers urbains en crise...
PIM	Programme intégré méditerranéen qui vise à assurer une meilleure intégration des zones internes de la région dans le processus de développement économique régional, ainsi qu'à valoriser et dynamiser le tissu des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Il comporte un ensemble de mesures qui concerne des secteurs variés comme l'agriculture, la zootechnie, le tourisme, l'artisanat, l'industrie, les services et la formation professionnelle.
POCTEFA	Coopération Transfrontalière Espagne/France/Andorre
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRISMA	(Preparation of regional industry for the single market) initiative concernant la préparation des entreprises dans la perspective du marché unique
RDT	Réseau de Diffusion Technologique

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

RESIDER	PIC adopté en février 1988 qui prévoit des mesures d'aide régionale d'accompagnement de la restructuration dans la sidérurgie.
RECHAR	PIC adopté en juillet 1988 qui prévoit des mesures d'aide régionale d'accompagnement de la restructuration dans des régions frappées par les difficultés de la construction navale.
RENAVAL	PIC visant à la reconversion sociale des travailleurs des chantiers navals.
RETEX	PIC qui existe depuis 1993. Il a pour but d'accélérer la diversification des activités économiques des régions fortement dépendantes du secteur textile habillement et de faciliter l'adaptation des entreprises viables de tous les secteurs industriels.
REGIS	PIC qui existe depuis 1992. Il a pour but de soutenir une meilleure intégration dans l'Union des zones les plus éloignées (Départements d'Outre-Mer (DOM), îles Canaries...).
REGEN	(Régions-énergie) initiative concernant les réseaux de transport et de distribution de l'énergie
RNB	Revenu National Brut
RQ	Régie de Quartier
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SCOP	Sociétés coopératives et participatives
SDEC	Schéma de Développement de l'Espace Communautaire. Vers un développement spatial équilibré et durable du territoire de l'Union européenne.
SGAR	Le secrétaire général pour les affaires régionales est, dans une préfecture de région , le haut fonctionnaire chargé, sous l'autorité du préfet de région, de coordonner la politique de l'État en matière de développement économique et d'aménagement du territoire ainsi que les relations entre l' État et le conseil régional .
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SRESR	Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche
SRI	Stratégie Régionale de l'Innovation
STRIDE	Science et technologie pour l'innovation et le développement régionaux en Europe.
SUDOE	Coopération Transnationale Sud-Ouest Européen
TCE	Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est l'un des deux traités fondamentaux des institutions politiques de l' Union européenne avec le Traité sur l'Union européenne . Il portait le nom de traité instituant la communauté européenne ou traité CE avant l'entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009 du traité de Lisbonne . On l'appelle également couramment le traité de Rome.
TELEMATIC	initiative concernant les services et réseaux de télématique pour le développement régional
TIC	Technologie de l'information et de la communication
URBAN	Initiative concernant les zones urbaines, Instrument de la politique européenne de cohésion, qui visait la revitalisation des zones urbaines et des quartiers défavorisés. URBAN était une initiative

Avis – Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :
quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en
Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 26 mars 2013 – CESER Midi-Pyrénées

	communautaire du FEDER
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
YOUTHSTART	Initiative communautaire pour individualiser les espaces de marché pour ce qui concerne les opportunités d'insertion de travail autonome et d'entreprise des jeunes.